

# 60 millions de consommateurs

INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION

**Pratique****PROTÉINES VÉGÉTALES**

Comment faire aussi bien que la viande

**Essai****SURVEILLANCE**  
*Des caméras qui assurent nuit et jour***Essai****Taille-haies**

Les plus maniables

**Enquête****JARDINAGE**

Votre potager bio est-il contaminé ?



# LE VÉLO en sécurité



**C'EST LA VÉLORUTION !**

**Essai** • Les meilleurs vélos électriques  
• Les règles, les équipements...

### QUI SOMMES-NOUS ?

60 Millions de consommateurs et son site [60millions-mag.com](http://60millions-mag.com) sont édités par l'Institut national de la consommation (INC) ; établissement public à caractère industriel et commercial dont l'une des principales missions est de « regrouper, produire, analyser et diffuser des informations, études, enquêtes et essais » (art L. 822-2 du code de la consommation).



INSTITUT NATIONAL  
DE LA CONSOMMATION

### NOS VALEURS

#### INDÉPENDANCE

Nous n'acceptons aucune publicité et tous les produits testés sont achetés par nos soins, de manière anonyme, comme tout consommateur.

#### EXPERTISE

Nos journalistes-enquêteurs travaillent en étroite collaboration avec les ingénieurs, juristes, économistes et documentalistes de l'INC pour une information fouillée et experte.

#### PROXIMITÉ

Le réseau 60, c'est plusieurs milliers de contacts par mois : messages des lecteurs, des abonnés à notre page Facebook, à nos fils Twitter, les contributions au forum. Des échanges qui enrichissent nos contenus en continu.

### Essais mode d'emploi

Tous les tests de produits réalisés par notre centre d'essais comparatifs répondent à des cahiers des charges complets, définis par les ingénieurs de l'INC, qui s'appuient sur la norme des essais comparatifs NF X 50-005. Ces essais ont pour but de comparer objectivement les produits (qui ont tous été achetés de manière anonyme) et, le cas échéant, de révéler les risques pour la santé ou la sécurité. Les informations publiées, en particulier essais comparatifs et études, ne peuvent faire l'objet d'aucune exploitation commerciale ou publicitaire. Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation de l'INC.



## Vélos mis au banc

Nous avons testé les performances de freinage des vélos à assistance électrique sur un banc de laboratoire répondant à la norme NF EN 15194. Ce banc a la particularité d'être équipé d'un système permettant de simuler des freinages aussi bien par temps sec que par temps de pluie, roue par roue.

**340** verres Inao, portant juste une étiquette marquée d'un numéro pour être reconnus, ont été servis à notre jury pour la dégustation de 30 côtes-du-rhône.

Vous êtes salarié et optez pour la déclaration de vos frais réels ou êtes membre d'une profession libérale soumis au régime de la déclaration contrôlée ?

Retrouvez, sur notre site, le barème kilométrique en vigueur pour vos impôts payés en 2021. Une bonne surprise à la clé si vous roulez en électrique (auto comme moto).



**RETROUVEZ-NOUS**, chaque samedi, en podcast ou en direct sur Franceinfo dans la rubrique « [franceinfo conso](#) » (à 10 h 24, 12 h 20, 17 h 44 ou 19 h 14) où nos journalistes reviennent sur des sujets marquants traités dans le mensuel, les hors-séries ou sur notre site Internet.



**SURVEILLANCE ACTIVÉE...**  
Nos caméras de surveillance ont subi des tests de détection d'activité. Mais aussi le contrôle de la qualité des vidéos en temps réel ainsi qu'une vérification de la facilité d'emploi des applications de gestion...

## ÉDITORIAL



J. DOLLEY

SYLVIE METZELARD  
Rédactrice en chef

# En route pour la vélorution

**R**appelez-vous, il y a un an à peine, ces silhouettes peu assurées perchées sur des selle mal réglées tentant de retrouver l'aisance de l'enfance... Images d'une France au sortir du premier confinement, tout au plaisir de goûter à la liberté de mouvement retrouvé mais aussi désireuse d'échapper aux transports en commun et à ce satané covid.

La pandémie perdurant, ceux qui n'étaient au départ que des usagers exceptionnels sont devenus réguliers. Vélos, trottinettes, skates – électriques ou non –, ont envahi les villes. À tel point que les maires ont souvent dû aménager rapidement des voies dédiées.

Des pistes cyclables provisoires qui, pour certaines, sont maintenant définitives. De concept, ce que l'on appelle les mobilités douces sont devenues réalité pour les Français.

Dépassé, le joyeux loisir du dimanche ou des vacances. Le vélo est désormais considéré comme le moyen de locomotion idéal évitant les embouteillages ou la promiscuité des transports en commun. Économique, écologique... En vérité, toutes les qualités que vantent les chantres du développement durable depuis des lustres. Seulement, il aura fallu cette année si particulière pour que tout fasse sens. Magasins de cycles dévalisés, réparateurs sur-sollicités... ce n'est pas un engouement passager, mais une tendance qui s'est installée.

Il est temps aujourd'hui de passer le grand braquet. Que les villes protègent mieux ces usagers verts et que ceux-ci se préservent davantage par des équipements adaptés et en suivant les règles en vigueur. C'est la feuille de route que «60» vous propose de suivre dans ce numéro. Alors, tout le monde en selle et vive la vélorution ! ■



**Vélos, trottinettes, skates – électriques ou non : de concept, les mobilités douces sont devenues réalité pour les Français.**



Économique, écologique... En vérité, toutes les qualités que vantent les chantres du développement durable depuis des lustres. Seulement, il aura fallu cette année si particulière pour que tout fasse sens. Magasins de cycles dévalisés, réparateurs sur-sollicités... ce n'est pas un engouement passager, mais une tendance qui s'est installée.

Il est temps aujourd'hui de passer le grand braquet. Que les villes protègent mieux ces usagers verts et que ceux-ci se préservent davantage par des équipements adaptés et en suivant les règles en vigueur. C'est la feuille de route que «60» vous propose de suivre dans ce numéro. Alors, tout le monde en selle et vive la vélorution ! ■



**RESTONS CONNECTÉS !**



**60millions-mag.com**

- Pour puiser davantage d'infos connu au quotidien,
- Un forum pour vous exprimer,
- Les rappels de produits à connaître.



**/60millions de consommateurs**

Pour suivre, partager les travaux de «60», réagir à des infos insolites, partager une expérience...



**@60millions**

Le fil du consommateur averti.

**@alerte\_rappel60**

Pour être prévenu tout de suite des gros rappels de produits.

**60**  
millions  
de consommateurs

**Directeur de la publication :**  
Philippe Laval

**Rédactrice en chef :**  
Sylvie Metzelard

**Rédactrice en chef déléguée (hors-série) :** Aline Tréguivet

**Rédacteur en chef adjoint (mensuel) :** Benjamin Douriez

**Directrice artistique :**  
Véronique Tournelle-Sfeir

**Secrétaire générale de la rédaction :** Martine Fédor

**Rédaction**

**CHEFS DE RUBRIQUE :**  
Patricia Chiaropoulos, Adrian de San Isidro, Fanny Gubert, Fabienne Loiseau, Lionel Maugain, Florent Pommier, Adélaïde Robert

**SECRÉTARIAT DE RÉDACTION :**  
Bertrand Loiseaux et Jocelyne Vandellois (premiers secrétaires de rédaction), Mireille Fenwick

**MAQUETTE :**  
Valérie Lefèuvre (première rédactrice graphiste), Guillaume Steudler

**RESPONSABLE PHOTO :**  
Céline Deroux

**SITE INTERNET :**  
[www.60millions-mag.com](http://www.60millions-mag.com)

**Fabienne Loiseau (coordinateur),**  
Matthieu Crocq (éditeur Web),  
Brigitte Glass (relations avec les internautes) [redactionweb@inc60.fr](mailto:redactionweb@inc60.fr)

**Diffusion :**

William Tétrel (responsable),  
Gilles Taliander (adjoint),  
Valérie Proust (assistante)

**Relations presse :**  
Anne-Juliette Reissier-Algrain,  
Tél. : 01 45 66 20 35

**Chef du centre d'essais comparatifs :**  
Christian de Thuin

**Cheffe du service juridique, économique et de la documentation :**

Patricia Fouquer

**Contact dépositaires, diffuseurs et réseaux :** Promévente,

Tél. : 01 42 36 80 84

**Service abonnements :** 45 avenue du Général Leclerc, 60643 Chantilly cedex

Tél. : 01 55 56 70 40

**TARIFS DES ABONNEMENTS ANNUELS**  
11 numéros mensuels + Spécial Impôts : 49 € ; étranger : 62,50 €

11 mensuels + Spécial Impôts + 7 hors-séries : 83 € ; étranger : 108 €

**Photogravure :** Key Graphic  
**Impression :** groupe Maury

Imprimé sur papier : Leipa Lux



**Origine du papier :**  
Schwedi/Oder, Allemagne  
Taux de fibres recyclées : 100 % recyclées

**Certification :** PEFC

Eutrophisation : 0,08 kg/tonne

Distribué par : France Messagerie

Dépôt légal : juillet 2021

Commission paritaire : 0922 K 89330

ISSN : 1267-8066

Ce numéro comporte un encart d'abonnement sur une partie du tirage.

**MENSUEL ÉDITÉ PAR L'INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION**  
(établissement public à caractère industriel et commercial)  
18, rue Tiphaine,  
75732 Paris Cedex 15  
Tél. : 01 45 66 20 20  
[www.inc-conso.fr](http://www.inc-conso.fr)



## L'innovation au service des consommateurs

Depuis 50 ans, l'Institut national de la consommation est l'établissement public de référence pour tous les sujets liés à la consommation.



## NOS ÉQUIPES

L'INC s'appuie sur l'**expertise d'ingénieurs, de juristes, d'économistes, de documentalistes et de journalistes indépendants** pour vous aider à mieux consommer.

## NOS MISSIONS

- 1 **Déchiffrer** les nouvelles réglementations
- 2 **Tester** des produits et des services
- 3 **Informier et protéger** les consommateurs
- 4 **Accompagner** les associations de consommateurs

## NOS MÉDIAS



Le magazine  
60 Millions de consommateurs  
[www.60millions-mag.com](http://www.60millions-mag.com)



L'émission TV  
de tous les  
consommateurs



Le site sur la consommation  
responsable et le  
développement durable  
[www.jeconsommeresponsable.fr](http://www.jeconsommeresponsable.fr)



Pour accéder directement  
à votre article **CLIQUEZ** sur  
son **titre** ci-dessous

page précédente page suivante

Pour revenir au sommaire **CLIQUEZ** sur

# SOMMAIRE

N° 569 / MAI 2021

## DIRE / RÉAGIR / REVENIR

<b>Le regard de «60» sur l'actualité de la consommation</b>	p.6
Service public : comment sauver les facteurs ?	p.7
Frais bancaires : la Cour des comptes accuse	p.8
Démarchage : des prix à tomber dans les pommes	p.9

## À la une

<b>Vélo, trottinette et engins motorisés</b>	
Mobilité : à vous de rouler !	p.10
Essai : des vélos électriques qui tiennent la route	p.12
Au quotidien : un cycliste averti en vaut deux	p.16

## ALIMENTATION & SANTÉ

<b>Toutes les infos sur la nutrition, les problématiques de santé, la beauté</b>	p.20
<b>Dégustation</b>	
Côtes-du-rhône : les meilleurs, avec ou sans sulfites	p.23
<b>Enquête</b>	
Radios, analyses... : nous pouvons limiter les examens inutiles	p.30
<b>Zoom</b>	
Prévention des cancers : l'environnement aux abonnés absents	p.33
<b>Pratique</b>	
Protéines végétales : elles remplacent très bien la viande	p.34

## ÉQUIPEMENT & LOISIRS

**Toutes les infos sur l'équipement de la maison, le high-tech, les transports et les loisirs** p.38

### Essai

Caméras de surveillance : certaines n'y voient goutte la nuit ! p.41

### Enquête

Livraisons Interflora : un gros bouquet... de déceptions p.46

### Essai

Taille-haies à batterie : cherchez les plus maniables p.49

### Enquête

Jardinage : votre potager est-il contaminé ? p.54

## ARGENT & LOGEMENT

**Toutes les infos sur la gestion de vos dépenses, votre habitation et vos droits de consommateur** p.60

### À la réflexion

Espèces en voie de disparition p.64

### Pratique

Assurance-vie : bien épargner, mieux transmettre p.66



### Courriers, courriels,

Vos coups de gueule, vos questions, nos réponses p.70

### La flèche de Madame 60

Sans mobile apparent p.74

### 60 secondes pour retenir l'essentiel

p.75

RETROUVEZ-NOUS À LA RADIO CHAQUE SAMEDI DANS

« **franceinfo: conso** »

à 10 h 24, 12 h 20, 17 h 44, 19 h 14

sur **franceinfo:**

Vous voulez vous abonner : **voir page 37**

Vous recherchez un article ou un ancien numéro :  
**voir pages 58 et 59**  
ou [www.60millions-mag.com](http://www.60millions-mag.com)

Le programme des émissions Consomag diffusées sur France 2, France 3, France 4, France 5 et France Info : **voir page 29**

# DIRE RÉAGIR REVENIR

LE REGARD DE «60» SUR L'ACTUALITÉ DE LA CONSOMMATION

PAR PATRICIA CHAIROPOULOS, BENJAMIN DOURIEZ, FANNY GUIBERT, LIONEL MAUGAIN, ADRIAN DE SAN ISIDORO

## Le casse-tête

### Logement : accélérez les rénovations !

Les pouvoirs publics ne parviennent pas, depuis des années, à enclencher une dynamique efficace pour la rénovation énergétique des logements. Un rapport remis mi-mars au gouvernement (Rapport pour une réhabilitation énergétique massive, simple et inclusive des logements privés) suggère de nouvelles pistes intéressantes. La principale est de créer un service d'accompagnement pour les ménages. Le besoin est réel, tant sont grandes les difficultés à trouver de bons professionnels, à monter des plans de financement et à percevoir les aides à la rénovation (voir notre enquête, n° 566, février 2021). La possibilité d'être accompagné de A à Z semble une nécessité, tout comme la réalisation d'un audit préalable avant tout travaux également proposé par le rapport. Quand et comment les dispositifs pourront-ils être mis en œuvre ? Parviendront-ils à limiter les arnaques, trop fréquentes dans ce secteur ? À suivre. •



### Une entente particulière Les fabricants de sandwichs ont fait leur beurre

L'Autorité de la concurrence vient de sanctionner, pour entente, trois gros fournisseurs de sandwichs de la grande distribution : Roland Montrerrat, La Toque angevine et Snacking services (Daunat). Après le dévoilement de cette entente par l'un des protagonistes, l'Autorité a établi qu'entre septembre 2010 et septembre 2016, ces industriels se sont réparti les volumes et les clients et se sont accordés sur les prix. Daunat écope de la plus grosse amende, soit 9 millions d'euros... Un moindre mal, puisque les sanctions ont été atténuées au vu de la coopération des trois fabricants avec l'Autorité. •

## Des prospectus à la pelle

### Du Stop Pub au Oui Pub ?

Les consommateurs qui veulent s'opposer à la distribution de prospectus peuvent indiquer « Stop Pub » sur leur boîte aux lettres. Mais une étude de l'Agence de la transition écologique (Ademe) montre que le dispositif ne permet une disparition totale que dans 38 % des cas. Faut-il le renforcer ? Ou faut-il inverser la logique et interdire toute publicité imprimée sauf pour les personnes qui indiqueront « Oui Pub » sur leur boîte ? Le projet de loi Climat et résilience a prévu d'expérimenter cette deuxième option. Il est en cours de discussion au Parlement. •



## On veut respirer

### Dans le métro, un air trop pollué

L'association Respire a porté plainte contre la Régie autonome des transports parisiens (RATP), qui gère notamment le métro de la capitale pour « tromperie aggravée » et « blessures involontaires ». Une action en justice a été lancée après les conclusions de deux rapports de l'association, qui pointent du doigt l'air des stations. Dans certaines gares, la concentration de particules fines, néfastes pour la santé, serait jusqu'à dix fois supérieure à un pic de pollution en extérieur ! Rappelons que, dans l'Hexagone, 48 000 décès prématurés sont attribuables, chaque année, aux particules fines, selon Santé publique France. •



## Service public en sursis Comment sauver les facteurs ?

L'activité de distribution du courrier par La Poste est lourdement déficitaire. La société voudrait supprimer la Lettre prioritaire (timbre rouge).

**I**l y a des lettres qui se perdent, et pas qu'un peu ! Alors que La Poste distribuait plus de 11 milliards de plis par an en 2015, il n'y en a eu que 7,5 milliards l'année dernière. Même si la crise sanitaire a pesé en 2020, la dégringolade n'est pas conjoncturelle. Les facteurs n'ont plus guère d'avis d'imposition et de moins en moins de factures de téléphone, d'électricité, etc., ou même de cartes d'anniversaire à distribuer : la plupart de ces échanges ont basculé sur Internet.

### LIMITER LE DÉFICIT

Maintenir la distribution du courrier en tout point du territoire, comme la société anonyme en a l'obligation au titre de la mission de service universel postal, devient un casse-tête. L'activité présente un déficit de 1,5 milliard d'euros. Les discussions sont engagées entre l'entreprise et les pouvoirs publics sur des « axes d'évolution » visant « à limiter le déficit ». Une façon diplomatique de dire que rogner sur le service offert aux utilisateurs semble inévitable.

Philippe Wahl, P.-D.G. de l'entreprise, a évoqué la suppression de la Lettre prioritaire, autrement dit du timbre rouge, synonyme, en principe d'une distribution le lendemain de l'envoi (J + 1 en jargon postal). Selon La Poste, ces dernières ne représentent plus que 5 % des volumes de courrier, contre 25 % en 2010. Un déclin que La Poste a beau jeu de souligner, car elle l'a elle-même organisé. La création de la Lettre verte, distribuée un peu moins rapidement (J + 2), avait justement pour objectif de réduire la part des lettres rapides.

### DES TOURNÉES EN MOINS ?

Une autre piste pourrait être de réduire le nombre de jours de distribution du courrier, en faisant disparaître la tournée du samedi. Cela s'est fait dans d'autres pays. Mais ce changement n'a pas les faveurs de la direction de La Poste. Du moins officiellement, car régulièrement, des consommateurs nous écrivent pour signaler l'absence de distribution chez eux ce jour-là... ■ B.D.

## Ça vous est arrivé Une arnaque à grande échelle

Certaines arnaques sont vertigineuses. Jacques avait besoin d'une grande échelle. Il trouve un modèle de 3,80 m sur le site Grand Magasin. Le prix est plus qu'intéressant, 34,95 €. Jacques aurait-il dû se méfier ? Sans doute... La chute a été douloureuse. Car on lui a livré une échelle en plastique de 11 cm de haut ! Lorsqu'il a voulu interPELLER le site, Jacques s'est aperçu que le Grand Magasin avait fermé. Il faudra qu'il prenne de la hauteur la prochaine fois qu'il tombera sur un tarif attractif sur un site inconnu. C'est pourquoi il cherche toujours une échelle... ■

## Sanctionnés Des faux sites administratifs au tribunal

**H**uit mois de prison avec sursis et 20 000 € d'amende. Cette sanction a été infligée par le tribunal correctionnel de Paris à un gérant de faux sites administratifs. Les pratiques trompeuses avaient été mises en évidence par une enquête de la Répression des fraudes.

Le procédé ? Appâter d'abord les internautes avec la promesse d'une récupération simple de documents comme des extraits de casier judiciaire ou d'acte de naissance, via des plateformes ressemblant fortement aux portails officiels. Et les abonner en douce, au moment de la validation de la demande, à un service mentionné en tout petits caractères, qui est facturé 80 € le premier mois et 25 € les suivants. Pour éviter ce genre de mésaventure,

mieux vaut effectuer ses démarches administratives sur le site officiel sécurisé et sans entourloupes : [service-public.fr](http://service-public.fr). ■



## Au suivant...

### Un bisphénol peut en cacher un autre

Après le bisphénol A, interdit en France depuis janvier 2015 dans les contenants alimentaires, c'est au tour du bisphénol B d'entrer dans le collimateur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (Anses). Elle propose de le classer comme « substance extrêmement préoccupante » pour la santé et l'environnement. Cela obligerait les importateurs à déclarer la présence du bisphénol B pour les produits en contenant plus de 0,1 %. Plusieurs pays comme les États-Unis l'utilisent comme substitut aux bisphénols A et S, notamment dans des revêtements en contact avec les aliments. •

## Constat d'échec Et si on revenait au monopole sur l'électricité ?

L'ouverture du marché de l'électricité est un échec : l'association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV) ne voit que des inconvénients pour les consommateurs à l'ouverture à la concurrence, intervenue en 2007. Elle ne leur a pas permis de profiter d'une baisse notable de prix, les opérateurs alternatifs se contentant de proposer un tarif inférieur d'environ 6 % au tarif réglementé. Elle n'a pas entraîné de développement de moyens de production alternatifs, ni fait apparaître

## Trop, c'est trop

### Frais bancaires : la Cour des comptes accuse

Les frais bancaires constituent « un moquis en voie de prolifération », constate la Cour des comptes dans son rapport 2021. En 2011, 372 intitulés différents étaient recensés dans les grilles tarifaires. En 2019, on en dénombre 597. « Cette prolifération permet aux banques de distinguer et de facturer les différentes étapes d'une même procédure » liée à un incident de paiement, déplore les rapporteurs. Les « frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé » donnent lieu à au moins 16 libellés : lettre pour compte débiteur non autorisé, accusé de réception, etc. Ces frais sont décorrélés de leur coût réel, accuse la Cour des comptes. Selon notre étude publiée en 2017, les frais d'incidents rapportent 6,5 milliards d'euros aux banques. •

d'offres réellement innovantes. Elle s'est accompagnée d'une multiplication des démanagements agressifs. Elle contribue, enfin, à faire augmenter le tarif réglementé. Les dernières hausses sont, en effet, en partie justifiées par le fait de ne pas défavoriser les producteurs alternatifs. Pour la CLCV, il est donc temps d'arrêter les dégâts. La concurrence ne peut pas se développer dans un contexte français marqué par la rente nucléaire et l'association prône donc un retour à un monopole régulé. •

## Kiosque International



### BELGIQUE Miels suspects

Encore trop de miels d'une piété qualité, et souvent coupés au sirop de sucre, sont

commercialisés. Sur 24 pots passés au crible par Test Achats, 11 obtiennent l'appréciation « mauvaise qualité ». C'est le cas de Melvita Miel toutes fleurs bio ou encore Carrefour miel de fleurs, dernier de l'essai. Ils contiennent trop d'hydroxyméthylfurfural, substance se formant en cas de traitement industriel ou de mauvais stockage. MARS 2021



### ÉTATS-UNIS Imprimantes goulues

Il vaut mieux parfois payer un peu plus cher son imprimante pour économiser sur le long terme. C'est ce qu'a constaté le magazine Consumer Reports, qui a calculé le coût annuel de l'encre pour environ 200 imprimantes. L'un des modèles, vendu moins de 80 €, coûte près de 300 € par an en cartouches d'encre ! A contrario, une imprimante trois fois plus chère, avec un réservoir, plus sobre, coûterait 5 € par an en encre. MARS 2021



### AUSTRALIE Antivirus efficaces

Les versions gratuites des antivirus sont loin d'être des passoires. Le test de Choice le prouve : avec un score de 92 sur 100, l'offre non payante du fabricant Kaspersky, baptisée "Security cloud - free", est mieux notée que celle du même éditeur facturée 70 € l'année ! Les offres d'Avast et d'AVG obtiennent aussi de bons résultats. La première place est occupée par Norton 360 Deluxe. MARS 2021

## Carton rouge

# Démarchage Des prix à tomber dans les pommes

### Le procédé

Se disant agriculteurs, des démarcheurs proposent des fruits et légumes à domicile.

### Le constat

Ils ne vendent qu'en grande quantité, d'où des factures de centaines d'euros.

### Le problème

La vente s'appuie sur plusieurs entorses à la réglementation.

**M**ême en dépassant les cinq fruits et légumes par jour, il en a pour des mois à tout ingurgiter... Julien\* est vexé de s'être laissé berner. Ce jour de mars, un homme en bottes, bonnet et tenue de travail est venu sonner à son domicile, à 20 km de Grenoble, pour proposer des fruits et légumes.

### ILS DISENT VENIR DE NORMANDIE

« Il m'a assuré être agriculteur près du Mont-Saint-Michel. » Julien sort voir la marchandise. Une fois dans le camion, où aucun prix n'est affiché, l'homme dit ne pas vendre au détail. En quelques minutes, Julien se laisse convaincre de prendre 50 kg de pommes de terre, 32 kg de carottes, 16 kg de pommes... Le tout pour un prix, exorbitant, de 415,20 € !

Le procédé, éprouvé depuis des années (voir n° 506, juillet-août 2015), continue de faire des victimes. Un peu partout en France, des revendeurs écumant lotissements et villages où ils parviennent, avec une bonne dose de bagout, à placer des quantités astronomiques de fruits et légumes d'origine incertaine.

Presque toujours, ils disent venir de Normandie, et plus spécifiquement du Calvados. « Le professionnel se fournit en fruits et légumes à Caen ou aux alentours, puis se rend plusieurs jours dans une zone géographique définie à l'avance afin d'y écouler son stock par colis entier », résume la direction de la protec-

tion des populations (DDPP) du Calvados, qui a reçu 80 plaintes en 2020 et déjà 23 en 2021.

Le revendeur, qui n'a d'agriculteur que l'apparence, vante parfois une production bio. C'est l'argument qui a convaincu Victoria\* fin mars. « Le démarcheur m'avait dit que c'était de très bons produits. Mais sur les cageots de pommes et les filets de pommes de terre, aucune étiquette ni indication de provenance. » Elle en a eu pour 254,40 €, un prix qu'elle n'a découvert qu'une fois la marchandise déchargée.

### LES SANCTIONS TOMBENT

Les mensonges ou non-dits sur la marchandise vendue ? Ce sont des pratiques commerciales trompeuses, mais aussi des défauts d'information précontractuelle qui, en justice, peuvent aboutir à l'annulation de la vente. Le paiement ? Le professionnel a interdiction de le percevoir avant sept jours en cas de démarchage et ce, même si le droit de rétractation ne s'applique pas aux denrées périssables.

La DDPP du Calvados a déjà infligé des amendes administratives, jusqu'à 2 000 €, à des démarcheurs. Elle a aussi engagé des poursuites pénales contre cinq professionnels ces derniers mois. Les victimes peuvent déposer un signalement sur la plateforme en ligne de la Répression des fraudes : signal.conso.gouv.fr.●

BENJAMIN DOURIEZ

\* Le prénom a été modifié

CE QUE DIT LA LOI  
Article L. 221-10 du code de la consommation : Pour une vente hors établissement (démarchage à domicile...), « le professionnel ne peut recevoir aucun paiement ou aucune contrepartie, sous quelque forme que ce soit, de la part du consommateur avant l'expiration d'un délai de sept jours à compter de la conclusion du contrat hors établissement. »

# À LA UNE Mobilité

# À vous de rouler !

Vélos, trottinettes et autres engins de déplacement personnel ont désormais des milliers de kilomètres de pistes cyclables à disposition. C'est le moment de vous lancer.

**L**e vélo est mon geste barrière. » Avec ce slogan, la campagne de communication lancée en mai dernier par des associations cyclistes a frappé dans le mille. Le vélo a pris une place inédite dans nos villes. Les chiffres de fréquentation 2020 des pistes cyclables, hors

période de confinement, montrent une progression de +15 % en zone rurale et +31 % en milieu urbain par rapport à 2019.

Selon un rapport du ministère de l'Économie et des Finances publié en avril 2020, les ventes de vélos ont progressé de 51 % en dix ans. Un vrai

bond en avant, porté notamment par le succès des vélos à assistance électrique (VAE).

## LA VÉLORUTION EST EN MARCHE...

Moins physiques, ces derniers ont attiré de nouveaux venus. Notamment les "vélotaffeurs", terme construit à partir de l'acronyme familier Taf ("travail à faire"), et qui désigne le cycliste réalisant des trajets domicile-travail. Désormais, 15 % des déplacements à vélo



à Grenoble et Strasbourg se font ainsi sur des trajets domicile-travail, et les chiffres progressent dans toutes les grandes villes. Une vélorution en somme, qui profite aussi à une nouvelle catégorie de véhicules : les engins de déplacement personnel motorisés (EDPM). Si les trottinettes électriques en sont les représentantes les plus visibles, cette catégorie compte aussi d'autres types d'engins comme les roues gyroscopiques et les skates électriques.

Ce bouleversement est le fruit d'investissements et d'une volonté politique. Ainsi, la loi d'orientation des mobilités (LOM) de 2019 a été élaborée pour mieux tenir compte des besoins de déplacements quotidiens des Français, en considérant au passage les enjeux écologiques. Résultat : les premières pistes cyclables, souvent inadaptées, ont fait place ces dernières années à des réseaux offrant enfin des garanties de sécurité aux

### Des réseaux cyclables qui offrent enfin des garanties de sécurité.

## Non, les accidents n'exploseront pas !

• **On nous dit que les accidents de vélo sont en forte hausse ?** Plus que jamais, il faut se méfier des chiffres. Ainsi, à Paris par exemple, la Préfecture de police annonce une augmentation de 30 % des blessés sur les neuf premiers mois de 2020,

mais en même temps signale une hausse de 60 % du nombre de cyclistes dans la capitale, toujours depuis le début de la crise sanitaire. De quoi laisser perplexe puisque, au regard des pourcentages, le risque d'accidents à vélo baisse !

• **Les chiffres de la Sécurité routière dévoilés début février sont aussi là pour relativiser : on y apprend que 182 cyclistes ont été tués en France courant 2020 pour 1243 automobilistes, 479 motards et 389 piétons. Pas de panique, donc...**

pour son portefeuille ou pour arriver à l'heure à ses rendez-vous.

## APPRENDRE LES BONNES PRATIQUES

Mais les anciens comme les néo-cyclistes, et surtout les conducteurs d'EDPM, doivent plus que jamais apprendre à partager les pistes, adopter des équipements synonymes de sécurité et déjouer les pièges inhérents à leur nouveau joujou. C'est tout l'esprit de ce dossier pratique. •

HERVÉ CABIBBO



# Des vélos électriques qui tiennent la route

Les Français se remettent à pédaler, de préférence avec des vélos à assistance électrique (VAE). L'offre est importante, les prix élevés. Nos tests et nos conseils pour bien choisir sa monture.

**E**n vie d'éviter les bouchons ou les transports en commun, de se remettre à pédaler en douceur, de couvrir une longue distance quotidienne, d'avaler les côtes sans forcer : les raisons de vouloir acheter un vélo à assistance électrique (VAE) sont nombreuses. La demande a explosé à la sortie du premier confinement, entraînant un allongement sensible des délais de livraison.

## LE CRÉNEAU ATTIRE NOMBRE DE FABRICANTS

**Les ventes progressent régulièrement depuis une dizaine d'années.** Elles ont connu une forte accélération en 2017, lorsque l'Etat a instauré une prime à l'achat (voir encadré sur les aides financières, pages suivantes). On en annonçait 500 000 pour 2020 et si l'on en croit le cabinet d'études Xerfi, l'engouement

ne va pas faiblir. Xerfi prévoit une croissance de 19 % par an pour les VAE entre 2020 et 2023 pour atteindre les 800 000 ventes annuelles.

**Le prix d'un VAE** est nettement plus élevé que celui d'un vélo classique. Il était de l'ordre de 1 800 € en 2019 et les sept vélos de notre essai comparatif tournent

autour de cette moyenne, avec des prix compris entre 1 500 et 2 300 €. Nous avons sélectionné principalement des vélos de ville. Seul le Nakamura est un vélo tout chemin mais son design est très semblable aux autres. Les prix peuvent grimper très haut : à titre indicatif, Decathlon annonce sur son site des vélos entre 800 et 4 500 €.

**Les marques se comptent par dizaines** et le créneau ne cesse d'at-

ment ne va pas faiblir. Xerfi prévoit une croissance de 19 % par an pour les VAE entre 2020 et 2023 pour atteindre les 800 000 ventes annuelles.

**Une croissance de 19 % par an annoncée d'ici 2023.**

## Comment nous avons procédé

### LES TESTS RÉALISÉS PAR NOTRE CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS

- Nos sept vélos ont été soumis à un test d'usage** avec un jury composé de quatre personnes (deux hommes, deux femmes) maîtrisant leur utilisation.
- Chacun a étudié les manuels**, réglé le vélo pour l'adapter à sa morphologie, enlevé et mis en charge la

batterie et répondu à un questionnaire à l'issue d'un parcours varié (ville, chemins, côtes, marche à côté du vélo...).

**En complément, des tests ont été réalisés en laboratoire sur l'autonomie de la batterie, l'assistance dans les côtes et le**

freinage. Les essais ont été effectués avec un cycliste de corpulence moyenne et une charge de 25 kg était placée sur le porte-bagages. Pour les côtes, le test a été effectué avec une batterie pleine et l'enclenchement du mode d'assistance le plus adapté.

## Les résultats de notre

- Très bon 20 à 17
- Bon 16,5 à 13
- Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- Très insuffisant 6,5 à 0

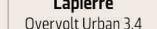
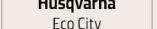
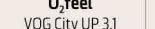
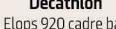
Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.

- Prix indicatif
- Emplacement du moteur
- Puissance/Couple du moteur<sup>(1)</sup>
- Marque du moteur
- Spécifications de la batterie testée
- Nombre de niveaux d'assistance
- Dérailleur arrière (nombre de vitesses)
- Type de freins
- Taille des roues (en pouces)
- Fourche suspendue
- Poids du VAE prêt à rouler
- Test d'usage (30 %)**
- Notice d'emploi
- Console de contrôle
- Assistance
- Manipulation de la batterie
- Comportement sur route
- Batterie (30 %)**
- Autonomie pleine charge
- Autonomie pleine charge en kilomètres
- Autonomie après 30 minutes de charge
- Durée de la recharge
- Énergie consommée durant la charge
- Assistance en côte (30 %)**
- Côte à 10 %
- Côte à 19 %
- Freinage (5 %)**
- Informations réglementaires (5 %)

### NOTE GLOBALE (100 %)

(1) Maximum annoncé (2) Pour freins avant et arrière.

tirer de nouveaux venus. Des fabricants et/ou distributeurs traditionnels, comme Go Sport, Intersport ou Lapiere ont mis des VAE à leur catalogue. De nouvelles sociétés ne font que de l'électrique comme les marques françaises Moustache ou O2Feel. Le spécialiste suédois des équipements pour le jardin et la

						
<b>Nakamura (Intersport)</b> E-Fit 150W	<b>Moustache</b> Samedi 28.1	<b>Scrapper</b> (Go Sport) E-Mixt	<b>Lapierre</b> Overvolt Urban 3.4	<b>Husqvarna</b> Eco City modèle 2021	<b>O_feel</b> VOG City UP 3.1 collection 2021	<b>Decathlon</b> Elops 920 cadre bas
1500 €	2 000 €	1600 €	2 000 €	2 300 €	1900 €	1500 €
Pédalier						
250 W/60 N.m	250 W/30-40 N.m	250 W/80 N.m	250 W/Pas d'indication	250 W/40 N.m	250 W/40 N.m	250 W/70 N.m
Nakamura E-Power	Système Bosch Active Line	Non indiquée	Système Bosch Active Line	Shimano Steps E5000	Shimano Steps E5000	Brose (Drive T Alu)
36 V-10,4 Ah (Nakamura)	36 V-11 Ah (Bosch)	36 V-13 Ah (Greenway Battery)	36 V-11 Ah (Bosch)	36 V-11,6 Ah (Shimano)	36 V-10,4 Ah (O_feel)	36 V-11,6 Ah (Btwin)
4	4	4	4	3	3	3
Externe (7 vitesses) Shimano Altus	Externe (9 vitesses) Shimano Altus	Externe (7 vitesses) Shimano Altus	Externe (8 vitesses) Shimano Tourney TX	Externe (8 vitesses) Shimano Altus	Externe (7 vitesses) Shimano Tourney	Moyeu (7 vitesses) Shimano Nexus
Disque hydraulique <sup>(2)</sup>	Mâchoire <sup>(2)</sup>	Disque mécanique (avant mâchoire (arrière))				
28"	28"	28"	28"	28"	26"	28"
Oui						
23,3 kg	23 kg	23,6 kg	24,6 kg	24,2 kg	22,3 kg	26 kg
++	+++	++	++	+++	++	++
+++	+++	+++	+++	+++	+++	-
++	++	++	++	++	++	+++
+++	+++	++	+++	+++	+++	++
+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++
+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++
++	++	++	++	++	++	+
++	++	++	++	++	++	+++
++	++	++	++	++	++	++
53 km	65 km	55,4 km	65 km	59 km	74 km	45 km
++	+	-	+	+	+	-
5 h 30	5 h 30	7 heures	5 h 30	6 h 30	5 h 30	6 h 30
+++	-	++	-	++	++	++
++	++	++	++	++	+	+
++	++	++	+	-	-	-
++	++	++	++	++	++	++
++	++	++	++	++	++	++
++	++	++	++	++	++	++
16/20	15,5/20	15,5/20	15,5/20	15/20	14,5/20	12,5/20

forêt (tronçonneuses, tondeuses...), Husqvarna s'est aussi mis aux vélos électriques. Certaines marques développent la vente en ligne mais attention, il est toujours préférable d'essayer son vélo avant de l'acheter. Par exemple, pour tester la position, le freinage, l'amorti de la fourche, les différents modes d'assistance...

## QUESTION FREINAGE, ILS ASSURENT

► **Les fabricants, français ou non,** font principalement de la conception et de l'assemblage. Une bonne partie des pièces principales proviennent de l'étranger (avec des fournisseurs comme Bosch, Nakamura, Shimano). Cela vaut pour le moteur et la bat-

terie qui, avec la console de commande, sont les principaux éléments qui diffèrent un vélo à assistance électrique d'un vélo classique. Mais cela vaut aussi pour d'autres pièces importantes comme le dérailleur ou les freins.

► **Les freins sont très sollicités** avec un vélo à assistance électrique

qui est lourd – autour de 25 kg – et qui roule vite. Plusieurs technologies sont utilisées, les principales étant les mâchoires ou les disques, actionnés de manière hydraulique ou mécanique. Bonne nouvelle, notre essai confirme qu'ils permettent tous de bien s'arrêter. Au quotidien, les freins à disque hydraulique apportent une précision et un confort souvent appréciés.

### CÔTE À 19% : UNE ÉPREUVE SÉLECTIVE

#### ► Le nombre de vitesses importe moins que la qualité du dérailleur.

Tous ceux qui figurent dans notre échantillon sont de la marque reconnue Shimano avec différents niveaux de gamme. Profitons-en pour rappeler que les vitesses conservent leur importance sur un vélo à assistance électrique. Les utilisateurs seraient nombreux à ne jamais en changer ! Il est pourtant recommandé de le faire et notamment de démarrer avec une petite vitesse. « À défaut, le couple du moteur est davantage sollicité, entraînant une surconsommation d'énergie, indique Guillaume Heinrich, responsable marketing chez Bosch. La batterie se videra donc plus vite. Et si l'on utilise

un seul pignon, celui-ci s'usera aussi plus vite. »

► **La puissance du moteur de tous nos vélos est de 250 W**, limite autorisée par la réglementation. Le couple maximal varie entre 30 et 80 newtons-mètre (N.m). En principe, plus il est élevé, plus l'accélération est forte. Le moteur peut être situé au niveau du pédalier ou sur le moyeu d'une roue. Les vélos sont plus agréables à utiliser lorsque le moteur est sur le pédalier : l'assistance paraît plus naturelle, car elle intervient directement sur l'entraînement de la chaîne.

► **Le moteur fournit une assistance qui peut**, en général, être réglée sur trois ou quatre niveaux différents. Le mode Éco pourra, par exemple, arrêter l'assistance au-dessus de 15 km/h alors que le mode Moyen vous accompagnera jusqu'à 25 km/h. Certains vélos sont dotés d'un mode Turbo, que nous avons enclenché dans notre rude épreuve de côte à 19 %. Il a visiblement fait son travail, car les vélos qui en étaient dotés s'en sortent mieux que les vélos qui n'en disposaient pas. Notre essai permet aussi de pointer deux assistances un peu moins appréciées : celle du Scrapper est jugée « un peu nerveuse » par notre jury d'utilisateurs et celle



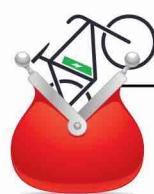
du Decathlon a été estimée « manquant d'un peu de puissance ».

### LA BATTERIE, UN ÉLÉMENT À CHOYER

► **La console de commande** permet au minimum de régler le niveau d'assistance électrique et de connaître celui de charge de la batterie. Elle peut aussi afficher les kilomètres parcourus, la vitesse moyenne, les temps de trajets... À chacun de vérifier s'il trouve les informations qu'il souhaite.

► **Pour la batterie, c'est la capacité qui fait la différence.** Sur l'ensemble des vélos électriques du marché, elle varie entre 7 et 14 ampères-heure (Ah) avec un impact sur les distances parcourues et... sur le prix du vélo. Nous avons donc veillé, dans notre essai, à avoir des vélos qui « jouent dans la même catégorie » avec des capacités les plus similaires possibles.

► **L'essai montre que ce n'est pas la batterie avec le plus de capacité (13 Ah) qui nous a permis d'avaler le plus de kilomètres.** Le rendement du moteur entre aussi en ligne de compte. Notre test permet aussi de noter des variations entre les autonomies, les durées de charge et l'autonomie récupérée après une courte recharge.



### Profitez des bonus à l'achat

#### • La prime à l'achat qui a aidé au développement

**des vélos à assistance électrique a été instaurée en 2017.** Mais l'État a très vite revu sa générosité à la baisse et l'aide actuelle n'est accordée qu'aux personnes avec un revenu fiscal de référence par part inférieur à 13 489 € (avis d'imposition de l'année qui précède l'achat) et en complément d'une aide accordée par une collectivité.

• **Les consommateurs doivent donc commencer par se renseigner auprès de leur ville, département, région...** pour savoir s'ils accordent une prime.

La région Occitanie, par exemple, verse 200 € aux personnes avec un revenu fiscal de référence par part inférieur à 25 660 €. Sous réserve de remplir les conditions, il est donc possible de solliciter l'aide de la région et, en complément, celle de l'État. Ce dernier verse la même somme que la collectivité, dans la limite de 200 €.

• **Dans notre exemple, il est ainsi possible d'obtenir un total de 400 €.** L'aide de l'État doit être demandée dans les six mois qui suivent l'acquisition du vélo, et celui-ci ne doit pas être cédé dans l'année qui suit. (Pour plus d'informations, aller sur [asp-public.fr](http://asp-public.fr), bonus-velo-assistance-électrique).



► **La batterie doit pouvoir être verrouillée et enlevée aisément** pour pouvoir être rechargée au domicile ou sur le lieu de travail. Elle peut être positionnée sous la selle, sous le porte-bagages ou sur le cadre. Lorsque batterie et moteur sont au centre, le vélo est plus maniable. Il est recommandé de ne pas laisser la batterie sur un vélo en stationnement. À la fois, pour éviter qu'elle

ne soit volée mais aussi parce que le vélo électrique perd de son intérêt aux yeux des voleurs sans cet élément coûteux et indispensable.

► **Combien de temps dure une batterie ?** Les fabricants sont plutôt discrets sur le sujet. « Avant, nous indiquions un minimum de 500 cycles avec une perte maximale de 15 % », raconte Guillaume Heinrich, responsable marketing chez Bosch. « Nous ne

mentionnons plus rien pour éviter les réclamations car nous voyons des débridages et de mauvaises conditions de stockage avec des batteries laissées en plein soleil ou dans un abri de jardin à -15 °C ». Avis donc aux utilisateurs, invités à prendre soin de leur batterie et notamment de son stockage, pour prolonger sa durée de vie.

## PEU D'ENGAGEMENTS DE LONGÉVITÉ...

► **Spécialiste de la réparation, la société Doctibike** indique une durée de vie moyenne de quatre ans. Sa présidente directrice générale, Anne-Sophie Caistiker, précise que cela peut varier entre « un an pour une batterie de mauvaise qualité ou ultra-sollicitée et sept ou huit ans ».

Que se passe-t-il lorsque la batterie flanche ? Elle peut être remplacée, mais encore faut-il que la référence soit toujours disponible. Or, là encore, les fabricants prennent peu d'engagements précis. Aucun vélo électrique ne devrait risquer d'être remisé au garage au bout de cinq ans, faute de batterie disponible ! En attendant des progrès en la matière, les consommateurs peuvent tenter de la faire reconditionner (remplacement de toutes les cellules) ou de trouver une batterie compatible.●

FANNY GUIBERT

Ingénier : CHARLES BABIN

Le  
choix  
de  
60



16/20

Nakamura (Intersport)  
E-Fit 150 W - 1500 €

Le premier de notre essai et en plus l'un des moins chers : c'est donc le meilleur en rapport qualité/prix. Apprécié par les panelistes, il a réalisé quasiment un sans-faute lors de nos tests. Son autonomie permet sans difficulté de faire la plupart des trajets domicile/travail.



15,5/20

Moustache Samedi 28.1  
saison 10 - 2 000 €

Nos panelistes ont plébiscité ce vélo. Ils ont apprécié son design et l'ont très bien noté. On regrette seulement une consommation électrique non optimisée pour recharger la batterie et une performance un peu juste pour monter une très forte côte.

## À retenir

- Les vélos milieu de gamme de notre comparatif sont globalement de bonne qualité. Les plus chers ne sont pas systématiquement les meilleurs.
- Nous avons mesuré des autonomies entre 45 et 74 km, globalement suffisantes pour la grande majorité des trajets domicile/travail.
- L'assistance électrique est plus ou moins agréable et puissante. Essayer le vélo avant de l'acheter reste une étape à ne pas négliger.

# Au quotidien Un cycliste averti en vaut deux

Tourner à droite au feu rouge, laisser la priorité aux piétons, s'équiper en dispositifs réfléchissants... Certaines règles sont moins évidentes que d'autres... ou moins respectées. Le point pour rouler sereinement.

**L**e plan vélo de 2018, la loi d'orientation des mobilités et le décret "trottinette" de 2019 sont autant de coups de pouce pour les adeptes de mobilité douce. Ces textes ont favorisé le développement du vélo et des engins de déplacement personnel motorisés (EDPM). Des milliers de citadins sont tentés. Parmi eux, beaucoup n'ont pas fait de vélo depuis des années.

Beaucoup savent pédaler mais n'ont jamais enfourché un vélo à assistance électrique (VAE) ou mis un pied sur une trottinette et restent un peu perdus avec les règles de circulation inhérentes à ces modes de transport aujourd'hui massivement adoptés en ville. Sécurité, équipement... voici ce que vous devez savoir.

**Sur la route,  
ne pas serrer  
à droite.  
Le cycliste  
doit exister.**



## CIRCULATION LES RÈGLES À CONNAÎTRE

### Sur la route

En dehors des grandes métropoles, les voies vertes et véloroutes, interdites à la circulation motorisée, sont idéales (voir carte sur [af3v.org](http://af3v.org)). Si elles n'existent pas, les cyclistes n'ont d'autres choix que d'opter pour la route (hors voies rapides et autoroutes). Ils peuvent éventuellement rouler sur les « accotements équipés

d'un revêtement routier » (art. R. 431-9 du code de la route).

Sur route, un bon positionnement est essentiel : évitez de serrer à droite. Le cycliste doit exister, prendre sa place sur la chaussée à un mètre au moins du bord droit sauf, de façon très ponctuelle, dans les virages. Pas seulement parce que le bord de la route est la zone où s'accumulent

graviers et débris qui sont autant de sources d'accidents et notamment de crevaisons. Mais également parce que cela évite au cycliste de subir des dépassements dangereux. Derrière un cycliste bien positionné en effet, les automobilistes n'auront d'autre choix que d'attendre d'avoir de la visibilité et de l'espace pour doubler (en respectant une distance latérale de sécurité de 1,50 m).

Cette règle de circulation vaut aussi pour deux cyclistes qui circulent en file indienne. Une position côté à côté est autorisée de jour et si personne ne veut dépasser (art. R. 431-7). Pas de remonte-file par la droite en revanche, y compris en cas de congestion du trafic ; le dépassement par la gauche, au-delà de la ligne centrale si elle est discontinue, reste la règle. Hors agglomérations et en dehors des voies vertes, les EDPM sont interdits de circulation, sauf autorisation locale.

## En ville

Les bandes cyclables (avec marquage sur la chaussée) et les pistes cyclables (séparées des automobilistes) sont réservées aux cyclistes et EDPM. Elles sont souvent facultatives (panneau carré ci-dessous), quelquefois obligatoires (panneau rond ci-dessous). Les voies de bus sont en général aussi accessibles aux cyclistes, sauf en cas d'interdiction spécifique. Quand vous circulez, attention aux changements de

direction. Le conducteur doit avertir les autres usagers de son intention. Ce qui peut se faire soit de façon classique en tendant le bras, soit à l'aide d'un dispositif clignotant.

Deux aménagements bien pratiques ont été instaurés pour faciliter la circulation des vélos. L'article R. 412-28-1 du code de la route prévoit que lorsque la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 30 km/h, toute chaussée est à double sens pour les conducteurs d'EDPM et les cyclistes. Le second aménagement touche aux règles de passage

aux feux. Comme les autres usagers, les vélos sont tenus de les respecter. Toutefois, des panonceaux « d'autorisation

conditionnelle de franchissement pour cycles » (panneaux M12 dans le jargon), collés sous les feux, permettent de passer au rouge pour aller à droite ou tout droit (voir ci-dessous). Ce qui ne dispense pas de céder le passage aux piétons.

A noter, enfin, que les zones piétonnes sont ouvertes aux vélos et trottinettes à 6 km/h maximum. Et que rouler sur les trottoirs reste interdit (à l'exception des enfants de moins de 8 ans), sauf si l'on pousse son engin à pied. Se garer sur le trottoir est possible pour les vélos ou les EDPM, sous réserve de ne pas gêner les piétons. Mais c'est à l'appréciation des municipalités. Mieux vaut alors utiliser les emplacements conçus à cet effet. \*

## 3 questions à



**CHRISTOPHE RAMOND**  
Directeur des études de l'association Prévention routière

### Quel est le bilan des accidents de vélos et de trottinettes en France ?

**CHRISTOPHE RAMOND :** En 2020, la crise sanitaire a favorisé les modes de transport individuels, la marche à pied et le vélo en ville, et l'accidentalité a baissé. Pour le vélo, le nombre de tués est stable depuis vingt ans, entre 150 et 250 décès par an. Quant aux accidents de trottinettes électriques et autres EDPM, ils ne sont pas en augmentation : il y a eu dix décès en 2019, huit en 2020.

### Les Français sont-ils mieux équipés pour circuler ?

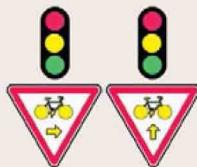
**C. R. :** Oui. Nous faisons des enquêtes d'observation, sur une période assez longue de cinq ou six ans, et nous constatons que le taux d'équipement en casque, qui n'est pas obligatoire, s'améliore considérablement. Et ce, partout en France. Par exemple, à Paris, près d'un cycliste sur deux le porte, ce qui n'était pas du tout le cas il y a quelques années. Autre amélioration notable, l'éclairage. Nous sommes passés aux lampes à diodes beaucoup plus robustes que les anciennes générations.

### Que demandent les cyclistes et notamment ceux qui hésitent encore à se mettre au vélo pour assurer leur sécurité ?

**C. R. :** Des zones sécurisées pour circuler à distance des voitures ! Ils ont raison. Des études démontrent que le niveau de sécurité s'améliore avec les aménagements cyclables. Autant pour les cyclistes que pour les autres usagers. Quant aux adultes qui veulent refaire du vélo après un long arrêt, et qui sont un peu craintifs, nous leur conseillons de se réinitier à l'équilibre et au freinage hors circulation avant de recommencer...



Panneau carré : voie conseillée et réservée aux cyclistes. Panneau rond : piste cyclable obligatoire.



Autorisation est donnée aux cyclistes de passer (vers la droite ou tout droit) malgré le feu rouge, en laissant priorité aux piétons.



Le casque est obligatoire pour les moins de 12 ans. Mais il est fortement conseillé au-delà.

### BON À SAVOIR

Attention, la vitesse se paye au prix fort ! S'il inscrit dans le code de la route les trottinettes et autres engins de déplacement personnel motorisés (EDPM), le décret du 23 octobre 2019 définit précisément ce dont il s'agit : un engin équipé d'un moteur non thermique qui ne dépasse pas les 25 km/h. Ceux qui acquièrent une machine dépassant cette limite – et il y en a en vente libre – encourrent une amende de 1 500 € et une confiscation du véhicule !

## ÉQUIPEMENT LES INDISPENSABLES POUR VOTRE SÉCURITÉ

### Ce qui est obligatoire

Sur les vélos comme sur les engins de déplacement personnel motorisés (EDPM), trois éléments de sécurité sont réglementaires. D'abord des éclairages avant (blanc ou jaune) et arrière (rouge) (articles R. 313-4 et R. 313-5 et R. 313-18 à R. 313-20 du code de la route), des dispositifs rétro-réfléchissants, appelés catadioptres, disposés à l'avant (blanc ou jaune), à l'arrière (rouge) et, pour les seuls vélos, sur les côtés ou au niveau des pédales (orange). En l'absence de guidon, sur les monoroues, le pilote doit disposer d'un éclairage avant et arrière sur le torse et le dos ou le casque.

Quant aux freins, les deux sont obligatoires, un pour

la roue avant, un pour l'arrière. Les monoroues, elles, doivent disposer d'un système de freinage à accélération contrôlée (c'est-à-dire contrôlée avec le corps).

Tous ces engins doivent être pourvus, ou à défaut leurs conducteurs,

d'une sonnette dont le son doit être audible à 50 m. Pour circuler avec des enfants de moins de 5 ans, un siège conçu à cet effet et muni d'un système de retenue est obligatoire. Au-dessus de 5 ans, le siège du passager doit être muni soit d'une courroie d'attache, soit d'au moins une poignée et de deux repose-pieds (art. R. 431-11 du code de la route).

### Ce qui n'est pas obligatoire

Le casque n'est pas obligatoire sauf pour les enfants de moins de 12 ans (art R. 431-1-3) mais il est recommandé par les associations

et la Sécurité routière. En France, 20 % des cyclistes en portent, 1 sur 2 à Paris.

Côté vestimentaire, seul le gilet rétroréfléchissant est requis mais hors agglomérations la nuit ou si les conditions de visibilité sont médiocres. Mais comme le rappelle un proverbe attribué aux Néerlandais, « il n'y a pas de mauvais temps, juste des mauvais vêtements ». En cas d'intempéries et si l'on est mal équipé, le vélo

**Le vélo doit disposer de deux freins, un à l'avant l'autre à l'arrière.**

devient une épreuve. Il est donc prudent de disposer d'un vêtement de pluie, de préférence respirant (en matière type Gore-Tex), par exemple une cape de pluie et un poncho de vélo qui a l'avantage de mieux protéger (les mains sur le guidon, par exemple). L'hiver, respectez la règle des trois couches : une couche respirante sur la peau, une deuxième aux fonctions thermiques, une troisième qui fait office de coupe-vent. Enfin, si le « vélotaffeur » doit être impeccable en arrivant au bureau, le surpantalon imperméable et les surchausses s'imposent.

### Ce qui est utile

Pour les enfants et les débutants, l'écarteur de danger, un dispositif anti-frôlements efficace se fixe sur le porte-bagages.

De nombreux équipements de sécurité à connecter, en Bluetooth, permettent aussi de multiplier les éclairages. Par exemple, il est possible de déporter à l'arrière d'un casque ou d'un gilet un feu de position ou des clignotants. Les commandes fixées au guidon sont actionnables avec les pouces, cela évite de tendre le bras pour tourner. Le dispositif est tout à fait indiqué pour les trottinettes, compte tenu de la relative instabilité de l'engin avec une main. •

# COMPORTEMENT

## LES RÉFLEXES POUR MIEUX ROULER

**Ne frôlez pas les véhicules garés,** restez au moins à un mètre afin d'éviter le coup de la portière. Ainsi aux Pays-Bas, les automobilistes sont invités à sortir de leur voiture en ouvrant la portière avec la main droite, ce qui les oblige à se retourner et à contrôler l'éventuelle présence d'un cycliste.

**Ne vous positionnez jamais dans l'angle mort d'un véhicule,** notamment celui d'un camion ou d'un bus. Cherchez le conducteur dans son rétroviseur. Si vous ne le voyez pas, alors lui non plus ne vous voit pas !

**Ne roulez jamais avec des oreillettes ou un casque sur les oreilles.** L'article R. 412-6-1 du code de la route interdit aux cyclistes et assimilés de « porter à l'oreille tout dispositif susceptible d'émettre du son ». L'usage d'un téléphone tenu en main est également interdit.

**Ne roulez pas en état d'ébriété.** La loi pour les automobilistes reste la même pour les cyclistes. Si ces derniers ne perdent jamais de points sur leur permis en cas d'infraction,



ils peuvent en revanche perdre leur permis de conduire sur décision d'un juge, par exemple dans le cas d'une conduite en état d'ébriété.

**Attention aux piétons !** Tout comme les autres usagers, le cycliste est soumis au code de la route qui stipule que « tout conducteur est tenu de céder le passage, au besoin en s'arrêtant, au piéton s'engageant régulièrement dans la traversée d'une chaussée ou manifestant clairement l'intention de le faire ou circulant dans une aire piétonne ou une zone de rencontre » (article R. 415-11).

**Ne roulez jamais à deux sur une trottinette.** C'est un mode de transport individuel interdit aux moins de 12 ans, y compris pour les trottinettes en libre-service. Vous risquez une amende de 35 € et un refus de prise en charge par l'assurance en cas d'accident.

**Gardez un œil sur la chaussée en trottinette.** Le moindre nid-de-poule peut se transformer en piège pour les véhicules pourvus de roues de 5 pouces, là où les vélos passent allégement avec leurs roues de 26 ou 28 pouces. C'est une source d'accident importante. N'oubliez pas, à ce propos, que l'assurance pour les engins de déplacement personnel motorisés est obligatoire !

### Et le transport devient plus simple

Pour emmener ses enfants en balade ou livrer des colis à ses clients, le vélo cargo tombe à point nommé. Cet engin à deux ou trois roues, électrique ou pas, et destiné autrefois aux commerçants-livreurs, séduit à nouveau les professionnels et désormais les familles. Très populaire à Copenhague ou Amsterdam, le vélo cargo arbore une caisse à l'avant ou un porte-bagages rallongé à l'arrière ce qui, dans les deux cas, permet à deux enfants de prendre place (casques obligatoires pour les moins de 12 ans). Il s'impose progressivement sur nos pistes cyclables. Une solution familiale qui se monnaye entre 3000 et 4000 €.



**N'utilisez pas les pistes cyclables si vous circulez en skate ou en trottinette non électrique car vous êtes assimilé à un piéton.** Vous devez circuler sur le trottoir sans gêner les piétons en vous déplaçant à une allure modérée (moins de 6 km/h). Il en est de même pour les rollers. Dans tous les cas, vous êtes responsable en cas d'accident. • HERVÉ CABIBBO

# ALIMENTATION & SANTÉ

CONSEILS • NOUVEAUTÉS • QUESTIONS D'EXPERT

par PATRICIA CHAIROPOULOS ET ADÉLAÏDE ROBERT

## 5,64

millions de contrefaçons ont été saisies en 2020. Si les vêtements, chaussures et accessoires restent en tête, la pandémie a fait grimper les contrefaçons de médicaments - 128 000 - et 272 000 faux masques ont été interceptés.



### Chlordécone : du mieux aux Antilles

La pollution au chlordécone, cet insecticide cancérogène massivement utilisé dans les bananeraies antillaises jusqu'en 1993, fait l'objet d'un quatrième plan. Avec un budget triplé, il prévoit la mise en place d'un comité scientifique dédié, une campagne de mesures du taux de chlordécone dans le sang sur des populations ciblées, l'intégration de la question dans l'enseignement agricole... Un plan un peu plus à la hauteur de l'enjeu que les trois autres.●



### VU/LU Vivre sans alcool

« J'ai une silhouette athlétique, une peau fiable [...] Pourtant, je ne me sens jamais loin de cet homme qui picole au coin de ma rue, celui à qui je glisse une pièce au petit matin », écrit Claire Touzard. Cette journaliste de 37 ans qui a commencé à boire à 16 ans démarre son récit au jour zéro de sa vie sans alcool. Elle cherche à comprendre ce qui l'a conduit à devenir alcoolique et ce qui l'a aidée à arrêter. Elle dévoile tout : le déclic de la honte, la peur de « devenir chiant » parce que sobre, les ravages de l'alcool comme son attirance jamais tout à fait étouffée. Surtout, elle décrit cette manière dont la société conduit et arrime à l'alcool. « En France, tout le monde boit. Et personne ne veut en parler. La sobriété est corrosive, elle est le grain de sable qui vient enrayez un déni bien huilé. » Et rappelle que le vin n'est « ni plus gai ni moins dangereux parce qu'il est mieux sapé, plus cher, dans des meilleurs verres ». Salutaire.●

Éditions Flammarion, 336 pages, 19,90 €

### Des bébés sans bras dans l'Ain

Un rapport de Santé publique France avait nié l'existence d'un cluster d'agénésie transverse des membres supérieurs (atrophie d'un bras ou d'une main) dans l'Ain, à la différence des clusters avérés en Loire-Atlantique et dans le Morbihan. Une étude approfondie vient contredire cette analyse en montrant un risque dix fois supérieur de naissance de bébés sans bras autour de la commune de Dompierre-sur-Veyle.●

### Le chèque psy pour étudiants

Depuis le 1<sup>er</sup> février, le chèque psy permet à tout étudiant de bénéficier de trois consultations gratuites de 45 minutes avec un psychologue, sur prescription du médecin traitant, d'un généraliste ou du service de santé universitaire. Une aide, même limitée, qui vient s'ajouter à d'autres soutiens propres aux étudiants - télé-consultations Happy hours, service d'écoute Nightline France - et aux structures listées sur soutien-étudiant.info...●





## Restauration rapide : et si on limitait les dégâts ?

Le développement de la restauration rapide progresse, en particulier chez les adolescents. Un rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) pointe la qualité nutritionnelle « dégradée » de cette restauration.

Le succès de la restauration rapide est encore favorisé par la crise sanitaire liée au covid-19, selon le rapport sur la restauration hors foyer de l'Agence nationale de sécurité alimentaire (Anses).

denses en glucides, lipides et acides gras saturés que ceux pris notamment en restauration scolaire. D'autant que, contrairement aux cantines, la composition des repas en restauration rapide n'est absolument pas encadrée...

### Les ados se lâchent

Elle représente la deuxième source d'apports nutritionnels pour les ados, via les sandwiches, pizzas, burgers et autres tartes. Comparée à la restauration traditionnelle, les experts ont aussi constaté que l'on y consommait au moins trois fois plus de glaces, sorbets et boissons rafraîchissantes sans alcool. Résultat : ces repas s'avèrent nettement plus

salades de fruits, portions réduites... Les experts suggèrent des pistes d'amélioration telles qu'élargir l'offre avec des salades de fruits parmi les desserts ou réduire les tailles des portions. Il est aussi possible de limiter les dégâts en buvant de l'eau plutôt qu'une boisson sucrée, ou en limitant les frites, trop souvent servies en accompagnement. ▶ P.C.

Question santé ?



La réponse de l'expert  
Thierry Moreau-Deforges  
Président de l'association Cyclamed

## Dans quels cas un médicament périmé est-il dangereux ?

Un médicament périmé peut soit perdre son efficacité – ce qui peut représenter un danger –, soit devenir dangereux du fait de l'apparition de substances néfastes. D'un point de vue réglementaire, tout médicament périmé doit être considéré comme impropre à la consommation et rapporté en pharmacie. Mais on se pose tous la question de savoir si les dates indiquées sont légitimes. De nombreuses études ont montré que la plupart des médicaments solides, s'ils sont stockés à l'abri de la chaleur et de l'humidité, restent stables bien au-delà de la date de péremption indiquée sur l'emballage. Notre association se bat pour qu'elle soit prolongée. D'autant que c'est une décision administrative européenne qui a conduit les industriels à réduire de cinq à trois ans la durée de vie de la plupart des médicaments, sans fondement scientifique. ■



## Le dioxyde de silicium

**C'est quoi ?** Aussi connu sous le nom de silice amorphe synthétique, cet additif alimentaire (E551) sert d'antiagglomérant dans les aliments en poudre et déshydratés, ainsi que dans certaines confiseries pour éviter qu'elles ne s'agrègent.

**Quel est le problème ?** Il est susceptible d'être sous forme de nanoparticules. Des réglementations européennes imposent d'indiquer la mention (nano), mais cet étiquetage est encore trop peu respecté.

**Desdoutessursoninnocuité.** Les nanoparticules peuvent

franchir les barrières de l'organisme (digestive, cutanée, pulmonaire, encéphalique). Plusieurs études évoquent un possible effet toxique sur certaines cellules de l'intestin. Une étude sur des souris suggère, quant à elle, un effet toxique sur les tissus

rénaux. En janvier 2018, l'Autorité européenne de sécurité alimentaire (Efsa) préconisait de mener des études de toxicité chronique prenant en compte la fraction nanoparticulaire dans l'additif. Autant limiter, voire éviter les produits contenant cet additif. ■



## C'EST NOUVEAU

### Appli cosmétique : avec Claire, tout s'éclaire ?

Après Yuka, Clean Beauty, QuelCosmetic, INCI Beauty, voici Claire, créée par la Fédération des entreprises de la beauté (Fébea) et la Société française de cosmétologie.



#### Comment ça marche ?

Contrairement aux autres applis qui scancent le code-barres, Claire flashe la liste d'ingrédients. Avantage : pas d'infos obsolètes, alors que la formulation associée au code-barres dans certaines applis peut l'être. Inconvénient : quand la liste est imprimée sur un emballage cylindrique, en tout petits caractères ou avec un contraste insuffisant, il faut flasher plusieurs fois. Mais sans garantie que l'appli repère tous les ingrédients.

#### Quel intérêt ?

Le nombre d'ingrédients s'affiche et leur liste apparaît par ordre alphabétique. Le consommateur accède à son rôle dans la formule, son origine possible (synthétique/naturelle, végétale/animale) et l'état des discussions en cours. L'information est sourcée – ce qui n'implique pas qu'elle soit indépendante.

#### Quelles réserves ?

La base de données est très longue à charger. L'objectif étant de se démarquer des applis de notation, rien, pour l'heure, ne permet de repérer quel ingrédient fait l'objet de discussions sans cliquer dessus. La Fébea défend systématiquement (et c'est son rôle) les substances employées puisqu'elles sont autorisées. Or ce que souhaite le consommateur avec ce type d'appli, c'est appliquer un principe de précaution, voire prendre de l'avance face aux lenteurs réglementaires. ●

## Le Nutri-Score se déploie en Europe

Sept pays européens (Belgique, France, Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas, Espagne et Suisse) se sont engagés, en début d'année, à faciliter l'utilisation du Nutri-Score sur la face avant des emballages, via un comité de pilotage transnational. Une bonne nouvelle, d'autant que cet étiquetage nutritionnel est encore loin de faire l'unanimité au sein des États membres... ●

### 100 % santé : encore un effort en optique !

La réforme du 100 % a achevé sa montée en charge le 1<sup>er</sup> janvier. Pour le volet audioprothèse, il est trop tôt pour faire un bilan. Mais l'objectif est déjà partiellement atteint en dentaire : 53 % des soins prothétiques sont inclus dans le panier sans reste à charge et 21 % dans un panier

à reste à charge modéré. L'optique, en revanche, est à la traîne : l'offre 100 % santé ne représente que 14 % des verres et 12 % des montures. France Assos Santé dit avoir constaté

« certaines pratiques de dénigrement des produits

100 % santé, voire de non-présentation de l'offre, qui induit un résultat mitigé ». Des contrôles de la Répression des fraudes sont en cours. Chez l'opticien, l'audioprothésiste ou le dentiste, demandez à découvrir l'offre 100 % santé ! ●



## Les aliments rendent moins malades

D'après le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (Ecdc), les maladies d'origine alimentaire se stabilisent, notamment la campylobactéose et la salmonellose, qui sont les deux zoonoses les plus fréquentes en Europe. ●



### Et le vainqueur est... Lactalis 1 – Consommateurs 0

Le 11 mars, le Conseil d'État a donné raison à Lactalis en annulant l'obligation d'afficher l'origine géographique du lait. L'État français avait imposé cet étiquetage pour le lait brut ou employé comme ingrédient dans des aliments préemballés depuis 2017. Il s'agissait d'une expérimentation, accordée par l'Europe, sous deux conditions : que la majorité des consommateurs « attache une importance significative à cette information » et qu'il y ait un lien avéré entre l'origine du produit et ses propriétés. Seule la première était bien remplie. En revanche, pour le Conseil d'État, aucun élément objectif ne montre que « la propriété du lait puisse être reliée à son origine géographique ». C'est donc gagné pour le géant laitier, qui pointait une atteinte à la libre circulation des marchandises en Europe. Désormais, il peut exporter sans entraves tandis que les petits producteurs, incapables d'exporter, ne pourront plus miser sur l'origine France pour valoriser leurs produits. ●

# Côtes-du-rhône Les meilleurs, avec ou sans sulfites

CENTRE D'ESSAIS  
**30** vins  
dégustés





La dernière tocade du marché est de proposer du vin sans sulfites, autant dire sans conservateurs. Que valent ces cuvées « sans » comparées aux cuvées « avec » ? Nous l'avons testé avec trente côtes-du-rhône.

**D**evant les linéaires, les consommateurs de vin se retrouvent avec une nouvelle alternative, avec ou sans sulfites. Le zéro SO<sub>2</sub> (ou dioxyde de soufre) – l'appellation chimique – est devenu une catégorie en soi. De plus en plus de marques l'ajoutent à leur gamme. Pour un poids lourd des côtes-du-rhône, comme la maison Sinnnae (ex-cave coopérative de Laudun-Chusclan),

#### Comment nous avons procédé

#### LA DÉGUSTATION RÉALISÉE PAR NOTRE CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS

Tous nos échantillons de bouteilles de côtes-du-rhône ont été achetés dans le commerce. Les verres identifiés par un code à trois chiffres sont présentés anonymement. Chaque juré parmi les dix réunis à chacune des deux séances, déguste sa série dans un ordre différent afin de gommer l'effet induit par l'ordre de passage. La note résulte d'une moyenne pondérée (selon que l'échantillon a été le plus, ou le moins, apprécié par les jurés).

#### Notre jury de professionnels

- **Anne Boutour**, professionnelle du vin
- **Luc Dabadie**, courtier juré-expert piqueur
- **Eugénie Delgado**, professionnelle du vin
- **Jean-Michel Deluc**, maître-sommelier
- **Felicity Demont**, professionnelle du vin
- **Michèle Hélène**, professionnelle du vin
- **Fabrice Hoerter**, courtier juré-expert piqueur
- **Françoise Lacoste**, grande amatrice
- **Vinny Mazzara**, sommelière
- **Michèle Piron**, conseillère technique
- **Bénédicte Plaige**, conseillère technique
- **Stéphane Philippe**, courtier juré-expert piqueur
- **Aurélie Soulat**, conseillère technique
- **Rémy J. Vasseur**, sommelier consultant
- **Jacques Vivet**, expert judiciaire

ils représentent 30 % des volumes des vins d'appellation. Qu'est-ce que le vin y gagne ou y perd ? Cette dégustation de côtes-du-rhône a cherché à cerner le caractère gustatif de cette nouvelle famille en la comparant à

deux autres : conventionnelle et bio, sachant qu'un vin bio n'est pas forcément sans sulfites.

#### LES SULFITES, OBJET DE DÉBAT DEPUIS 2005

Les sulfites servent à stabiliser et à conserver le vin afin qu'il ne se transforme pas en vinaigre. Ils assurent une fonction anti-oxydante et antibactérienne au cours de la vinification. Pour cette raison, leur utilisation est autorisée,

#### Notre dégustation de 30 côtes-du-rhône

##### Côtes-du-rhône Villages Dauvergne Ranvier • 2018 7,30 €

16/20

- Conventionnel
- **STYLE**. Belle robe pourpre. Nez intense de pain grillé, fruits rouges cuits (cerise, fraise), épices (cannelle, poivre), cacao, cuir. Bouche ronde, ample, puissante, épicee, tanins soyeux, finale longue.
- Avec un rôti de bœuf.



##### Château de Bosc • Artémis 2019 13 €

15,5/20

- Bio, sans sulfites ajoutés
- **GÉNÉREUX**. Robe pourpre brillante. Nez franc, floral (iris), fruits noirs (mûre), poivre gris. Attaque puissante, beaucoup de matière, fruits noirs, tanins granuleux, sous-tendue par une acidité, finale longue.
- Avec une viande rouge.



##### E. Guigual • 2016 8 €

15/20

- Conventionnel
- **PRESTANCE**. Robe grenat, reflets orangés. Nez intense et flatteur de confiture de fruits rouges, poivre noir, chocolat, réglisse. Bouche puissante, riche en saveurs, tanins fins et nerveux, longueur.
- Avec un gibier en sauce.



##### Côtes-du-rhône Villages, Croix des Alliances • 2019 • 6,60 €

14,5/20

- Bio, sans sulfites ajoutés
- **FRAIS**. Robe pourpre limpide. Nez assez intense et complexe de garrigue, fruits sauvages, lierre, fumé. Bouche souple, dynamique et fraîche dominée par des tanins doux et croquants, finale mentholée.
- Avec une volaille rôtie au bacon.



##### Côtes-du-rhône Villages Pierre Vidal • 2019 • 6 €

14/20

- **PUISSANT**. Robe cerise intense. Nez floral et fruité (baies noires, prune), note animale. Bouche ample, tannique à dominante animale (cuir), riche en alcool, belle longueur.
- Avec des grillades aux herbes.



##### Domaine Le Garrigou • 2019 6,70 €

14/20

- Bio
- **CONVIVIAL**. Robe pourpre. Nez subtil de fruits rouges, végétal (herbe fraîche), infusion de fleurs, épices. Bouche souple, coulante, homogène avec le nez, structure fraîche, finale longue.
- Avec une assiette de charcuterie.

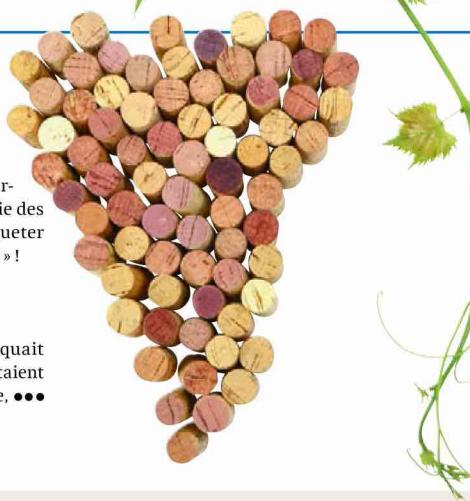


y compris en agriculture biologique, et limitée à certains seuils : pour les vins rouges, 150 mg de teneur en dioxyde de soufre totale par litre, mais ce seuil descend à 100 mg si le vin est bio, et 70 mg en biodynamie. Mais les sulfites sont des allergènes. C'est pourquoi, un décret de 2005 a rendu obligatoire sur l'étiquette la mention « contient des sulfites » quand le total dépasse 10 mg par litre. Celle-ci figure en général en bas de la contre-étiquette. À partir

de son obligation d'étiquetage, cet ingrédient n'a pas arrêté de soulever des questions et d'animer des débats. Surtout parce qu'une petite partie des vignerons a commencé à étiqueter l'inverse : « Sans sulfites ajoutés ! »

## TOUT UN ARSENAL OENOLOGIQUE

Au début, cette mention indiquait implicitement que les cuvées étaient vinifiées de manière naturelle, •••



### Côtes-du-rhône +•+ • 2019

12,70 €

- Biodynamie, sans sulfites ajoutés
- GOULEYANT (à aérer). Jolie robe cerise dense. Nez d'intensité moyenne, fruits noirs (myrtille, mûre), réglisse, chocolat. Bouche minérale sur les fruits noirs mûrs, tanins souples, finale assez longue.
- Avec des travers de porc grillés.



### Jean-Luc Colombo

Le Vent • 2019 • 4 €

14,5/20

- Conventionnel
- CHARNU. Robe cerise. Nez expressif de fruits rouges mûrs, épices douces, tabac, note animale. Bouche charnue, délicate, saveurs de fruits et d'épices, tanins soyeux, agréable finale réglissée.
- Avec une daube de bœuf à la provençale.



### Domaine Gramenon

Poignée de raisins • 2019 • 14,90 €

14/20

- Biodynamie
- INTENSE. Robe pourpre brillante. Nez givoyeux, puis griotte. Bouche croquante, saveurs de fruits, réglisse. Style minéral apprécié par les femmes du jury, finale longue un peu assecchante.
- Avec un bœuf aux carottes.



### Domaine des Coteaux des Travers

Zouzou 2019 • 10,50 €

15/20

- Biodynamie, sans sulfites ajoutés
- SÉDUISANT. Robe cerise limpide. Nez flatteur, floral (violette), fruité (cerise, prune). Bouche ronde, veloutée, équilibrée, trame tannique réglissée, longueur, petite arrière en finale.
- Avec du boudin noir.



### Tour couverte

2019 8,50 €

14/20

- Bio
- CROQUANT. Robe pourpre aux reflets violets. Nez fin agréable de fruits (griotte, prune, framboise), épices fondues, tapenade. Bouche souple et homogène avec le nez, sur le fruit et les épices.
- Avec une viande rouge grillée.



### Le petit Coudoulis

2018 7,20 €

14/20

- Conventionnel
- HARMONIEUX. Robe grenat. Nez intense de foin coupé, prune cuite, menthol, poivre, cuir, réglisse. Bouche gourmande, ample, épiceée, aux tanins non agressifs, appréciée par les femmes du jury.
- Avec un magret de canard aux champignons.



### Vignerons d'Estézargues

Cuvée des galets • 2019 • 6,40 €

15/20

- Conventionnel
- DÉLICAT. Robe cerise. Nez intense, arômes de thé aromatisé (pivoine, cassis, cerise). Bouche gourmande, attaque cerise, saveurs de fruits et de fleurs, tanins fondus, finale cachou.
- Avec un tajine de joue de bœuf.



### Côtes-du-rhône

Bio Origines (Monoprix) • 2019 • 6,40 €

14/20

- Bio
- MODERNE. Robe cerise tendre. Nez fin et fruité (framboise, fraise des bois). Bouche plaisante et facile, corps velouté avec des tanins doux, assez court.
- Avec un bœuf à la ficelle.



### Tour couverte

2019 8,50 €

13,5/20

- Bio, sans sulfites ajoutés
- SOLAIRE (à carafe). Robe pourpre. Nez intense, animal (cuir, poulailler) mais aussi pivoine, pruneau, muscade. Attaque souple, fruitée, léger gaz carbonique. Bouche ronde, puissante jusqu'à la finale longue.
- Avec des grillades au thym.



••• sans ajout de sulfites et sans aucun autre agent, type levures, enzymes ou traitement de pasteurisation ou de filtration.

Mais aucune réglementation n'a encadré ces pratiques. La catégorie des vins "nature" est longtemps restée floue, même si cela évolue

aujourd'hui (voir notre encadré page 28). Alors comment fait-on pour obtenir un vin « sans sulfites ajoutés » ? En l'absence de charte, le vigneron peut s'appuyer sur tout l'arsenal œnologique.

### CHAQUE VIGNERON A SA MÉTHODE...

Pour les consommateurs, les procédés restent opaques tant que le vin n'a pas l'obligation d'indiquer

ses ingrédients. Les producteurs que nous avons interrogés ont cité : des souches de levures produisant moins de SO<sub>2</sub> (dioxyde de soufre) naturel, des filtrations serrées, un ajout d'azote alimentaire lors des pompages pour protéger le vin de l'oxygène, un stockage à température maîtrisée.

L'expérience des producteurs n'est pas identique. Le château Beauchêne et le Domaine des Coteaux des Travers ont démarré leur pre-

## Notre dégustation de 30 côtes-du-rhône (suite)

**Mathilde Chapoutier**  
Sélection 2019 • 11,40 €

**13,5/20**

- Sans sulfites ajoutés
- DIGESTE. Robe jeune, cerise brillante. Nez fin, floral (iris), petits fruits rouges acidulés, touche mentholée. Bouche gourmande, bel équilibre entre tanins et acidité, finale réglisse assez courte.
- Avec une viande saignante.



**Pierre Chanaud** • 2019  
(Auchan) • 3,30 €

**13,5/20**

- Conventionnel
- CHAUD. Robe cerise tendre. Nez discret de cerise, charbon de bois, cuir. Bouche fruitée, tanins fondus, trop dominée par l'alcool pour certains, finale réglisse.
- Avec une terrine de canard.



**Domaine Montmartel** • 2019  
4,50 €

**13/20**

- Bio
- JEUNE. Robe pourpre. Nez discret de sous-bois mouillé, fruits noirs, note animale. Bouche dominée par l'acidité et des tanins astringents que le temps va arrondir.
- Avec un lapin à la moutarde.



**Dauvergne Ranvier** • 2019  
7 €

**12,5/20**

- Bio, sans sulfites ajoutés
- MORDANT. Robe pourpre. Nez fin, floral, poivre, menthol, amande, tabac blond. Bouche assez équilibrée entre le fruit et les tanins enrobés mais l'acidité a gêné quelques-uns.
- Avec une grillade de bœuf.



**Château Beauchêne**  
9,60 €

**12,5/20**

- Sans sulfites ajoutés
- ROUSTE. Robe noir bleuté, opaque. Nez assez intense, animal (cuir) et sous-bois. Bouche au même registre, puissante, tannique, structurée, finale longue sur l'amertume.
- Avec un lièvre rôti.



**Domaine des Cèdres** • 2019  
8,50 €

**12,5/20**

- Bio
- SIMPLE. Robe cerise. Nez discret, fruits à noyaux, peau de raisin, minéral. Bouche tendre, fruitée, sans aspérité, longueur moyenne, finale réglisse.
- À servir frais avec un saucisson.



**Côtes-du-rhône** • 2019 • (Lidl)  
2,40 €

**12/20**

- Conventionnel
- ÉTONNANT POUR LE PRIX. Robe grenat en début d'évolution. Nez flâneur pâtissier (vanille, guimauve), fraise, cuir, épices douces. Bouche décevante, diluée, manque de fraîcheur, tanins durs.
- Avec des merguez en barbecue.



**Château des Coccinelles**  
Elytres • 2019 • 13,50 €

**11,5/20**

- Bio, sans sulfites ajoutés
- RISQUÉ. Robe cerise un peu évoluée. Nez assez suave, complexe (fruits, épices, truffe, violette chocolat, cuir). Bouche non consensuelle : souple et minérale pour les uns, verte et acide pour les autres.
- Avec une moussaka.



**Grappes d'Antan** • 2019  
5,80 €

**11,5/20**

- Bio
- ACIDE. Robe jeune, pourpre très violacée. Nez assez intense, fin, floral. Bouche ronde, croquante mais dominée par l'acidité.
- Avec un magret de canard.



mier essai en 2019. Sur la cuvée « Zouzou » de ce dernier est même indiquée une date limite de consommation de six mois ! « Pour nous, c'était une première, nous avons préféré indiquer une date de consommation optimale même si en réalité, elle est supérieure », justifie Robert Charavin, du Domaine des Coteaux des Travers.

Pour une maison de négoce comme Dauvergne-Ranvier, la production de cuvées sans sulfites est complémentaire et rodée. De même, le château

de Bosc, à Domazan dans le Gard, en est à sa quatorzième année et toute la production s'affranchit de sulfites.

### .... ET LE CONSOMMATEUR S'Y PERD UN PEU

Lui-même allergique, Guillaume Reynaud, vigneron, a mis au point une méthode originale qu'il définit comme « un changement de l'itinéraire de vinification œnologique », sans en dire plus. Son procédé est visiblement naturel puisqu'il •••

### 3 questions à



**PHILIPPE PELLATON**  
Président  
d'Inter-Rhône et  
de la maison Sinnnae,  
premier producteur  
de côtes-du-rhône

**Comment le réchauffement du climat impacte-t-il le vignoble rhodanien ?**

**PHILIPPE PELLATON :** Depuis plusieurs années, les dates des vendanges sont avancées de dix jours. Cette précocité fragilise le cycle végétatif. Au début, la vigne risque le gel. À la fin, l'absence de pluies estivales réduit la taille des baies et les nuits moins fraîches altèrent la synthèse des anthocyanes [NDLR : pigments naturels], les vins sont moins colorés.

**Quels moyens sont mis en œuvre pour maintenir la qualité ?**

**P. P. :** Il s'agit de privilégier les cépages à maturité tardive comme le mourvèdre ; ceux qui résistent à la sécheresse comme le carignan, un historique, et le caladoc, un croisement de grenache noir et de malbec ; et de recoloniser les terroirs les plus frais, grâce à une cartographie du territoire. L'irrigation – toujours accordée sur dérogation – reste minoritaire (6 000 hectares sur 40 000) et le Rhône n'est plus considéré comme une réserve d'eau inépuisable.

**Domaine Benedetti**  
Vieilles vignes • 2018 • 9,10 €

**13/20**

- Bio
- BOISÉ. Robe grenat brillante. Nez intense, boisé, flateur (toast, marc de café), fruits noirs en confiture, épices douces, cacao. Bouche souple, trame homogène avec le nez, le bois écrase un peu le fruit, finale amère.
- Avec une ratatouille.



**Domaine Damien Marres** • 2019  
8,90 €

**12/20**

- Bio, sans sulfites ajoutés
- RUSTIQUE. Robe pourpre sombre. Nez très intense, givoyeux, garrigue, poivron vert, fruits noirs. Bouche ample, puissante, tonique, note animale, encore jeune.
- Avec des travers de porc caramélisés et des frites.



**Cellier des Dauphins**  
Prestige • 2019 • 4 €

**11,5/20**

- Conventionnel
- COURT. Robe pourpre diluée. Nez végétal (sève, fleurs fraîches), minéral et sucré. Bouche mince, finale courte et âpre peu agréable.
- Avec de la charcuterie.



**Domaine des Coccinelles** • 2019  
7,20 €

**13/20**

- Bio
- SOLIDE. Robe cerise éclatante. Nez expressif, fumé, grillé, viande séchée, poivre noir. Bouche souple, veloutée sur les fruits noirs et les épices, finale réglisse ; manque d'acidité pour certains.
- Avec un veau aux morilles.



**La Cave d'Augustin Florent**  
Les Pierrasques • 2019  
(Carrefour) • 3,50 €

**12/20**

- Conventionnel
- QUELCONQUE. Robe jeune cerise violacée. Nez moyennement intense, fruits noirs, cuir, cardamome. Bouche avec peu de corps, des tanins asséchants en finale.
- Avec un apéro saucisson.



**Club des Sommeliers** • 2019  
(Casino) • 7,80 €

**11,5/20**

- Conventionnel
- RUGUEUX. Robe cerise tendre. Nez discret, frais d'herbes aromatiques, cerise rouge, réglisse, poivre frais. Bouche marquée par les tanins râpeux et l'alcool, un goût fort de zan. Finale amère.
- Avec des légumes farcis.



IS/OK: PHOTOS: PRODUITS FABRIQUE POUR LE 1/6/20

••• a pu adhérer au Syndicat de défense des vins nature'L. Le château de Bosc garantit des « vins sans sulfites, de garde » ! Des messages qui peuvent être assez contradictoires. Qu'en est-il du résultat dans le verre ?

## UNE DÉGUSTATION ÉCLAIRANTE

Les vins sans sulfites se sont révélés être un succès. Entre nos trois catégories, ce sont eux qui obtiennent la meilleure moyenne générale (13,7/20), suivi des vins conventionnels (13,5) et des vins bio (13,2). Pusieurs vins à la fois sans sulfites et bio s'en sortent particulièrement bien. Mais cela ne marche pas à tous les coups, comme le montre la cuvée la Tour couverte, moins appréciée dans sa version bio et sans sulfites, que dans sa version bio.

Un style de vins sans sulfites ajoutés s'esquisse à la lecture des commentaires, dont chacun pourra s'inspirer au moment de faire un choix. Des vins sans sulfites qui sont aussi plus typés, parfois moins consensuels, sont tantôt gouleyants, généreux, séduisants, frais, croquants, digestes ; tantôt mordants et rustiques comme le souligne notre dégustation. Quant aux défauts qui

## Les vins "nature" s'organisent

La vogue des vins sans sulfites « crée de la confusion pour le consommateur qui peut les confondre avec les vins naturels », estime Jacques Carroget, vigneron bio dans la Loire. Il est aussi président du Syndicat de défense des vins nature'L, né en 2019, qui a lancé le logo « Vin méthode nature »

• **Plus de 200 vignerons adhérent à la charte**  
d'engagement en vingt points : cultiver des raisins



bio certifiés, vendanger à la main, n'ajouter aucun intrant, recourir exclusivement aux levures

indigènes, ne pas utiliser de traitement physique brutal et traumatisant comme l'osmose inverse...

• **Quant aux sulfites,** il est interdit d'en ajouter pendant les fermentations. Un seul ajustement est toléré avant la mise en bouteille dans la limite de moins de 30 mg/l - cela doit alors être précisé sur l'étiquette. Les premières bouteilles porteuses du logo sont en train d'arriver sur le marché...

nous auraient obligés à déboucher une seconde bouteille, nous n'en avons pas rencontrés.

## DES VINS QUI PRÉSENTENT BEAUCOUP D'ATTRATS

Toutes les catégories ont présenté quelques échantillons avec une odeur de réduction (manque d'oxygène qui disparaît après une aération), parfois aussi des notes animales ou une amertume asséchante. Les vins rouges de la vallée du Rhône présentent beaucoup d'attraits, avec deux tiers de bonnes notes (à partir

de 13/20, selon notre échelle de notation). Leur profil généreux et fruité se retrouve le plus souvent. Un bémol pour les marques de distributeurs qui, à l'exception de Monoprix, sont décevantes sur le plan gustatif. Malgré tout, ces bouteilles restent intéressantes pour leur rapport qualité/prix. Dans l'ensemble, le tarif des vins du deuxième vignoble de France s'avère très compétitif. Jusqu'à la bouteille la moins chère de notre lot, vendue par Lidl, 2,40 €, notée 12/20. Pour plus de la moitié des jurés, la cuvée présentait un nez correct, une bouche typique et assez complexe. Qui peut dire mieux ? • MARYSE SARGIS

Ingénier : XAVIER LEFEVRE

Le choix de  
60

**BIO**

**CONVENTIONNEL**

**SANS SULFITES AJOUTÉS**

**14/20**  
**Monoprix Bio 2019**  
**6,40 €**  
Une plaisante expression fruitée.

**15/20**  
**E. Guigual 2016**  
**8 €**  
Doté de puissance et de complexité.

**14,5/20**  
**Croix des Alliances 2019 - 6,60 €**  
Sur une tonalité fraîche, un rouge digeste.

### À retenir

- Les vins rouges de l'appellation côtes-du-rhône offrent une bonne qualité gustative, deux vins sur trois sont jugés bons.
- Les vins sans sulfites ajoutés ne déparent pas, comparés aux vins bio et conventionnels, mais ils coûtent souvent plus cher. Leur prix moyen est de 10,20 € contre 5,30 € en conventionnel et 7 € en bio.
- Les plus belles réussites se retrouvent sous la double casquette bio et sans sulfites ajoutés.



# LES NOUVEAUX RENDEZ-VOUS DU MOIS



• **2** Lundi au vendredi  
à **9h25**  
samedi à **9h50**

• **3** Lundi au vendredi  
à **10h45**  
samedi à **10h15**

• **4** Samedi et dimanche  
à **13h30**

• **5** Mardi, mercredi,  
vendredi à **8h55**  
mercredi à **22h20**  
samedi à **9h50**

**franceinfo:**

Lundi, mardi, mercredi,  
jeudi et vendredi  
à **12h51** et **16h47**  
samedi et dimanche  
à **9h15, 15h47** et **19h56**



Près de 500  
émissions ConsoMag  
à revoir sur le site

[www.inc-conso.fr](http://www.inc-conso.fr)

- **QUE FAIRE SI LE BAILLEUR REFUSE DE RENDRE LE DÉPÔT DE GARANTIE SANS RAISON ?**

Avec la Confédération générale du logement (CGL)  
Première diffusion le samedi 1<sup>er</sup> mai

- **LE DÉVELOPPEMENT DE LA TÉLÉCONSULTATION**

Avec la Confédération syndicale des familles (CSF)  
Première diffusion le lundi 3 mai

## SPÉCIAL TOURISME RESPONSABLE

Avec l'Agence de la transition écologique (ADEME)

- **TOURISME DURABLE, COMMENT LE METTRE EN PRATIQUE**

Première diffusion le mardi 4 mai

- **VACANCES PLUS RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT, COMMENT LES PRÉPARER**

Première diffusion le mercredi 5 mai

- **COMMENT LIMITER SON EMPREINTE CARBONE PENDANT LES VACANCES**

Première diffusion le jeudi 6 mai

- **COMMENT SE FAIRE AIDER POUR UN LITIGE EN EUROPE**

Avec l'Institut national de la consommation (INC)  
Première diffusion le vendredi 7 mai

- **COMMENT SE DÉROULE LA MÉDIATION DE LA CONSOMMATION**

Avec Familles de France  
Première diffusion le lundi 17 mai

- **LA GESTION DES COOKIES**

Avec l'Union nationale des associations familiales (Unaf)  
Première diffusion le vendredi 21 mai

- **PRÉLÈVEMENTS INJUSTIFIÉS À LA SUITE DE LA FRAUDE DE SA CARTE BANCAIRE**

Avec Familles rurales  
Première diffusion le jeudi 27 mai

- **LES CONSEILS POUR BIEN ACHETER UN VÉLO**

Avec la Confédération nationale des associations familiales catholiques (CNAFC)  
Première diffusion le vendredi 28 mai

- **REMBOURSER UN CRÉDIT**

Avec l'association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)  
Première diffusion le lundi 31 mai



# Radios, analyses... Nous pouvons limiter les examens inutiles

## Enquête

Les examens et analyses qui nous sont prescrits ne sont pas tous utiles. Mais ils sont tous coûteux : pour nos finances, pour l'environnement et pour notre santé ! Comment expliquer ce phénomène et comment réagir en tant que patient ? Nos réponses.

**R**echercher des anticorps contre le covid-19 avant ou après vaccination, doser des IgG anti-aliments pour suspicion d'intolérance alimentaire, réaliser un frottis avant 25 ans... Autant d'examens parfois courants mais parfaitement inutiles dont les conséquences ne peuvent être ignorées. Alors qu'on parle de plus en plus de désescalade thérapeutique, notamment pour améliorer la qualité de vie des malades, il est plus que temps, aujourd'hui, d'envisager aussi une désescalade des diagnostics.

### 40 % DES ACTES D'IMAGERIE MÉDICALE ÉVITABLES

Chaque année, l'Assurance maladie dépense environ 3 milliards d'euros pour les examens biologiques et 6 milliards pour l'imagerie médicale. En 2012, la Fédération hospitalière de France a déclaré qu'un tiers de ces actes seraient injustifiés. Ce chiffre, issu d'un simple sondage d'opinion auprès de médecins libéraux et hospitaliers, a eu le mérite de mettre en lumière un sujet longtemps ignoré : la pertinence des soins. Depuis,

les rapports se succèdent. En 2013, l'Académie de médecine a notamment dénoncé la pratique excessive de bilans sanguins ou d'échographies, rappelant que « la médecine, c'est d'abord la clinique (interrogatoire et observation du malade, NDRL) et ensuite les examens complémentaires ». En 2016, la Cour des comptes estimait que 40 % des actes d'imagerie médicale étaient évitables.

Plusieurs raisons sont invoquées : le cloisonnement entre les soins de ville et l'hôpital et le nomadisme médi-

cal qui conduisent à la redondance de tests biologiques ou d'examens d'imagerie ; l'absence de recommandations officielles en matière de diagnostic ou leur méconnaissance ; la demande des patients parce que « ça ne coûte rien » ; la volonté des médecins de se protéger d'accusations de négligence ; l'appât du gain et les dérives liées à la tarification à l'acte (T2A) à l'hôpital.

### LE PLUS GROS POSTE : L'ÉCHOGRAPHIE

S'appuyant sur des données de l'OCDE, l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes) estime que 20 % des actes médicaux sont injustifiés (examens et soins confondus). C'est ce chiffre qui est aujourd'hui retenu par la plupart des experts.

En 2018, l'Institut a dressé une liste non exhaustive des examens souvent prescrits en dehors des indications validées, comme le dosage de la vitamine D ou de l'antigène prostatique spécifique (PSA), des examens thyroïdiens, des bilans sanguins de l'activité hépatique. Sont aussi mis à l'in-

#### BON À SAVOIR

- Les bonnes questions à poser :
- Pourquoi dois-je réaliser cet examen ou cette analyse ?
- Que recherche-t-on ?
- En quoi cela va-t-il orienter ma prise en charge ou mon traitement ?
- Quelles sont les solutions autres ?
- Peut-on obtenir la même réponse autrement ?
- Quels sont les risques auxquels je m'expose en réalisant ou pas cet examen ou cette analyse ?
- Quel est le degré d'urgence à le(la) réaliser ?



des examens pré-anesthésiques systématiques (bilan d'hémostase, détermination du groupe sanguin) contraires aux recommandations de la Société française d'anesthésie et de réanimation.

Concernant l'imagerie médicale, les examens inutiles les plus fréquents sont la radiographie du crâne quasi systématique lors d'un trauma crânien, alors qu'une surveillance clinique, voire un scanner sont indiqués. Et les radios du dos (voir encadré p. 32) : « Alors que l'imagerie du rachis n'est pas recommandée pour une lombalgie sans signes d'alerte dans les cinq premières semaines, on observe que 63 % des arrêts de travail pour lombalgie sont suivis d'un examen radiologique dans le mois suivant l'arrêt », relève l'Irdes. Il pointe aussi les radios pulmonaires de dépistage d'un cancer chez des patients sans symptôme ou

à faible risque et l'ostéodensitométrie chez des patientes ménopausées mais sans facteurs de risque. L'Institut s'inquiète enfin du nombre croissant d'échographies (+2 % par an), dû notamment au développement d'appareils plus faciles à utiliser et moins coûteux. C'est actuellement le plus gros poste de dépense de l'Assurance maladie en imagerie médicale.

### **DES COÛTS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS**

Si les examens inutiles sont de plus en plus débattus, c'est avant tout parce qu'ils représentent un coût important pour l'Assurance maladie – et donc la collectivité. En 2015, elle jugeait pouvoir économiser 200 millions d'euros sur trois ans en réduisant leur nombre. Ces examens ont aussi

un coût environnemental (dépenses d'énergie, production de déchets), d'autant plus important qu'il s'agit souvent de matériels à usage unique (aiguilles, seringues, etc.).

### **Le surdiagnostic conduit à des traitements superflus...**

Faire un examen inutile, c'est aussi prendre le risque de diagnostiquer par hasard une maladie ou simplement une anomalie (« incidentalome ») qui, si elle n'avait pas été détectée, n'aurait jamais fait parler d'elle. Une récente étude américaine estime qu'en médecine interne à l'hôpital, « plus de la moitié des examens radiologiques et des tests biologiques génèrent des incidentalomes et cela ne peut qu'augmenter avec l'évolution des technologies ».

Or, outre les répercussions psychologiques, ce surdiagnostic conduit souvent à mener des examens complémentaires ou des traitements inu-

tiles, voire dangereux. C'est le cas, par exemple, de nombreuses tumeurs de la thyroïde qui aboutissent à son ablation et, de là, à un traitement à vie. Entre 2008 et 2012, ce surdiagnostic aurait concerné 25 000 femmes en France, selon une estimation parue l'an dernier dans la revue britannique *The Lancet*. Idem pour les frottis chez les femmes de moins de 25 ans qui conduisent au surdiagnostic de lésions du col de l'utérus qui pourraient disparaître spontanément. Et au surtraiement, avec le risque d'endommager le col de femmes en âge de procréer.

### UNE PISTE DE RÉFLEXION... CHOISIR AVEC SOIN ?

Car les inconvénients doivent aussi être envisagés à titre individuel. Il y a évidemment le reste à charge, surtout si l'examen est pratiqué en dehors des recommandations car il n'est alors pas remboursé par l'Assurance maladie.

Mais surtout, les conséquences pour la santé. Tout geste invasif (prise de sang, biopsie, ponction, injection de produit de contraste...) présente un risque d'effets

### Tout geste invasif peut présenter des effets secondaires.

secondaires, voire d'accident. Les radiographies, mammographies et scanners, exposent à des rayonnements dont les effets se cumulent tout au long de la vie et peuvent avoir une incidence sur le risque de cancer à long terme.

Tout examen médical peut aussi générer stress et inquiétude (temps d'attente, interprétation des résultats...). Enfin, un examen inutile peut conduire à des erreurs d'interprétation. C'est le cas pour la recherche d'anticorps contre le covid-19. « Inutile et peut même prêter à confusion », alertait début mars l'Académie de pharmacie. Ou celle des IgG anti-aliments qui « risque de retarder le bon diagnostic et d'orienter vers un régime d'évitement inutile et parfois délétère » selon la Société française d'allergologie.

Aux États-Unis et au Canada, une initiative se développe depuis

2012 à l'hôpital comme en médecine de ville : le programme « Choosing Wisely » ou « Choisir avec soin ». Les sociétés

savantes sont appelées à établir une liste des cinq à dix examens, traitements et interventions à remettre en question car leur surutilisation et les préjudices pour les patients sont établis. Objectif : réduire de 30 % les dépenses de santé jugées inutiles.

### FREINER LES EXCÈS, L'AFFAIRE DE TOUS

La Fédération hospitalière de France a signé une charte d'engagement avec « Choosing Wisely », en 2017, mais aucune étude n'a été conduite depuis pour en évaluer l'efficacité. En parallèle, recommandations et guides de bon usage sont régulièrement édités par les sociétés savantes même s'ils peinent parfois à être connus et appliqués des prescripteurs. Par ailleurs, ils ne sont pas toujours certifiés par la Haute Autorité de santé qui garantit, notamment, qu'ils sont rédigés par des experts indépendants.

Les soignants ne sont cependant pas les seuls à même d'améliorer leurs pratiques. En tant que patients, nous pouvons aussi contribuer à freiner ces excès. Par exemple en limitant les examens prescrits à notre demande, comme des bilans sanguins, ou en interrogeant nos médecins sur la pertinence des examens proposés (voir encadré ci-contre).

L'article L.1111-4 du code de la santé publique le stipule : « Aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne et ce consentement peut être retiré à tout moment. » Alors, si d'aventure l'assistante d'un centre dentaire vous fait « passer à la pano » avant même que vous ayez rencontré le chirurgien-dentiste, vous pouvez refuser. Un panoramique dentaire, comme n'importe quel examen, doit être justifié. Même si la dose de rayonnement a été réduite, et même si cela vous sera remboursé. ●

ÉMILIE GILLET

STOCK



## Trois examens à la loupe

### • Le dosage de la vitamine D

S'il vous est proposé avant de vous supplémenter ou pour suivre votre statut vitaminique, il est inutile. D'autant que les seuils qualifiant une carence, une insuffisance et un taux optimal à atteindre ne sont pas consensuels. Il n'est recommandé que dans des cas très précis : confirmation de diagnostic, avant instauration de certains traitements, suivi post-opératoire particulier...

### • Une radio du dos pour une douleur lombaire

Si le mal est récent et isolé, sans fièvre ni origine traumatique, symptômes neurologiques ou antécédent de cancer..., la radio n'est pas le premier réflexe entre 20 et 55 ans. Il s'agit avant tout de prendre en charge la douleur et d'éviter l'immobilisation. À savoir : il n'existe pas de lien avéré entre l'intensité de la douleur et la présence ou la taille d'une hernie détectée sur une radio.

### • La caractérisation du groupe sanguin

Si vous avez déjà réalisé un tel examen, il est inutile. On ne change pas de groupe sanguin au cours de la vie. Il n'est recommandé que chez la femme enceinte, et dans un contexte transfusionnel avéré (anémie mal tolérée, avant un acte chirurgical à haut risque hémorragique ou lors d'une première transfusion dans un contexte d'urgence).

# Prévention des cancers L'environnement aux abonnés absents

## Zoom

Pour diminuer le nombre de cas de cancers, le gouvernement vise, en priorité, le changement des comportements individuels... tout en négligeant, selon certains, les facteurs environnementaux.

**L**e 4 février, Emmanuel Macron dévoilait la nouvelle stratégie nationale de lutte contre les cancers. Quatrième volet d'une série initiée en 2003, ce plan décennal vise en première ligne à réduire, d'ici 2040, le nombre de cancers dits « évitables » de 60 000 par an. Représentant 40 % des nouveaux cas (153 000 chaque année), ils sont attribuables au tabagisme, à la consommation d'alcool, à l'alimentation déséquilibrée et au surpoids.

## 32 ASSOCIATIONS MONTENT AU CRÉNEAU

Si renforcer la prévention est nécessaire, qu'en est-il des facteurs environnementaux invisibles (produits phytosanitaires, pollution de l'air...) ? Leur place s'avère plus que minime dans ce plan – une « fiche action » sur les 41 qui comporte la feuille de route 2021-2025. C'est pourquoi un collectif de 32 associations dénonce ce manque d'ambition et l'absence « d'actions concrètes, précises et tangibles, contrairement aux autres axes du plan ». La problématique est, en effet, loin d'être anodine : « 5 à 15 % des cancers sont attribuables à des polluants

ou des contaminants environnementaux, indique Robert Barouki, médecin, professeur des universités en biochimie à Paris et spécialiste des effets des polluants sur la santé humaine. Cette fourchette reste incertaine mais il y a une probable sous-estimation, du fait d'un manque de connaissances sur ces substances (mode d'action, quantification de l'exposition...). »

Les études sur de grandes cohortes sont longues à mener et onéreuses.

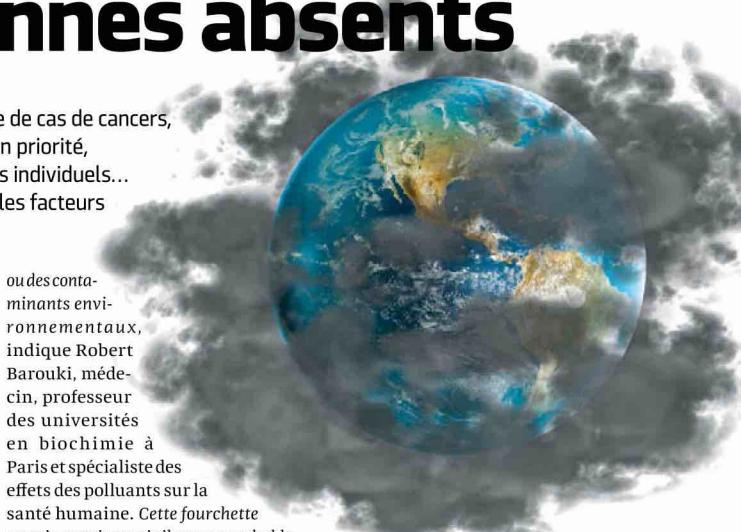
### BON À SAVOIR

Fin 2020, le gouvernement a soumis à consultation publique son quatrième Plan national santé-environnement (PNSE 4). Couvrant la période jusqu'en 2024, ce programme vise à prévenir les risques sanitaires liés à l'environnement (qualité de l'air intérieur, exposition aux produits chimiques, aux ondes, au bruit, etc.). Là aussi, plusieurs associations regrettent l'absence d'indicateurs précis et de prise en compte de la crise sanitaire et de la crise climatique.

On arrive, malgré tout, à établir des corrélations entre la survenue de cancers et l'exposition aux pesticides (chez les professionnels), aux perturbateurs endocriniens, ou à la pollution de l'air. Côté nanomatériau, à ce jour, « les arguments en faveur de leur cancérogénicité sont faibles », précise le Pr Barouki.

Chargé de coordonner le plan décennal, l'Institut national du cancer se contente de lister sur son site Internet des recommandations pour réduire son exposition quotidienne aux perturbateurs, par exemple en limitant l'usage en nombre et en quantité des produits d'entretien... Autrement dit, à défaut d'une précaution à l'échelle collective, on privilie une prudence individuelle... •

NINA SCHRETR



# Protéines végétales

## Elles remplacent très bien la viande

### Pratique

Plutôt que d'acheter des "steaks" végétaux industriels, choisissez des céréales et des légumineuses. Longtemps délaissées, elles sont à présent reconnues pour leurs bienfaits nutritionnels et environnementaux. Encore faut-il savoir les préparer et les choisir. Éclairage en huit questions.

**Q**ue l'on ait une alimentation omnivore, flexitarienne, végétarienne ou végane, les solutions végétales pour remplacer la viande – c'est-à-dire céréales et légumineuses – occupent une place croissante dans l'assiette, notamment pour leur apport en protéines. C'est une bonne chose, car il y a désormais consensus pour dire qu'il faut limiter la consommation de viande, tant pour réduire l'impact environnemental de notre alimentation que pour améliorer sa qualité nutritionnelle.

#### LENTILLES, POIS... SOUS TOUTES LES FORMES

« Cette évolution est en cours, remarque Stéphane Walrand, chercheur au centre de recherche en nutrition humaine de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) d'Auvergne. Il y a un renouveau de la filière des légumineuses comme les lentilles, les fèveroles, les pois, d'autant qu'il existe de nouvelles méthodes technologiques permettant de les consommer précuites, sous forme de farines, de pâtes alimentaires, etc. » Reste qu'il

est souvent compliqué, au quotidien, de savoir comment choisir, préparer ou combiner ces aliments.

#### Pourquoi miser sur les solutions végétales ?

Consommer plus de céréales et de légumineuses peut se faire via les "steaks", galettes et autres burgers végétaux. Mais ces produits industriels présentent une composition intégrant fréquemment des additifs et des ingrédients ultra-transformés tels que des isolats (pois, soja) et des amidons (blé, maïs). De plus, le processus de "cracking" utilisé pour décomposer les grains entiers, en détruitant leur matrice, fait perdre une grande partie de leurs intérêts nutritionnels (voir notre hors-série n° 208, mars-avril 2021, *La Santé dans l'assiette*).

L'autre voie repose sur les céréales et légumineuses brutes. « Outre un bon apport en protéines, le fait de consommer ces végétaux denses en nutriments comme les fibres et les micronutriments, améliore l'équilibre alimentaire, explique Stéphane Walrand. De plus, cela réduit la part des aliments plus denses en énergie ; leurs nutriments, comme les acides gras saturés, sont plus néfastes pour la santé. »

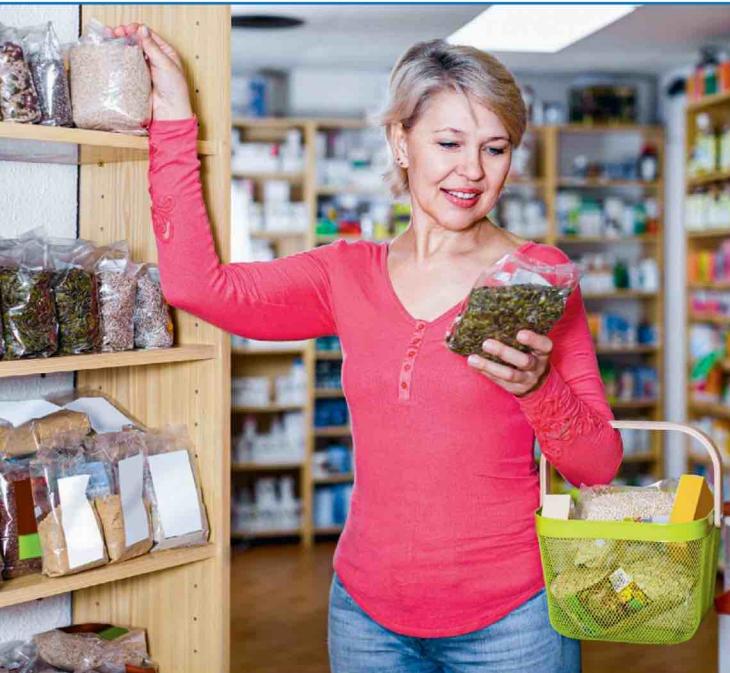
Le Plan national nutrition santé (PNNS) de 2019 recommandait d'ailleurs une portion de légumineuses au moins deux fois par semaine.

#### Les protéines végétales sont-elles de bonne qualité, comparées aux protéines animales ?

Certes, les protéines végétales sont dotées d'un profil en acides aminés (les briques qui composent les protéines) peu favorable aux besoins humains. Mais à la lumière des travaux de ces dernières années, leur digestibilité s'avère en fait assez proche de celle des protéines animales « à condition que l'ensemble des végétaux ingérés apportent les neuf acides aminés essentiels à notre orga-

#### BON À SAVOIR

Les légumineuses les plus riches en fer sont les lentilles et les haricots rouges. Pour en augmenter l'absorption, il est conseillé de leur associer une source de vitamine C tels que des crudités ou des fruits comme les agrumes, le kiwi, la goyave.



nisme», précise Florence Foucault, diététicienne nutritionniste à Paris. Ceux qui manquent le plus souvent dans les céréales sont la lysine et la thréonine, et la méthionine (un acide aminé soufré) dans les légumineuses. C'est pourquoi il est préconisé d'associer légumineuses et céréales. Seuls le quinoa et le soja fermenté (tempeh, tofu) contiennent tous les acides aminés essentiels ; ils peuvent ainsi se suffire à eux-mêmes.

Par ailleurs, les scientifiques ont montré que les traitements thermiques (cuisson, autoclavage) et la fermentation permettent d'augmenter encore le taux de digestibilité des protéines végétales, via l'inactivation de certains facteurs anti-nutritionnels.

En revanche, la quantité de protéines reste plus élevée dans la viande : 20 grammes en moyenne pour 100 grammes de viande cuite,

contre 9 grammes dans une portion équivalente de légumineuses cuites (lentilles, pois chiche, haricots blancs, etc.) et 3 à 5 grammes pour les céréales (blé, maïs, seigle, orge...).

### Comment combiner légumineuses et céréales ?

Cette pratique est en réalité très ancienne, comme en témoignent les associations dans de nombreuses pratiques culinaires traditionnelles : semoule/pois chiche, haricots rouges/quinoa, riz/soja, riz/lentilles, maïs/haricots rouges, etc. Quant à savoir s'il faut associer les protéines végétales au sein d'un même repas ou plutôt les répartir sur les repas, le débat n'est pas tranché. « Je préconise plutôt de prendre les céréales et légumineuses conjoin-

tement, quand il s'agit de remplacer la viande », précise la diététicienne Florence Foucault.

### Comment les choisir ?

S'il est conseillé de privilégier les céréales complètes ou peu raffinées, dont l'enveloppe (ou son) est riche en fibres et en minéraux (phosphore, magnésium), mieux vaut les choisir bio car les résidus de pesticides se concentrent justement sur l'enveloppe.

Les légumineuses seraient moins exposées aux contaminants, du fait de leurs cosses, qui se détachent ensuite lors du séchage. On peut aussi acheter les légumineuses pré-cuites, sous vide ou appertisées, pour qui souhaite éviter le temps de trempe et de cuisson. Leur valeur nutritionnelle reste a priori inchangée.

### Quelles quantités consommer et à quelle fréquence ?

Pour qu'un repas fournit une quantité de protéines globalement équivalente à celle de la viande, les nutritionnistes conseillent de consommer en moyenne 100 grammes de lentilles cuites (soit environ 40 grammes crues) et 100 grammes de céréales cuites ( sachant que la cuisson augmente le poids des céréales crues de 2,5 fois environ pour le blé, les pâtes, l'orge, le sorgho et de 3,5 à 4 pour le boulghour, le riz, le quinoa...) ; ces quantités peuvent être augmentées chez les hommes et les personnes sportives.

Aucun élément nutritionnel n'empêche de mettre des céréales et des légumineuses à tous les repas, si ce n'est que l'excès de fibres peut entraîner des troubles digestifs (flatulences, douleurs abdominales). Un autre inconvénient tient à la présence de Fodmaps, ces sucres fermentescibles qui rendent les légumineuses indigestes pour certaines personnes.

L'une des solutions pour réduire ces effets passe par la germination des graines – une étape réalisée dans le cas des légumineuses transformées en farine (pois chiche, pois jaunes, lentilles, notamment).

### Pourquoi faut-il faire tremper les légumineuses ?

La plupart des légumineuses – excepté les lentilles corail et les pois cassés – requièrent un temps de trempage pouvant aller jusqu'à une nuit entière. Certaines céréales aussi, mais plutôt un trempage de quelques heures. L'objectif de cette opération est triple : ramollir les fibres pour rendre ces végétaux plus digestes, éliminer certains composés soufrés responsables de flatulences, et surtout, réduire les teneurs d'acide phytique et de ses dérivés, les phytates.

Présents en quantités importantes, ces composés sont "chélateurs", c'est-à-dire qu'ils réduisent la biodisponibilité des minéraux contenus dans les grains, en particulier le fer. Mais « le fait de consommer des lentilles une ou deux fois par semaine sans trempage préalable n'a pas vraiment de conséquences sur l'équilibre nutritionnel », tempère Stéphane Walrand.

### Comment les préparer ?

Une fois chauffées brièvement à sec et à feu doux, les petites céréales (quinoa, millet, boulgour, sarrasin, etc.) sont recouvertes d'eau bouillante et salée puis cuites doucement, à couvert et sans être remuées.

Pour les grandes céréales complètes (riz, blé, épeautre, orge, etc.), après trempage d'une à deux heures, il faut compter deux volumes d'eau froide pour un volume de céréales, puis, après ébullition, les faire cuire à feu doux. Quant aux légumineuses, après trempage, elles sont couvertes d'eau froide non salée ; les graines cuiront tout doucement après ébullition, légèrement découvertes.



## Des aliments parfaits pour préserver l'environnement

- **D'après l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 14,5 % des émissions de gaz à effet de serre sont dues à l'élevage, en particulier bovin. Par ailleurs, l'alimentation animale mobilise un tiers des terres arables au niveau mondial, et la moitié de la déforestation est liée à la production de soja pour l'élevage.**
- **Il est possible d'adapter une alimentation plus durable en termes de**

consommation des ressources, d'impact sur les écosystèmes et de gaz à effet de serre, ne serait-ce qu'en augmentant la part des fruits et légumes dans l'assiette. Des chercheurs de l'Inrae ont montré que passer de 350 g à 50 g par jour de produits végétaux, tout en réduisant la part du groupe "viande, poisson et œufs" de 140 g par jour à 90 g, permettrait d'abaisser l'impact carbone de notre alimentation de 30 à 40 %.

- **Les légumineuses ont tout bon.** Elles fixent l'azote atmosphérique grâce à des bactéries du sol vivant en symbiose avec leurs racines. Cette propriété permet de les cultiver quasi sans apport d'azote sous forme d'engrais de synthèse. De plus, les légumineuses contribuent à enrichir le sol en composés azotés, utilisables pour les cultures suivantes ou associées, par exemple, avec des céréales.

### La texture peut-elle modifier leur index glycémique ?

Un autre atout des céréales complètes et plus encore des légumineuses tient à leur faible index glycémique, inférieur à 55 sur une échelle de 0 à 100 (celui du glucose). Dans

**Céréales et légumineuses ont un faible index glycémique.**

ces dernières, l'amidon est surtout présent sous forme d'amylose, dont la digestion est lente : la glycémie augmente ainsi doucement et l'insuline est sécrétée plus progressivement. La

satiété dure alors plus longtemps. Cela aide aussi à éviter les pics d'insuline répétés qui favorisent, à terme, la survenue de certains diabètes et la prise de poids, l'orga-

nisme ayant tendance à stocker les sucres sous forme de graisse.

Mais une cuisson trop prolongée ou une préparation en purée, en fragmentant les fibres et les chaînes d'amidon, augmente leur index glycémique et, de fait, réduit l'effet satiétogène de ces végétaux. Comme le note Stéphane Walrand, « mieux vaut éviter de trop les broyer, mais de toute façon l'index glycémique reste limité, ces graines ne contenant quasiment pas de sucres simples comme le saccharose ou le fructose ». Et le fait d'associer, par exemple, une purée de lentilles ou de pois cassés avec du riz entier maintient par ailleurs l'index glycémique à des valeurs relativement basses. •

PATRICIA CHAIROPOULOS

# Prenez votre consommation en main

**ABONNEZ-VOUS  
POUR 1 AN  
et réalisez jusqu'à  
23 % D'ÉCONOMIE**



## LE MENSUEL

Des essais comparatifs de produits et de services, des enquêtes fouillées, des informations juridiques, des conseils pratiques...



## LES HORS-SÉRIES THÉMATIQUES

Des guides pratiques complets autour de l'alimentation, la santé, l'environnement, l'argent, le logement...



## LE HORS-SÉRIE SPÉCIAL IMPÔTS

## L'ACCÈS AUX SERVICES

### NUMÉRIQUES DE «60»

(Ordinateur, tablette et smartphone)

- Accès illimité aux versions numériques des anciens numéros.
- Accès aux versions numériques des *mensuels* et *hors-séries* compris dans votre abonnement.



## LE SERVICE «60 RÉPOND»

Service téléphonique d'information juridique.

Nos experts répondent en direct à toutes vos questions.



Achat en ligne  
CLIQUEZ ICI

DECOUVREZ NOS FORMULES  
**100 % NUMÉRIQUES**  
sur [www.60millions-mag.com](http://www.60millions-mag.com)



569

## BULLETIN D'ABONNEMENT

À compléter et à renvoyer sous enveloppe sans l'affranchir à : *60 Millions de consommateurs* – Service Abonnements – Libre réponse 55166 – 60647 Chantilly cedex

**✓ OUI**, je m'abonne à *60 Millions de consommateurs*. Je choisis l'abonnement suivant :

**ABONNEMENT ÉCLAIRÉ 49 €** au lieu de ~~59,70 €~~

soit **18 % d'économie** : 1 an, soit 11 numéros + hors-série Impôts  
+ Accès aux services numériques de «60»

**ABONNEMENT EXPERT 83 €** au lieu de ~~108 €~~

soit **23 % d'économie** : 1 an, soit 11 numéros + hors-série Impôts  
+ 7 hors-séries thématiques + Service «60 RÉPOND» + Accès aux services numériques de «60»

Offre valable pour la France métropolitaine jusqu'au 31/06/2021. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à réception du 1<sup>er</sup> numéro. La collecte et le traitement de vos données sont réalisés par notre prestataire de gestion des abonnements Groupes 10 sous la responsabilité de l'éditeur. Pour toute information sur la protection de vos données, veuillez consulter la page 18, les *Termes et Conditions* (PARIS 69351, 15, RUE PERRIN B 93 856 723, à des fins de gestion et de suivi de votre abonnement) sur la base de la relation commerciale vous liant. Si vous ne fournissez pas l'ensemble des champs mentionnés ci-dessus (hormis téléphone et e-mail), notre prestataire ne pourra pas traiter votre commande. Vos données seront conservées pendant une durée de 3 ans à partir de votre dernier achat. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition, de suppression et de portabilité de vos données en nous contactant à l'adresse suivante : [www.60millions-mag.com](http://www.60millions-mag.com). Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil. Nous réaliserons vos demandes pour vous adresser des offres commerciales, sauf opposition en réclamant cette case. Vos coordonnées (hormis téléphone et e-mail) pourront être envoyées à des organismes extérieurs (presse et recherche de dons). Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case

## MES COORDONNÉES

Mme  M.

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone

Email \_\_\_\_\_

## MON RÉGLEMENT

Je choisis de régler par :

Chèque à l'ordre de **60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS**

Carte bancaire :

N° :

Expire fin :

Date & signature obligatoires

# ÉQUIPEMENT & LOISIRS

CONSEILS • NOUVEAUTÉS • QUESTIONS DE DROIT

PAR BENJAMIN DOURIEZ, FANNY GUIBERT ET ADRIAN DE SAN ISIDORO

## Alors, ces frites sans huile, ça vaut quoi ?

Qui mieux que nos homologues belges pour juger de la réussite des frites ? Nos confrères de *Test Achats* ont testé les friteuses sans huile - des appareils (Seb Actifry, Philips Airfryer...) fonctionnant à air chaud. Ils sont restés sur leur faim : ces modèles « cuisent des frites pas terribles ». Ils rejoignent la conclusion tirée par « 60 » il y a quelques années : nous avions constaté la moindre croustillance des frites sortant de ces appareils (*voir n° 504, mai 2015*), par rapport à celles issues des friteuses à bain d'huile. Les modèles à air chaud imposent donc quelques concessions côté goût : le prix à payer pour avoir des frites moins grasses, donc meilleures pour la santé, et cuites sans odeurs désagréables. ●



## 56,1 ans

C'est l'âge moyen du téléspectateur en 2021, contre 54,5 ans l'année précédente, selon le groupe de communication Publicis Media. Chaque année, l'âge moyen du téléspectateur augmente, notamment parce que les plus jeunes utilisent plutôt les services de vidéo à la demande.

## Moins fort, la pompe (à chaleur) !

Les particuliers qui veulent faire installer une pompe à chaleur sont invités à se montrer très vigilants sur le choix de l'installateur, les arnaques étant nombreuses. Ils sont aussi invités à être attentifs aux nuisances sonores que leur pompe peut occasionner. Pour les aider, l'Association française des pompes à chaleur propose un Pack silence avec « 10 recommandations pour l'utilisateur » sur son site [afpac.org](http://afpac.org), rubrique Particuliers. ●

Question de droit ?



La réponse de la juriste  
Françoise Hébert-Wimart  
Institut national de la consommation (INC)

## Le garagiste peut-il réaliser des travaux non prévus dans l'ordre de réparation ?

**NON.** L'ordre de réparation est en usage dans la profession mais n'est pas obligatoire. Vous devez exiger que le garagiste vous en remette un avant toute intervention et vous devrez le signer. Il pourra vous servir de preuve en cas de litige. Comme pour un devis, ce document précise la nature des prestations que le garagiste va réaliser. Résultat si, en cours d'exécution, le professionnel estime devoir effectuer des réparations complémentaires, il doit au préalable obtenir votre accord. À défaut, en principe, il ne peut pas vous facturer de frais supplémentaires. En pratique, cela reste souvent plus complexe, car pour récupérer votre véhicule, vous devrez souvent payer la totalité de la note avant, dans un second temps, de contester. ●

→ À lire la fiche *Les garagistes en 20 questions-réponses* sur le site [inc-conso.fr](http://inc-conso.fr).



## En ligne, repérer les arnaques du dropshipping

**Sur le Web, des e-commerçants n'hésitent pas à vendre des produits bas de gamme à des tarifs prohibitifs. Nos conseils pour éviter d'être floué.**

Vendre des produits sur le Web dix fois leur prix, voire davantage : c'est la spécialité des adeptes du *dropshipping*. Cette pratique permet à des e-commerçants, via leur boutique virtuelle, de gonfler le carnet de commandes du fabricant, souvent chinois, qui livre directement l'acheteur. À l'arrivée, c'est tout bénéfice pour le *dropshipper* : non seulement il n'a pas besoin de stocks et délègue la livraison, mais il empêche au passage une coquette différence. En général, ces produits vendus une petite fortune coûtent en réalité une poignée d'euros à fabriquer.

### Un site pour détecter les produits

Ce business très lucratif lèse les clients à double titre : ils paient beaucoup trop cher des articles de piètre qualité. Un sac à 75 € décrit « 100 % cuir » sera souvent en matière synthétique et sur un autre site pour une dizaine d'euros. Alors comment éviter de se faire rouler dans la farine ? Méfiez-vous d'abord

des sites inconnus, parfois vantés par certains influenceurs sur les réseaux sociaux. En cas de soupçon, copiez-collez l'adresse Web du produit dans la barre de recherche du site [antidrop.fr](http://antidrop.fr). « *Cet outil gratuit évalue la probabilité que l'article recherché soit dropshippé* », explique le créateur du dispositif, Jimmy Fayolle. « *À partir d'une note de 4 sur 5, il y a de fortes chances que l'article soit trouvable sur une autre plateforme, à des tarifs beaucoup plus bas* ». ■

### Mentions légales obligatoires

Avant d'acheter, il est également conseillé d'effectuer une recherche Internet pour vérifier si des plaintes visent la boutique virtuelle. Par ailleurs, si les mentions légales, accessibles généralement en bas du site, n'existent pas : fuyez. Ces informations, qui comprennent entre autres l'identité de l'éditeur du site et ses coordonnées, doivent être précisées – c'est une obligation légale. ■ A.S.I.

## VRAI OU FAUX ?

**On peut conserver ses pneus hiver en été**

**FAUX.** Les automobilistes qui roulent avec des pneus hiver pendant la saison hivernale peuvent être tentés de les conserver toute l'année pour n'avoir qu'un seul jeu et éviter démontage, remontage et stockage. Tentant, mais déconseillé. Lorsque les températures remontent, les distances de freinage sont plus longues avec des pneus hiver. Selon le Touring Club Suisse (TCS), une voiture roulant à 80 km/h a besoin de 31 m avec des pneus hiver pour s'arrêter contre 25,9 m avec des pneus été. La tenue de route est moins bonne et la consommation de carburant augmente. Mieux vaut donc changer les pneus, comme le conseille le TCS, dès que les températures remontent... ■

## Bonus à la voiture électrique d'occasion

Se tourner vers l'électrique via l'achat d'une voiture d'occasion donne droit à un bonus depuis fin 2020. Son montant ? 1 000 €. La voiture ne doit pas être achetée à une personne du même foyer fiscal. Elle doit être immatriculée au moins depuis deux ans et ne pas être revendue avant deux ans.

L'aide doit être demandée au plus tard dans les six mois suivant la date de facturation ou le versement du premier loyer. ■





## TRAINS DE NUIT

### Des lignes qui revoient le jour

Quitter la gare d'Austerlitz à Paris vers 21 heures pour arriver au petit matin sur la Promenade des Anglais, c'est à nouveau possible. À l'arrêt depuis plus de trois ans, les trains de nuit Paris-Nice reprennent du service. La ligne Paris-Tarbes devrait aussi être opérationnelle en fin d'année. Et le gouvernement dit viser une dizaine de lignes de nuit en 2030. Réelle volonté ou simple effet d'annonce, alors que six lignes nocturnes avaient

été fermées ces dernières années, faute de rentabilité ? L'avenir le dira. Sont notamment évoquées des (re)mises en service sur les axes Marseille-Bordeaux, Paris-Toulouse, Dijon-Marseille. À l'international aussi, le regain d'intérêt est notable. Avec ses homologues européennes, la SNCF a annoncé un Paris-Munich-Vienne de nuit à partir de décembre, et un Paris-Berlin fin 2023. ●



## Hôtels : Google se plante dans les étoiles

En 2019 et en 2020, Google a attribué ses propres étoiles aux hôtels, selon une enquête de la Répression des fraudes (DGCCRF). Un problème pour deux raisons : non seulement les critères d'évaluation du géant américain étaient opaques, mais, en France, il existe une classification officielle des établissements touristiques par étoiles. Épinglé, Google a accepté de payer une amende de 1,1 million d'euros et utilise désormais le classement officiel, établi par l'agence Atout France. ●

### Des douchettes ni écolos ni bienfaisantes

Des pommeaux de douche remplis de pierres censées purifier l'eau et limiter sa consommation... Ces produits miracles vendus par la société Disinfluence n'ont pas du tout séduit la Répression des fraudes. Ses services estiment que les promesses en matière d'économie d'eau et de bienfaits pour la santé sont trompeuses. En conséquence, la société Disinfluence a dû s'acquitter d'une amende de 10 000 €. Dans une enquête publiée en 2019, nous avions déjà mis en évidence la nature fantaisiste des allégations purifiantes des pierres embarquées dans les pommeaux. Pour autant, les sites proposant ce genre de produits continuent à pulluler sur la toile. ●



## Au fait, c'est quoi, Twitch ?

Depuis quelques mois, le site Twitch attire les médias : début mars, Arte, TF1 et BFM TV y ont lancé leur propre chaîne. Leur objectif : toucher un public plus jeune. Selon le site de statistiques Statista, environ 70 % des cinq millions d'utilisateurs mensuels auraient entre 16 et 34 ans. Conçu en 2011, Twitch avait été imaginé par ses concepteurs américains pour diffuser en direct des parties de jeux vidéo auprès de millions de spectateurs. Depuis, cet usage est parfois détourné : des créateurs de directs, visibles par webcam, utilisent l'interface pour parler culture, médias et même politique. Twitch pourrait bien devenir une agora numérique majeure. ●

## Rectificatif

Dans notre essai de lave-linge (voir n° 562, octobre 2020), nous avons indiqué que le modèle AEG de notre test consommait, à l'arrêt, davantage d'électricité que le seuil réglementaire de 0,5 W. Il s'agissait d'une erreur. ●

## Le superéthanol poursuit sa route

De nouvelles voitures peuvent être équipées d'un boîtier pour rouler au superéthanol E85 qui intègre 85 % d'éthanol, alcool agricole, et ne coûte que 0,70 € le litre. Un arrêté du 19 février a autorisé l'équipement avec un boîtier homologué des voitures dotées d'un filtre à particules et celles d'une puissance supérieure à 15 CV. « Les automobilistes disposent d'une solution performante et légale pour rouler au superéthanol E85, applicable à neuf véhicules du parc essence roulant sur dix », s'est félicité la Collective du bioéthanol. Celle-ci s'était déjà réjouie de l'annonce du constructeur Ford de proposer six modèles flex-E85 dès juin. ●



»»»

# Caméras de surveillance Certaines n'y voient goutte la nuit !

CENTRE D'ESSAIS  
**11** produits  
testés





Nous avons passé aux rayons X 11 caméras connectées pour surveiller votre intérieur. De jour, elles assurent. Mais la qualité vidéo est souvent limitée la nuit.

**I**nstallées en hauteur, les caméras connectées d'intérieur sont censées veiller au grain jour et nuit. Des frasques du chiot glissant sur le carrelage aux intrusions d'authentiques malfaiteurs : elles enregistrent, horodatent et alertent directement leurs propriétaires par notification en cas d'événement suspect. Mais leurs vidéos sont-elles réellement exploitables ?

### LES PLUS FIALES NE SONT PAS LES PLUS CHÈRES

Pas toujours ! La nuit tombée, les sujets mouvants captés par la plupart des onze modèles testés, dont les prix oscillent entre 35 et 250 €, sont réduits à un halo spectral. ●●●

#### Comment nous avons procédé

### LES TESTS RÉALISÉS PAR NOTRE CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS

- La capacité de détection des 11 caméras, dont cinq motorisées offrant une vision à 360°, a été jugée en plein jour et de nuit. La qualité des images enregistrées a également été évaluée.
- La qualité des sons captés par le microphone et transmis par le haut-parleur a été évaluée par un jury d'écoute.
- Nous avons jugé la facilité à connecter une caméra au réseau Wi-Fi domestique. D'autres critères de commodité, tels le visionnage et la récupération des vidéos enregistrées ou encore les paramètres disponibles pour protéger sa vie privée, ont été pris en compte.
- Les documents juridiques mis en ligne par les 11 fabricants ont été épluchés, notamment pour analyser le traitement des données personnelles. L'accès aux informations utiles a été évalué depuis les sites Web et les applications.

### Les résultats de notre essai

- Très bon 20 à 17
- Bon 16,5 à 13
- Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.



**Bosch**  
Caméra intérieure  
360°<sup>(7)</sup>



**D-Link**  
Caméra Wi-Fi  
180°<sup>(8)</sup>

• Prix indicatif

#### Caractéristiques techniques

• Obturation physique de la caméra	Oui	Non
• Angle de vue horizontal mesuré	120°	180°
• Rotation motorisée/suivi des mouvements	Oui/Oui	Non/Non
• Connexion Ethernet	Non	Non

#### Fonctionnalités

• Prise d'instants vidéo/photo à distance	Non/Oui	Oui/Oui
• Planning de surveillance	Non	Oui
• Géolocalisation du smartphone	Non	Non
• Déclenchement au bruit	Oui	Oui
• Possibilité d'inverser l'image (fixation au plafond)	Non	Non <sup>(5)</sup>

#### Stockage vidéo

• Nécessite un abonnement payant	Non	Non
• Enregistrement sur carte micro SD	Oui	Oui
• Stockage sur cloud gratuit (jours d'historisation)	30 j	1j
• Coût annuel <sup>(9)</sup>	-	100 €

#### Performances de la caméra (40 %)

• Enregistrements vidéo	+	+
• Enregistrements de nuit	-	+
• Distance de lisibilité d'un visage	-	-
• Haut-parleur	++	++
• Microphone	+++	++

#### Commodité d'emploi (40 %)

• Notification de détection	++	+++
• Gestion de la vie privée	+++	+
• Facilité de lecture des vidéos enregistrées	+++	++
• Facilité de récupération des vidéos	++	+++
• Services offerts par le portail Web	-	++

#### Confiance dans le service proposé (15 %)

• Accessibilité à l'information	++	++
• Infos sur le traitement des données personnelles	++	++

#### Consommation électrique (5 %)

• Consommation diurne/ nocturne (en W)	2,7/3,5	2,8/4
--	---------	-------

#### NOTE GLOBALE (100 %)

13,5/20	13,5/20
---------	---------

Caractéristiques communes : Résolution vidéo Full HD sauf D-Link en 1280x720 px, connexion Wi-Fi, application iOS et Android (+ apps Win sur le mur). (6) Nécessite un abonnement. (7) Enregistrement possible sur un NAS. (8) Possibilité de stockage sur clouds tiers Google Drive, sur le mur.

Caractéristiques		Ring Indoor Cam	Logicom Camera Cammy	Xiaomi My Home Security camera 360°	Google Nest Cam Indoor	Netatmo Caméra intérieure <sup>[3]</sup>	Ezviz C6N	Tapo (TP-Link) C200	Diagral Caméra intérieure motorisée <sup>[4]</sup>	Somfy Indoor camera
60 €	35 €	40 €	140 €	200 €	40 €	40 €	150 €	170 €		
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	
115°	105°	90°	115°	120°	70°	82°	106°	105°		
Non/Non	Non/Non	Oui/Non	Non/Non	Non/Non	Oui/Oui	Oui/Non	Oui/Non	Non/Non	Non/Non	
Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	
Oui/Oui <sup>[5]</sup>	Oui/Oui	Oui/Oui	Non/Non	Non/Non	Oui/Oui	Oui/Oui	Oui/Oui	Non/Oui		
Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	
Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	
Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	
Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
Non	Oui	Oui <sup>[7]</sup>	Non	Oui <sup>[8]</sup>	Oui	Oui	Oui <sup>[7]</sup>	Oui	Non	
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
30 €	90 €	—	50 €	—	100 €	—	—	—	7 j	100 €
++	+	++	+	+	+	+	+	—	—	—
++	+	++	++	++	++	+	+	+	—	—
+	+	+	—	—	—	—	—	—	—	—
+	+	+	++	+	+	++	++	—	—	—
+	—	+	+	+	—	++	+	—	—	—
++	—	++	++	++	—	+	+	+	+	+
++	++	++	+	+	++	+	+	++	++	++
++	++	++	++	++	++	+	+	+	++	++
+++	+	+	+	+++	+++	+	+	+	++	++
+	+	+	+	++	+	—	+	++	++	++
+	++	++	++	++	++	++	++	—	—	—
+++	+++	+++	+++	—	+++	—	—	—	—	—
+	+	+	+	++	++	—	—	—	—	—
++	+	+	+	++	++	++	+	+	+	+
++	+	+	+	++	++	++	++	+	+	+
++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++
1/1,4	18/3	2,2/3,1	2,4/3	4,2/5,4	2,7/4	2,1/2,9	2,2/2,3	2,2/2,8		
13,5/20	13/20	13/20	12,5/20	12,5/20	11,5/20	11/20	11/20	11/20		10,5/20

10 et Macos et OneDrive, communication bidirectionnelle en temps réel sauf Netatmo. (1) Référence : 7850009983, (2) Référence : DCS8100LH, (3) Référence : NSCO1-EU, (4) Référence : DIAG23VC, (5) Possibilité de montage sur Dropbox et OneDrive pour Somfy et Netatmo. (9) Pour une formule avec 30 jours d'historique (relevé au 01/01/2021). D'autres formules sont proposées sur le site du fabricant.



••• Avec de telles images, difficile, voire impossible d'identifier des visages d'inconnus. Heureusement, quelques caméras restent fiables à toute heure. Et ce ne sont pas les plus chères de l'essai.

## UNE VISION NOCTURNE SOUVENT DÉCEVANTE

➤ **Dans un environnement plongé dans le noir**, seules les D-Link, Ring et Logicom, vendues respectivement 100, 60 et 35 €, obtiennent une note acceptable. Les visages capturés en mouvement sont flous mais identifiables... contrairement aux modèles Xiaomi, Bosch ou encore Nest, qui montrent une lueur blanche à la place de la cible mobile utilisée pour le test, tant l'image est surexposée. C'est encore pire pour Somfy qui affiche une image comme blanchie à la chaux. Netatmo et Diagral ne parviennent même pas à reproduire les éléments fixes du décor !

➤ **En plein jour ou dans la pénombre**, les résultats sont nettement meilleurs. Hormis Somfy et sa note "très insuffisante", tous les autres modèles obtiennent au moins l'évaluation "acceptable". Dans l'ensemble, les personnes, même un peu floues ou pixelisées, sont reconnaissables.

➤ **Plus la distance entre la caméra et le sujet s'accroît**, plus les détails importants de la face sont gommés. Ce rapport éloignement/précision dans le rendu varie selon les produits. Si les modèles Xiaomi, Ezviz et Tapo parviennent à restituer en détail



un visage jusqu'à environ 4 m sous une lumière du jour, Diagral, D-Link et Bosch, notamment, peinent à le reproduire nettement à 2 m de distance.

➤ **En matière d'enregistrement audio**, la majorité des microphones captent correctement les voix.

Hormis Netatmo, toutes les références embarquent un haut-parleur, utile pour dialoguer, notamment depuis son smartphone, avec un interlocuteur présent devant la caméra.

Mais entre un volume faible comme avec Logicom et des parasites fréquents comme avec Somfy, il n'est pas toujours simple de se comprendre. Notons la présence de sirènes dans les caméras Ring et Tapo. Avec leur niveau sonore loin d'égalier de véritables alarmes, pas sûr qu'elles effraient les intrus ou alertent les voisins.

➤ **Côté détection, toutes les caméras donnent satisfaction**. Et heureusement ! La détection par mou-

vement ou par son, élément-clé de la surveillance, déclenche en effet l'enregistrement de la vidéo.

Fonctionnalité intéressante vue dans la plupart des modèles testés : paramétrier les conditions d'enregistrement. Bosch propose, par exemple, via son application, de définir la sensibilité du détecteur de mouvement et de bruit. Une fois paramétrée, la caméra peut lancer un enregistrement, uniquement si quelqu'un se déplace vite dans son champ de vision ou si un seuil de décibels maximal est franchi.

➤ **Chez Tapo, D-Link, Somfy, Ezviz et Ring**, une zone de détection peut être définie dans le périmètre de surveillance. Pratique pour exclure une partie de l'image, le premier mètre de hauteur par exemple, et éviter que Toutou ne déclenche une alerte pendant son quart d'heure de folie.

## ELLES ENVOIENT UNE PHOTO D'ALERTE

➤ **À quoi ressemble une notification de caméra connectée envoyée en cas de détection ?** Concrètement, les alertes les plus complètes transmises sur votre courriel ou téléphone portable contiennent une photo de l'événement horodatée, avec le nom de la caméra témoin et la cause du déclenchement. Des informations

### À retenir

➤ **Seuls les modèles D-Link, Ring et Logicom voient correctement jour et nuit. Dans un environnement lumineux, les images capturées par la plupart des caméras testées donnent satisfaction.**

➤ **Ring et Google Nest obligent à stocker les enregistrements sur un serveur distant payant. Avant d'investir, pensez bien à vérifier quelles offres de stockage sont proposées par les fabricants.**

➤ **Seul l'intérieur de la propriété peut être filmée. Vous ne pouvez pas surveiller la voie publique ou la maison du voisin.**

données par les modèles D-Link, Ring, Google Nest et Netatmo.

➤ **Pour désactiver facilement les caméras**, des constructeurs comme Bosch et Somfy intègrent un cache physique, qui suspend la surveillance sonore et vidéo une fois rabattu. En général, les appareils peuvent être coupés en quelques clics depuis leur application dédiée.

Une fonction d'agenda est proposée par plusieurs fabricants : à vous de sélectionner quand surveiller ou non les pièces du domicile. Idéal pour programmer la désactivation automatique des caméras à votre retour du travail. D'autres caméras, comme Logicom, Somfy, Nest et Netatmo peuvent s'allumer ou s'éteindre en fonction de votre géolocalisation.

## CHOISISSEZ BIEN VOTRE MÉTHODE DE STOCKAGE

➤ **Depuis les applications dédiées**, il est possible d'accéder aux images surveillées en direct par les caméras, et de prendre en photo ou de lancer un enregistrement vidéo d'une seule pression. Les fichiers stockés à la suite d'une commande manuelle ou d'une détection automatique, peuvent être ensuite téléchargés.

➤ **Ring et Google Nest obligent l'utilisateur** à stocker les enregistrements sur un serveur distant payant. Les prix dépendent du nombre de caméras installées et, ou, de la durée d'historisation. À titre d'exemple, pour 100 € par an, Ezviz conservera les enregistrements d'une caméra pendant trente jours. Pour 150 € par an, le même fabricant stockera les enregistrements de quatre caméras pendant la même durée. Un coût à l'année non négligeable !

➤ **Avant d'acheter un tel dispositif**, vérifiez donc bien quelles sont les modalités d'archivage des vidéos. Le moins coûteux est d'opter pour l'un des nombreux fabricants acceptant d'héberger les vidéos sur des plateformes intermédiaires telles

Google Drive ou Dropbox, généreuses en matière d'espace gratuit. Dernière option de stockage : enregistrer les événements filmés en local, via une carte SD insérée dans la caméra, qu'il faudra souvent acheter en plus de l'appareil. Une solution intéressante pour éviter, dans la plupart des cas, de laisser ses vidéos en ligne sur un serveur tiers.

## DES DONNÉES HÉBERGÉES HORS D'EUROPE...

➤ **Si vous préférez opter pour un stockage dans le cloud**, vos données seront surtout hébergées hors de l'Union européenne. Sur les 11 constructeurs, seul Bosch indique stocker les informations collectées en Allemagne. On aurait apprécié que davantage de fabricants stockent les données dans l'UE, l'une des zones les plus sûres en matière de protection digitale.

➤ **Saluons en revanche un effort de transparence** concernant l'accès aux documents stratégiques : les clauses juridiques, comme les caractéristiques techniques, sont souvent accessibles en deux clics. Si les emballages vantent la synergie entre assistants

## Ce que vous pouvez surveiller... ou pas !

• **Si les caméras s'installent facilement sur votre mur** ou dans votre réseau Wi-Fi, des règles pour protéger la vie d'autrui encadrent leur utilisation. « *Les particuliers ne peuvent filmer que l'intérieur de leur propriété* », rappelle la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

• **Il est donc possible de surveiller son salon ou son chemin d'accès privé**, mais il est interdit de filmer la voie publique, sur laquelle est garée votre voiture.

• **Si une caméra est braquée sur votre jardin**, attention à ne pas filmer l'espace du voisin. Une aide à domicile vient régulièrement chez vous ? Le mieux est de désactiver vos caméras pendant son service. En cas d'atteinte à la vie privée, les sanctions prévues par l'article 226-1 du code pénal peuvent aller jusqu'à 45 000 € et un an d'emprisonnement.

vocaux et caméras, via une enceinte connectée, le détail des phrases reconnues n'est jamais mentionné dans les notices d'utilisation. Un manque d'information dommageable. •

ADRIAN DE SAN ISIDORO  
Ingénieur : THIERRY MARTIN  
Juriste : SAMIA M'HAMDI

The chart compares two cameras: D-Link and Ring. The D-Link camera is shown with a yellow arrow pointing to its wide-angle lens and a yellow banner reading 'LE GRAND ANGLE'. The Ring camera is shown with a yellow arrow pointing to its small size and a yellow banner reading 'LE MEILLEUR RAPPORT QUALITÉ-PRIX'. Both cameras are shown from a front-on perspective. To the right of the cameras, a yellow ribbon banner displays the text 'Le choix de 60' (Choice of 60). Below each camera is its score and price: '13,5/20 D-Link - 100 €' and '13,5/20 Ring - 60 €'. A detailed description of the D-Link camera's features follows its score.

**Le choix de 60**

**13,5/20**  
**D-Link - 100 €**

Avec son angle de vue de 180°, cette caméra surveille une large zone. Les vidéos diurnes et nocturnes, d'une qualité satisfaisante, peuvent être stockées sur une carte mémoire ou dans le cloud.

**13,5/20**  
**Ring - 60 €**

Pour son petit prix, ce modèle affiche la meilleure qualité d'enregistrement de notre essai, de jour comme de nuit. Par ailleurs, la captation des sons est optimale.

# Livrailles Interflora

## Un gros bouquet... de déceptions

### Enquête

Les fleurs commandées sur le site d'Interflora ne correspondent pas au prix – souvent élevé – payé par le client. Décryptage d'une mécanique qui rapporte... pas forcément aux fleuristes.

**L**a fête des mères approche... Un jour où les fleuristes tourneront à plein régime. Nombreux seront les consommateurs à faire appel à Interflora, marque la plus connue pour la livraison de fleurs. Mais gare aux déceptions ! Outre les problèmes de livraison, sont trop souvent pointées du doigt la qualité et la taille des bouquets reçus.

Sabrina en a fait l'amère expérience le 14 février dernier. Son amoureux, en déplacement, lui a offert le bouquet « My Valentine » taille XXL. « Il est gros, le bouquet que tu as reçu ? », lui demande-t-il au téléphone.

#### PRÈS DE 100 € POUR... CINQ ROSES ROUGES !

Beau, oui, mais gros, pas tellement... On compte en tout et pour tout cinq roses rouges, quatre lisianthus doubles blancs et quelques feuillages. Il a pourtant coûté au Valentin... 99,80 €, frais de livraison compris ! Des « dimensions très généreuses en termes de nature et de volume », laissait espérer le guide

des tailles affiché lors de la commande. La fleuriste aurait-elle joué les radines ? Cette dernière assure à Sabrina que c'est bien la commande qu'elle a reçue d'Interflora. Elle a même ajouté un lisianthus pour grossir un peu la composition. Estelle [prénom modifié à sa



Des fleuristes obligés de tricher pour suivre les instructions.

demande], fleuriste en Isère et adhérente d'Interflora, confirme devoir suivre les instructions du bon de commande (variétés, nombre de fleurs, diamètre...). Ce qui l'oblige « souvent à tricher avec le feuillage pour arriver à atteindre le diamètre imposé, beaucoup trop important au regard du nombre de fleurs demandé par Interflora ».

## INTERFLORA SE DÉFAUSSE SUR LE FLEURISTE

Cette fleuriste s'indigne : « Interflora nous demande de livrer des bouquets qui ne correspondent pas au prix que le client a payé. Or, c'est notre image de fleuriste qui est en jeu ! » Pour illustrer sa colère, elle prend l'exemple d'un bouquet « Rose Melba » en taille grand (XL), vendu 66,90 € sur le site d'Interflora. Sur les 81,80 € (frais de livraison de 14,90 € inclus) payés par le client, le commerçant ne toucheira à la fin que 44,05 € s'il a livré le bouquet dans un rayon de 3 km. Et Interflora empochera près de 46 % des sommes versées (voir encadré) !

Le bouquet, lui, se rétrécit. Or, le principal problème, c'est que le client ne sait pas toujours à quelle taille correspond la photo du bouquet convoité. L'ami de Sabrina aurait sans doute hésité à débourser autant s'il avait su que le bouquet final ne contiendrait que cinq roses.

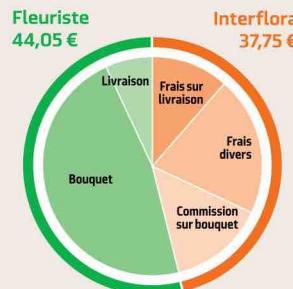
Pire, dans la description de certains produits, Interflora se défausse sur le fleuriste : « Le bouquet livré [peut], à l'initiative [du fleuriste], parfois

# Qui se régale avec le bouquet Rose Melba ?

Acheté sur Interflora.fr en février dernier, ce bouquet en taille grand (XL) coûte 66,90 € + 14,90 € de frais de livraison. Le fleuriste empochera 44,05 € et Interflora 37,75 €, soit près de 46 % du prix payé grâce à ces trois postes :

**LE « PRIVEX »** (prix d'exécution du bouquet, dans le jargon d'Interflora) : c'est la somme que le fleuriste reçoit pour confectionner le bouquet - ici 50 €. Le reste - en l'occurrence 16,90 € - va dans la poche d'Interflora. Les privex sont établis « avec un comité de fleuristes sur la base des prix de la matière première et de la main-d'œuvre, nous explique Interflora. Ce prix est calculé pour permettre la parfaite réalisation du bouquet dans les conditions économiques normales du fleuriste ».

**LA COMMISSION D'« APPOREUR D'AFFAIRES »** Si la commande a été réalisée via son site directement, Interflora préleve une commission de 22,90 % sur le privex, pour financer entre



autres « la plateforme Internet et les coûts marketing et d'acquisition [des clients] ».

**LES FRAIS DE LIVRAISON** Ils sont fixés à 14,90 €, quelle que soit la distance qui sépare le fleuriste de l'heureux destinataire ! Interflora assume ce choix commercial : « Le client peut faire livrer partout en France pour le même prix. » Le fleuriste est ensuite rémunéré selon un barème, bien peu avantageux, selon notre fleuriste Estelle : « La plupart du temps, nous ne sommes compensés qu'à hauteur de 5,50 € car la livraison s'effectue à moins de 3 km. » ●

différer du visuel présenté qui a valeur illustrative, y compris en nombre de fleurs. »

Mieux vaut s'adresser au fleuriste proche du destinataire des fleurs.

ajoutée sous certaines références. Reste à espérer que cet effort de transparence sera généralisé à tous les bouquets.

Par curiosité, nous avons contacté directement le fleuriste qui nous a livrés. Pour le même prix, sans l'intermédiaire d'Interflora, nous aurions reçu 32 tulipes (frais de livraison de 5,50 € compris). Soit un bouquet deux fois plus gros... Alors, cette année, pour la fête des mères ou celle des pères, pourquoi ne pas appeler directement le fleuriste le plus proche de chez eux ? ●

FABIENNE LOISEAU

### BON À SAVOIR

Le meilleur moyen d'en avoir vraiment pour son argent est encore de contacter directement un fleuriste proche du destinataire. « Trop de clients ont encore le réflexe Interflora. Or, la grande majorité des fleuristes sont équipés pour recevoir des commandes et réaliser des paiements à distance », rappelle Estelle, fleuriste en Isère.

# DES ASSOCIATIONS POUR VOUS DÉFENDRE

**15** associations de consommateurs, régies par la loi de 1901, sont officiellement agréées pour représenter les consommateurs et défendre leurs intérêts. La plupart de leurs structures locales tiennent des permanences pour aider à résoudre les problèmes de consommation. Pour le traitement de vos dossiers, une contribution à la vie de l'association pourra vous être demandée sous forme d'adhésion. Renseignez-vous au préalable. Pour connaître les coordonnées des associations les plus proches de chez vous, interrogez les mouvements nationaux ou le Centre technique régional de la consommation (CTRC) dont vous dépendez. Vous pouvez aussi consulter le site [inc-conso.fr](http://inc-conso.fr), rubrique Associations de consommateurs et trouver la plus proche de chez vous.

## Les associations nationales

Membres du Conseil national de la consommation

**Adeic** (Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur)  
27, rue des Tanneries, 75013 Paris.  
TÉL.: 01 44 53 73 93  
E-MAIL: [contact@adeic.fr](mailto:contact@adeic.fr)  
INTERNET: [www.adeic.fr](http://www.adeic.fr)

**Afoc** (Association Force ouvrière consommateurs)  
141, av. du Maine, 75014 Paris.  
TÉL.: 01 40 52 85 85  
E-MAIL: [afo@afoc.net](mailto:afo@afoc.net)  
INTERNET: [www.afoc.net](http://www.afoc.net)

**ALLDC** (Association Léo-Lagrange pour la défense des consommateurs)  
150, rue des Poissonniers, 75883 Paris Cedex 18.  
TÉL.: 01 53 09 00 29  
E-MAIL: [consum@leolagrange-conso.org](mailto:consum@leolagrange-conso.org)  
INTERNET: [www.leolagrange-conso.org](http://www.leolagrange-conso.org)

**CGL** (Confédération générale du logement)  
29, rue des Cascades, 75020 Paris.  
TÉL.: 01 48 54 60 80  
E-MAIL: [info@lacgl.fr](mailto:info@lacgl.fr)  
INTERNET: [www.lacgl.fr](http://www.lacgl.fr)

**CLCV** (Consommation, logement et cadre de vie)  
59, bd Ekelmans, 75016 Paris.  
TÉL.: 01 56 54 32 10  
E-MAIL: [clcv@clcv.org](mailto:clcv@clcv.org)  
INTERNET: [www.clcv.org](http://www.clcv.org)

**Cnafal** (Conseil national des associations familiales laïques)  
19, rue Robert-Schuman, 94270 Le Kremlin-Bicêtre.  
TÉL.: 09 71 16 59 05  
E-MAIL: [cnafal@cnafal.net](mailto:cnafal@cnafal.net)  
INTERNET: [www.cnafal.org](http://www.cnafal.org)

**CNAFC** (Confédération nationale des associations familiales catholiques)  
28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris.  
TÉL.: 01 48 72 84 05  
E-MAIL: [cnafc-conso@afc-france.org](mailto:cnafc-conso@afc-france.org)  
INTERNET: [www.afc-france.org](http://www.afc-france.org)

**CNL** (Confédération nationale du logement)  
8, rue Mériel, BP 119, 93104 Montreuil Cedex.  
TÉL.: 01 48 57 04 64  
E-MAIL: [cnl@acnl.com](mailto:cnl@acnl.com)  
INTERNET: [www.lacnl.com](http://www.lacnl.com)

**CSF** (Confédération syndicale des familles)  
53, rue Riquet, 75019 Paris.  
TÉL.: 01 44 89 86 80  
E-MAIL: [contact@la-csf.org](mailto:contact@la-csf.org)  
INTERNET: [www.la-csf.org](http://www.la-csf.org)

## Les centres techniques régionaux de la consommation

**AUVERGNE-**  
**RHÔNE-ALPES**  
**CTRC Auvergne**  
17, rue Richépin,  
63 000 Clermont-Ferrand.  
TÉL.: 04 73 90 58 00  
E-MAIL: [u.r.o.co@wanadoo.fr](mailto:u.r.o.co@wanadoo.fr)

**BOURGOGNE-**  
**FRANCHE-COMTÉ**  
**Union des CTRC Bourgogne-**  
**Franche-Comté**  
2 rue des Corroyeurs, Boîte NN7,  
21000 Dijon.  
TÉL.: 03 80 74 42 02  
E-MAIL: [contact@ctrco-bourgogne.fr](mailto:contact@ctrco-bourgogne.fr)

**Besançon** : 03 81 83 46 85  
E-MAIL: [ctrco.fc@wanadoo.fr](mailto:ctrco.fc@wanadoo.fr)

**BRETAGNE**  
**Maison de la consommation**  
**et de l'environnement**  
48, boulevard Magenta,  
35200 Rennes.  
TÉL.: 02 99 30 35 50  
INTERNET: [www.mce-info.org](http://www.mce-info.org)

### CENTRE-VAL DE LOIRE

**CTRC Centre Val de Loire**  
10, allée Jean Amrouche, 41000 Blois.  
TÉL.: 02 54 43 98 60  
E-MAIL: [cctrco.centre@wanadoo.fr](mailto:cctrco.centre@wanadoo.fr)

### GRAND EST

**Chambre de la Consommation**  
**d'Alsace et du Grand Est**  
7, rue de la brigade d'Alsace Lorraine,  
BP 6, 67064 Strasbourg cedex.  
TÉL.: 03 88 15 42 42  
E-MAIL: [contact@cca.asso.fr](mailto:contact@cca.asso.fr)  
INTERNET: [www.cca.asso.fr](http://www.cca.asso.fr)

### HAUTS-DE-FRANCE

**CTRC Hauts-de-France**  
6, bis, rue Dormagen,  
59350 Saint André-lez-Lille.  
TÉL.: 03 20 42 26 60. E-MAIL:  
[uroc-hautsdefrance@orange.fr](mailto:uroc-hautsdefrance@orange.fr)  
INTERNET: [www.uroc-hautsdefrance.fr](http://www.uroc-hautsdefrance.fr)

### ÎLE-DE-FRANCE

**CTRC Île-de-France**  
100, boulevard Brune, 75014 Paris.

TÉL.: 01 42 80 96 99  
INTERNET: [www.cctrco-ildefrance.fr](http://www.cctrco-ildefrance.fr)

### NORMANDIE

**CTRC Normandie**  
Maison des solidarités,  
51, quai de Juillet, 14000 Caen.  
TÉL.: 02 31 85 36 12  
E-MAIL: [cctrco.normandie.net](mailto:cctrco.normandie.net)  
INTERNET: [www.consonnormandie.fr](http://www.consonnormandie.fr)

### NOUVELLE AQUITAINE

**Union des CTRC/ALPC**  
**en Nouvelle Aquitaine**  
**Antenne Limousin**  
et siège social  
1, rue Paul Gauguin,  
87100 Limoges.  
TÉL.: 05 55 77 42 70  
E-MAIL: [cctrco.alpc@outlook.com](mailto:cctrco.alpc@outlook.com)  
INTERNET: [www.unionctrclpc.com](http://www.unionctrclpc.com)  
**Antenne Poitou-Charentes/Vendée**  
11, place des Templiers,  
86000 Poitiers.  
TÉL.: 05 49 45 50 01.  
E-MAIL: [cctrco.poitoucharentes@wanadoo.fr](mailto:cctrco.poitoucharentes@wanadoo.fr)

### Familles de France

28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris.  
TÉL.: 01 44 53 45 90.  
E-MAIL: [conso@familles-de-france.org](mailto:conso@familles-de-france.org)  
INTERNET: [www.familles-de-france.org](http://www.familles-de-france.org)

### Familles Rurales

7, cité d'Antin, 75009 Paris.  
TÉL.: 01 44 91 88 88  
E-MAIL: [infos@famillesrurales.org](mailto:infos@famillesrurales.org)  
INTERNET: [www.famillesrurales.org](http://www.famillesrurales.org)

### Fnaut (Fédération nationale des associations d'usagers des transports)

32, rue Raymond-Losserand,  
75014 Paris. TÉL.: 01 43 35 02 83  
E-MAIL: [contact@fnaut.fr](mailto:contact@fnaut.fr)  
INTERNET: [www.fnaut.fr](http://www.fnaut.fr)

### Indecosa-CGT (Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés)

263, rue de Paris, 93516 Montreuil Cedex. TÉL.: 01 55 82 84 05  
E-MAIL: [indecosa@cgtr.fr](mailto:indecosa@cgtr.fr)  
INTERNET: [www.indecosa.cgtr.fr](http://www.indecosa.cgtr.fr)

### UFC-Que Choisir

(Union fédérale des consommateurs Que Choisir)  
233, bd Voltaire, 75011 Paris  
TÉL.: 01 43 48 55 48  
INTERNET: [www.quechoisir.org](http://www.quechoisir.org)

### Unaf (Union nationale des associations familiales)

28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris.  
TÉL.: 01 49 95 36 00  
INTERNET: [www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)

### Antenne Aquitaine

Agora, 8, chemin de Lescan  
33150 Cenon. TÉL.: 05 56 86 82 11  
E-MAIL: [alpc.aquitaine@outlook.com](mailto:alpc.aquitaine@outlook.com)

### Antenne Dax

TÉL.: 05 58 73 10 22  
E-MAIL: [alpc.sudajitaine@outlook.com](mailto:alpc.sudajitaine@outlook.com)

### OCCITANIE

**CTRC Occitanie**  
31, allée Léon Foucault  
Résidence Galilée  
34000 Montpellier  
TÉL.: 04 67 04 54 59  
E-MAIL: [secretariat@cctrco-occitanie.fr](mailto:secretariat@cctrco-occitanie.fr)  
INTERNET: [www.cctrco-occitanie.fr](http://www.cctrco-occitanie.fr)

### PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

**CTRC Provence-Alpes-Côte d'Azur**  
23, rue du Coq, 13001 Marseille.  
TÉL.: 04 91 50 27 94  
E-MAIL: [contact@ctr-paca.org](mailto:contact@ctr-paca.org)  
INTERNET: [www.cctrco-paca.org](http://www.cctrco-paca.org)

**Pour les départements d'outre-mer, référez-vous aux sites des associations nationales.**

# Taille-haies à batterie **Cherchez les plus maniables**

CENTRE D'ESSAIS  
**10** produits testés





Nous avons testé dix taille-haies électriques à batterie. Ils se montrent tous efficaces sur des branches de petit diamètre. Cela se gâte avec les plus grosses. Surtout, les machines présentent des niveaux de maniabilité assez disparates.

**T**ailler les haies est une tâche à réaliser une ou deux fois par an. S'il ne rend pas la corvée plus distrayante, un outil électrique à batterie la facilite. Comparé à son homologue thermique, il est plus léger et nécessite moins d'entretien. Et par rapport à un modèle électrique filaire, il permet plus de latitude de mouvements, ce qui écarte tout risque de coupure du câble. Pour vous aider à faire le bon choix, nous avons débroussaillé le terrain en testant 10 taille-haies électriques

### Comment nous avons procédé

## LES TESTS RÉALISÉS PAR NOTRE CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS

- **Nous avons évalué les performances en laboratoire** de dix taille-haies électriques à batterie en procédant à la coupe de baguettes en hêtre lisse de diamètres croissants, de 6 à 24 mm. Les baguettes avaient été préalablement trempées deux semaines dans l'eau pour simuler du bois vivant.
- **Trois opérateurs confirmés** ont chacun testé les dix machines en taillant une haie de cyprès d'une hauteur de 2,5 m et de 50 cm de profondeur, sur 4 m de long chacun. Cela a permis d'évaluer en situation la qualité et la vitesse de coupe ainsi que de juger des aspects relatifs à la commodité d'emploi.
- **La durée de charge et l'autonomie** des batteries ont été chronométrées.
- **Le niveau sonore** a été mesuré à l'aide d'un sonomètre placé sur les épaules des opérateurs lors des essais en situation.

### Les résultats de notre essai

- Très bon 20 à 17
- Bon 16,5 à 13
- Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.

	Stihl HSA 56	OOGarden e-Moov 40V
• Prix indicatif	250 €	134 €
• Poids de l'appareil prêt à l'emploi	2,9 kg	3 kg
• Dimensions hors tout (L x l x h en cm)	94 x 24 x 18	109 x 24 x 19,5
• Longueur utile de la lame	48 cm	58 cm
• Espace inter-couteaux	30 mm	22 mm
• Rotation de la poignée arrière	Non	Oui
• Tension/Capacité de la batterie	36 V/1,4 Ah	40 V/2 Ah
• Ampérage du chargeur	1,5 A	2 A
<b>Capacité de coupe (en laboratoire) (35 %)</b>	++	++
• Branches fines (jusqu'à 10 mm de diamètre)	+++	++
• Branches moyennes (de 12 à 18 mm de diamètre)	++	++
• Branches épaisses (de 20 à 24 mm de diamètre)	—	—
<b>Efficacité de coupe en situation (25 %)</b>	++	+++
• Temps de coupe pour 12 m de haie	+	+++
• Temps de coupe en minutes	9 min 45	5 min 25
• Qualité de la coupe	+++	+++
<b>Facilité d'emploi (20 %)</b>	++	+++
• Confort des poignées	+++	+++
• Réglage de la poignée rotative	—	+++
• Gestion des commandes	+++	+++
• Maniabilité	+++	+++
• Équilibre de l'appareil	++	++
• Protection du moteur	++	++
<b>Bruit (5 %)</b>	++	—
• Niveau mesuré	86 dB(A)	93 dB(A)
<b>Chargeur et batterie (15 %)</b>	++	+
• Autonomie	+	+
• Temps de charge	+++	—
<b>NOTE GLOBALE (100 %)</b>	15/20	15/20

Caractéristiques communes à tous les modèles : indicateur du niveau de charge sur la batterie, embout anti-rebond. (1) La distance

à batterie. Ils sont loin de tous se valoir et le prix, qui s'échelonne tout de même du simple au triple (de 90 à 280 €), n'est pas toujours un indicateur de qualité.

### LES DIMENSIONS ONT DE L'IMPORTANCE

► **Le poids est à prendre en considération si l'utilisateur** n'est pas taillé comme un bûcheron. Les

modèles les plus légers (Einhell, Ikra et Mac Allister) affichent 2,2 kg, soit 1 kg de moins que les plus lourds (Yard Force, Black+Decker).

► **Les lames disposant de la plus grande longueur utile** permettent a priori de tailler plus rapidement. Elles évitent aussi au jardinier de porter la machine à bout de bras quand la haie est profonde. Les plus courtes sont celles des modèles



280 €	140 €	210 à 240 €	180 à 220 €	130 €	74 à 100 €	230 €	90 €
3,2 kg	2,7 kg	3,3 kg	2,85 kg	2,2 kg	2,2 kg	3,2 kg	2,2 kg
101 x 25 x 18	102 x 19 x 20	95 x 20 x 18	105 x 21 x 17	91 x 17 x 18	97 x 17 x 17	115 x 23 x 19	93 x 11 x 17
48 cm	62,5 cm	55 cm	58 cm	52 cm	56 cm	60 cm	54 cm
26 mm	20 mm	22 mm	22 mm	16 mm	18 mm	30 mm	17 mm
Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
36 V/2,1 Ah	20 V/2 Ah	36 V/2,5 Ah	18 V/2,5 Ah	18 V/2 Ah	20 V/2 Ah	40 V/2,5 Ah	18 V/2 Ah
2 A	2 A	1,3 A	2 A	3 A	0,47 A	3 A	2,3 A
++	++	++	+	+	+	+	+
+++	+++	+++	++	++	+++	+++	++
++	++	++	+	+	++	+	+
-	+	-	-	(-)	(-)	-	(-)
++	+	++	++	++	+	++	-
+	+	++	+	+	+	+	+
9 min 40	9 min 15	8 min 35	10 min 55	10 min 05	9 min 40	10 min 50	10 min 50
+++	+	++	++	++	+	++	-
++	++	+	+++	++	++	++	+
+	+	++	++	+	+	+	+
+	+	++	++	++	++	++	++
+++	+++	+++	+++	++	+++	+++	+++
+++	+++	+	++	++	++	+	-
++	++	-	++	++	++	++	++
+	+	-	++	++	++	++	++
+	+	-	-	-	++	-	++
87 dB(A)	89 dB(A)	90 dB(A)	90 dB(A)	90 dB(A)	81 dB(A)	89 dB(A)	86 dB(A)
+	++	++	+	++	-	+	+
-	++	+++	+	+	+	+	+
++	+	-	+	++	++	++	++
<b>14,5/20</b>	<b>13,5/20</b>	<b>13,5/20</b>	<b>13/20</b>	<b>12,5/20</b>	<b>12/20</b>	<b>12/20</b>	<b>10,5/20</b>

inter-couteaux ne permet pas de couper des branches de ces diamètres.

Stihl et Husqvarna (48 cm) quand la plus longue est celle du Worx avec 14,5 cm supplémentaires. Bonne nouvelle : de longues lames ne sont pas forcément synonymes d'appareil plus lourd.

## DES COUPES FRANCHES ET RAPIDES ?

► **Le diamètre des branches à tailler est un critère important.** L'es-

pace inter-couteaux de certaines machines (Einhell, Ikra et Mac Allister) ne permet tout simplement pas de couper des branches de 20 mm de diamètre ou plus.

Décevants, les tailles-haies Ryobi et surtout Stihl, malgré des espaces inter-couteaux respectifs de 22 et 30 mm, n'y parviennent pas non plus. Cette limitation est particulièrement problématique avec le

Yard Force : si sa lame se bloque sur une branche d'un gros diamètre, son moteur risque de griller car il est le seul à ne pas bénéficier de protection.

► **La qualité de coupe en situation réelle** est la meilleure avec les modèles Husqvarna, OOGarden et Stihl : la coupe des branches et des pousses est nette. Sur ce point, le Mac Allister est à la traîne : sa coupe n'est pas homogène, et

il a tendance à arracher les feuilles, et à grignoter le bois plutôt qu'à le trancher.

► **La rapidité de coupe lors de notre test en situation** varie du simple au double : de 5 min 25 à près de 11 min. Le taille-haie le plus rapide est le OOGarden. Sans rival. Le deuxième (Black+Decker) a mis plus de 3 min supplémentaires.

► **La puissance d'un appareil électrique** peut être déterminée par le voltage de sa batterie. Ici, ce n'est pas toujours le cas.

Si tous les modèles de 18 V (Einhell, Ryobi, Mac Allister) sont logiquement plus à la peine avec les branchements moyens ou épais, ce ne sont pas les seuls. Le Stihl, avec ses 36 V, et les Yard Force et OOGarden, malgré leurs 40 V, ne s'en sortent pas mieux avec les plus grosses branches.

## CONFORT INDISPENSABLE POUR LES LONGS TRAVAUX

► **La prise en main des taille-haies** s'effectue à l'aide de deux poignées. La poignée à l'avant sert à porter la machine. Sur neuf modèles, c'est un arceau, pratique pour modifier la prise lors d'une taille à la verticale. Étrangement, le matériel de Mac Allister est équipé d'une poignée simple, peu pratique.

Les poignées les plus confortables, ergonomiques et dotées d'un grip antidérapant, sont celles de Black+Decker et OOGarden.

► **La poignée rotative**, très appré-

### BON À SAVOIR

**La loi interdit de brûler les résidus de la taille des haies dans son jardin (et tout autre déchet vert), avec ou sans incinérateur. Ils dégagent des substances toxiques. Aller à l'encontre de cette interdiction pourrait vous coûter 450 €. Déposez-les en déchetterie (certaines communes les collectent à votre porte) ou, mieux, compostez-les sur votre terrain.**

ciée pour effectuer une taille à la verticale, n'est présente que sur trois modèles. Au niveau des commandes, aucune machine ne pêche. Les boutons et interrupteurs sont en bonne position.

► **La maniabilité dépend du poids** mais aussi de l'équilibre de la machine. Un déséquilibre nécessite des efforts supplémentaires pour maintenir l'outil horizontalement pendant la coupe. Il est très marqué sur le Black+Decker, le poids portant sur l'arrière. De manière générale, les testeurs ont le plus apprécié la maniabilité des taille-haies OOGarden, Ryobi et Stihl : tous les trois ont un poids contenu (moins de 3 kg), et présentent une bonne répartition des masses.

## LE BRUIT, PÉNIBLE SUR DE LONGUES DURÉES

► **Le niveau sonore des taille-haies électriques** est moindre que celui des thermiques, mais le bruit reste source d'inconfort, surtout si vous

travaillez sur de longues durées. Le modèle le moins bruyant est l'Ikra, avec 81 dB(A), le moins bon sur cet aspect est l'OOGarden, avec 93 dB(A). Il faut savoir qu'une différence de 10 dB(A) se traduit par une perception deux fois plus intense du second par rapport au premier. Les machines se situent en moyenne à 88 dB(A).

## COMMENT PROTÉGÉR LE MATÉRIEL

► **Le fourreau de rangement est fourni** avec tous les taille-haies. Cependant, sa qualité varie d'un modèle à l'autre. Les fourreaux rigides sont solides et faciles d'usage (Einhell, Husqvarna, OOGarden, Stihl, Yard Force). La protection souple de Black+Decker risque de se déchirer rapidement, et celles très serrées de Ryobi et Worx sont trop difficiles à remettre en place.

## UNE DEUXIÈME BATTERIE PEUT S'IMPOSER

► **L'autonomie est une donnée importante** pour les appareils qui ont des batteries. Le meilleur dans ce domaine est le Black+Decker (qui obtient l'appréciation "très bien"), suivi par le Worx. Le seul taille-haie à pêcher dans ce domaine est le Husqvarna. Un bon point pour tous : les batteries ont toutes un indicateur de charge, qui donne une idée du niveau d'énergie restant.

► **Le temps de charge a son importance si la haie est longue.** La batterie du taille-haie Stihl se recharge en moins de 37 min et celle de l'Einhell en moins de 45 min grâce à un chargeur puissant (jusqu'à 3 A). Celle de l'Ikra, la plus mauvaise, a besoin de quatre heures – à cause d'un chargeur sous-dimensionné (0,47 A). Il faudra être patient avant de pouvoir terminer le travail de taille... à moins d'avoir acheté une deuxième batterie. • PASCAL NGUYËN

Ingénieur : THIERRY MARTIN

Le  
choix  
de  
60

15/20

OOGarden  
e-Moov 40V - 134 €

Une machine efficace à un bon prix.

Ce taille-haie s'est révélé le plus rapide avec une coupe nette, tout du moins sur des branches de 2 cm de diamètre au maximum. S'il s'avère bruyant, il est en revanche d'une grande maniabilité avec sa poignée rotative et son grip.

EFFICACE ET  
À UN PRIX SAGE



# Entretien Les outils, ça se bichonne !

Pour bien tondre, tailler, tronçonner... il faut prendre soin de ses outils motorisés. Non seulement, ils gagneront en durée de vie mais, en plus, ils vous faciliteront la tâche.

**T**aille-haie, tondeuse à gazon, tronçonneuse, élagueuse... Tous ces outils permettent de couper des végétaux. Pour qu'ils soient efficaces, leurs lames doivent être bien affûtées. Vous pouvez les affiler vous-même. Une lame de tondeuse se démonte et s'aiguisé avec une pierre spéciale (à partir de 10 €) ou un touret à meuler électrique (des 20 €). Les couteaux d'un taille-haie s'affûtent aussi à l'aide d'une lime et d'une pierre.

## DU MATÉRIEL TOUJOURS BIEN AFFÛTÉ

L'affûtage de la chaîne d'une tronçonneuse ou d'une élagueuse est plus compliqué. Il nécessite une lime ronde d'un diamètre parfaitement adapté au pas de chaîne (vous en trouvez dès 2 €) et un étai pour maintenir le guide-chaîne. Les fabricants proposent des kits pour entretenir le tranchant de la chaîne. Il existe également des affûteuses électriques spécifiques (à partir de 30 €). Mais ces dernières usent plus rapidement les lames.

Vous pouvez faire appel à un spécialiste. C'est même recommandé dans le cas d'une lame de tondeuse très abîmée (si un caillou l'a tordue, par exemple), car elle doit être affûtée et rééquilibrée. L'intervention d'un rémouleur coûte une dizaine d'euros par outil. Après chaque utilisation, nettoyez bien les lames et les chaînes en enlevant les résidus de végétaux et de sève.



Pour les moteurs électriques, peu d'interventions sont nécessaires. Tout au plus le remplissage du réservoir d'huile de chaîne pour une tronçonneuse, un nettoyage à l'air comprimé et éventuellement le changement des charbons (qui font tourner le moteur) pour quelques euros.

## DES COMMANDES FONCTIONNELLES

Les moteurs thermiques nécessitent des vidanges régulières, le changement du filtre à air, le nettoyage de la bougie. Pour tous les outils, vérifiez que les commandes sont fonctionnelles et qu'il n'y a pas besoin de forcer pour les actionner. Un spray dégrippant peut être nécessaire. • P.N.

### À retenir

- Les taille-haies sur batterie sont plus simples d'usage mais moins puissants que les modèles électriques filaires et *a fortiori* les thermiques. Adaptez votre choix en fonction du type d'arbustes à tailler.
- Une bonne longueur de lame permet de travailler plus vite sans avoir à porter la machine à bout de bras, ce qui est source de fatigue et de blessures. Gare aux machines trop lourdes pour les personnes de petit gabarit.
- Nos tests montrent que les caractéristiques de l'appareil (tension de la batterie, espace inter-couteaux...) ne présagent pas des performances en situation de coupe.

# Jardinage

# Votre potager est-il contaminé ?

## Enquête

Vous rêvez d'un carré potager au fond de votre jardin, dans un jardin partagé ou sur votre balcon ? De cultiver vos propres légumes pour consommer local et sain ? Voici quelques conseils pour ne pas déchanter.

**Q**ui n'a pas fièrement brandi (ou ne s'est vu offrir) une tomate ou une courgette garantie 100% bio car cultivée sans pesticides sur un bout de balcon ou un carré de jardin ? Mais qui s'est posé la question de savoir si ladite tomate ou courgette était aussi garantie sans métaux lourds, sans résidus de pesticides, sans hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), sans dioxines... ?

### LA TERRE GARDE LA MÉMOIRE DU PASSÉ

« On n'a pas le réflexe de se demander ce qu'il y a eu dans la terre, ni si elle est adaptée à une culture légumiére ou fruitière, constate Elisabeth Rémy, ingénierie à l'Institut national de la recherche agronomique (Inrae), animatrice du groupe de travail sur les risques liés aux jardins collectifs et privatis urbains. Or les sols gardent en mémoire des usages et mésusages du passé ». Et une contamination sol-plantes peut tout aussi bien survenir qu'une contamination par les airs. Aussi, premier réflexe avant d'organiser votre potager : retracez l'histoire de votre jardin. Il occupe peut-être la place d'une ancienne station-service ou d'une décharge !

Deux sites publics, gratuits, vous y aideront : Géorisques et Remonter le temps (pour les adresses, voir Pour en savoir plus, ci-dessous). Le site Gis Sol, lui, vous donnera une idée des caractéristiques des sols de votre région qui, sans l'intervention de l'homme, peuvent aussi présenter une contamination naturelle en plomb ou en arsenic.

Pour compléter ce premier aperçu, un petit tour en mairie et des discussions avec vos voisins vous feront, par exemple, découvrir qui étaient vos prédeceiseurs. Un fanaticue de la bouillie bordelaise y figure ? Ce ne sera pas sans incidence sur le taux de cuivre de votre sol...

### EN CAS DE DOUTE, FAITES FAIRE DES ANALYSES

Si l'enquête vous amène à suspecter une contamination, vous pouvez faire analyser votre sol. C'est coûteux : comptez par échantillon entre 90 et 150 € pour la recherche de métaux, HAP et hydrocarbures totaux, entre 300 et 400 € pour une analyse des furanes et dioxines (des polluants urbains) et entre 100

#### Premier réflexe : retracer l'histoire de votre jardin.

et 200 € pour une analyse multirésidus de pesticides...

Des autotests, moins chers, existent mais il est conseillé de recourir à des laboratoires agréés par le Comité français d'accréditation (Cofrac) – qui les liste sur son site – tels que le laboratoire Eurofins-Galys qui intervient dans toute la métropole. Ils seront en mesure de vous guider pour le prélèvement et vous conseiller, après analyse, sur le type de culture compatible avec votre sol. « L'étape-clé, c'est le prélèvement. L'analyse, elle,

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- À quoi ressemblait mon terrain autrefois ? remonterletemps.ign.fr
- Quels sont les risques de contamination près de chez moi ? Géorisques : georisques.gouv.fr
- Quelles sont les teneurs attendues en éléments-traces métalliques (ETM) près de chez moi ? gissoi.fr/donnees/cartes
- Comment analyser les risques et les contrecarrer ? Guide Refuge : inrae.fr/sites/default/files/guide\_refuge.pdf
- À guetter, fin 2021 : le guide de bonnes pratiques pour créer des jardins, de l'Agence régionale de santé île-de-France.pdf
- Et à lire, pour les plus intéressés : Les sols urbains sont-ils cultivables ? Ouvrage collectif, éditions QUÆ, 2020, 30 €.



est toujours juste », explique Thierry Lebeau, directeur de l'Observatoire des sciences de l'univers Nantes-Atlantique, à la tête du programme d'étude Pollusols.

Les contaminations peuvent, en effet, être très hétérogènes d'un bout à l'autre d'un jardin, suivant la proximité de la route ou d'un terrain maraîcher, le sens d'écoulement des eaux, etc. Le prélèvement consiste à extraire une carotte de terre de 0 à 30 cm de profondeur (et jusqu'à 1 m si vous pensez y faire pousser un arbre fruitier).

## EN FRANCE, IL N'EXISTE PAS DE SEUIL SANITAIRE

Les mesures sont comparées aux valeurs obtenues à celles des sols environnants pour savoir s'il y a motif à inquiétude ou non. En effet, il n'existe pas en France de seuils sanitaires pour les métaux ou d'autres polluants type HAP dans les sols.

Par ailleurs, il faut savoir que l'origine de la contamination des sols et

ses spécificités (acidité, pourcentage de matière organique) influencent l'impact des contaminations mesurées. « Dans la région nantaise, il y a beaucoup de micaschistes, à l'origine de la présence de plomb et d'arsenic. Ce plomb "naturel" est moins assimilé par les plantes que celui provenant des activités humaines, donc moins préoccupant, même si certains légumes peuvent l'accumuler à des concentrations problématiques », illustre le chercheur.

Une fois l'analyse en mains, il vous restera à savoir quoi en faire. Le laboratoire pourra vous conseiller des mesures de « gestion des risques ».

Celles-ci varient suivant le type de contamination rencontrée. Dans les jardins partagés des Églantiers, à Nantes, la quantité de plomb d'origine naturelle dépassait largement la valeur attendue sur certaines parcelles. Pas question de racler la terre en surface : comme le plomb pro-

## En faisant des prélèvements on peut savoir si le sol est contaminé...

vient de la roche « plus on creuse, plus on trouve du plomb. La ville de Nantes a donc décidé de faire recouvrir les parcelles concernées avec 80 cm de terre végétale », raconte Thierry Lebeau.

## CERTAINES CULTURES PROSCRITES...

Sur d'autres parcelles, moins contaminées, il a été en revanche décidé de planter des légumes qui n'accumulent pas le plomb dans les parties consommées. Par exemple ? Des tomates, des pommes de terre, des haricots verts, du chou...

La même stratégie a été adoptée à Montreuil (Seine-Saint-Denis). La plupart des terres maraîchères d'Ile-de-France ont subi l'épandage régulier de gadoues parisiennes tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, responsable d'une contamination aux métaux lourds. À Montreuil, certaines cultures ont été proscrites (thym, menthe, rhubarbe, poireau, salade...), d'autres non (chou, oignon, tomate, courgette, petits arbres fruitiers comme

les framboisiers et groseilliers...). Tout cela est discuté au cas par cas. Un sol contaminé peut être jugé compatible avec une culture vivrière (destinée à une autoconsommation) même si certains estiment qu'il vaudrait mieux y planter des fleurs.

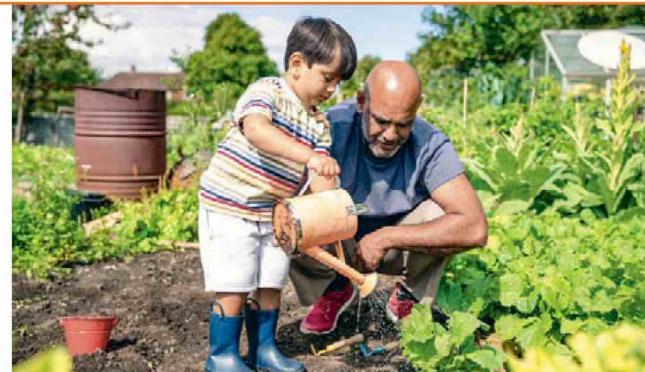
« La contamination, c'est la zone grise : il n'y a pas de risque avéré dans la limite des connaissances actuelles, contrairement à une pollution, explique Thierry Lebeau, mais on ne peut pas affirmer l'absence de risque pour la santé. Cela dépend de la quantité de légumes auto-consommée, de l'âge, des particules de terre inhalées ou ingérées... il y a beaucoup d'incertitudes. »

Pour tenter d'y voir clair, des modèles d'évaluation des risques existent. « Ils sont assez précautionneux en France », estime Nastaran Manouchehri, responsable scientifique du projet Refuge (Risques en fermes urbaines et gestion) à AgroParisTech.

## UNE TERRE FERTILE N'EST PAS FORCÉMENT SAINTE

« Le plus important, souligne-t-elle, est le respect des bonnes pratiques d'hygiène et de consommation. » Il est ainsi essentiel de rincer et d'éplucher les fruits et légumes pour éliminer les particules qui se déposent en surface ; de porter des gants de jardinage et se laver les mains pour éviter la contamination mains-bouche ; et ne pas mettre au compost les feuilles et tiges des légumes et des fruits tels que les tomates, qui stockent les métaux, pour qu'ils ne s'y concentrent pas.

Quant à savoir si des plantes comme le chanvre, la moutarde, le maïs... peuvent pomper les contaminants du sol, « ça marche... mais c'est très lent. Il faut entre cinq et cinquante ans pour décontaminer un site avec ce type de plantes. En revanche, ce qui peut être intéressant, c'est de faire pousser les deux : une plante non accumulatrice



## Eau de pluie, eau du puits : comment arroser ?

- Vous avez un puits au fond du jardin, ou un cours d'eau à proximité ?

Vous pouvez utiliser cette eau pour arroser votre potager. Il n'y a pas de réglementation particulière pour en encadrer l'usage. Par précaution, mieux vaut s'assurer qu'elle ne contient pas de bactéries problématiques comme des entérocoques ou *Escherichia coli* ou trop de nitrites, nitrates et ammonium, si vous êtes dans une région agricole.

- Rapprochez-vous d'un laboratoire départemental d'analyses qui vérifiera la qualité de votre eau. « Une analyse bactériologique coûte environ 60 € », explique Aurélien Desaunay, de Terana Cantal.

- Vous pouvez également collecter l'eau de pluie, mais la réutilisation de pots de peinture, bidons ou cuves de produits chimiques est à proscrire.

- Par ailleurs, les polluants lourds sédimentent, donc

mieux vaut éviter d'utiliser le fond du collecteur ou, s'il possède une évacuation par le bas, laissez couler un peu l'eau avant d'arroser.

- Méfiance aussi à l'égard des eaux pluviales recueillies après ruissellement sur le toit. Certains sont encore recouverts d'amianté. En cas de doute, mieux vaut éviter l'arrosage à l'aide d'eaux de récupération et les garder pour des activités de lavage.

à côté d'une plante accumulatrice », explique Thierry Lebeau.

Lorsque la contamination est multiple et importante, mieux vaut opter pour un potager hors-sol. Il faut simplement, là aussi, vous demander si vos bacs et supports de culture sont sains. « Éviter, par exemple, d'utiliser les traverses SNCF, recouvertes de créosote (une sorte de goudron, cancérogène, NDLR) », illustre Elisabeth Rémy, ingénierie de recherche, animatrice du groupe de travail sur les risques liés aux jardins collectifs et privatifs urbains à l'Inrae. Et veiller à la provenance de la terre. En évitant de croire qu'une terre fertile est une

terre saine : les terres pour aménager les espaces verts parisiens jusque dans les années 1950 étaient fertiles. Mais elles provenaient des fameuses zones maraîchères qui avaient reçu l'apport massif de déchets parisiens, via l'épandage de gadoues et l'irrigation par des eaux usées.

## SI VOUS ÊTES PROCHE D'UN AXE ROUTIER...

Les supports de culture en sacs qui répondent à la norme NF U 44 551 offrent quelques garanties : aucune boue d'épuration ni dérivés n'ont été utilisés pour fabriquer le terreau, les éléments nutritifs sont en quantité suffisante et les éléments-traces métalliques (ETM) inférieurs à cer-

Le plus important : respecter de bonnes pratiques d'hygiène.

tains seuils... Cette norme a cependant un gros défaut : elle ne tient pas compte des usages alimentaires. « Un groupe de travail planche sur la question car on s'est aperçu que les valeurs en métaux étaient parfois supérieures à celles des terres agricoles de référence », explique Elisabeth Rémy.

Reste la question des dépôts atmosphériques, qui n'est pas l'apanage des potagers urbains. Si votre potager se situe sous le vent d'un incinérateur (ou d'un barbecue) ou à proximité d'un axe routier, vos fruits et légumes s'enrichiront en métaux lourds, dioxines et HAP.

## CULTURES SUR LES TOITS, DES DONNÉES À CONFIRMER

« En ville, le dioxyde d'azote, polluant clé du trafic routier, ne va pas se déposer sur les fruits et légumes. Les particules fines, les HAP et le carbone suive peuvent s'y déposer mais les imprègnent peu. Il suffit de les rincer, relativise Charlotte Lepitre, responsable projets et partenariats à Atmo France, fédération des Associations agréées de la surveillance de la qualité de l'air (AASQA). Et, si vous êtes à moins de 100-150 mètres d'un axe routier, il suffit de les éplucher. Le vrai danger est de respirer ces polluants, pas de les ingérer. »

RETROUVEZ CE DOSSIER  
LE MARDI 18 MAI 2021 DANS

LA QUOTIDIENNE



Présentée par MAYA LAUQUÉ  
et THOMAS ISLE  
du lundi au vendredi à 11 h 45 en direct sur

france.5

« Les quelques expériences de cultures sur les toits en Île-de-France montrent que les dépôts atmosphériques ne sont pas alarmants, renchérit Nastaran Manouchehri, soulignant néanmoins

que ces données restent à confirmer sur une échelle plus large. On a retrouvé des métaux lourds et des HAP dans les légumes cultivés sur des balcons en quantité supérieure à la teneur moyenne des aliments en France, mais

sans dépasser le seuil réglementaire européen. » Méfiez-vous tout de même des fines herbes : leur cuticule est si fine que les contaminants y pénètrent et le rinçage est vain. « Mais, a priori, la quantité consommée est très faible », tempère la chercheuse.

Dernier point : à la campagne comme en ville, « avoir une récolte sans résidus de pesticides est pratiquement impossible, même si on n'en utilise pas », estime Charlotte Lepitre. Dans la terre, ils persistent longtemps. Cependant, ils restent souvent fixés sur les racines et épargnent les parties aériennes. Mais celles-ci peuvent être contaminées par les pesticides présents dans l'air.

## UN POTAGER BIO ET SAIN, ON PEUT S'EN APPROCHER

« Globalement, ils sont partout. Atmo France œuvre pour que les gens sachent à quelle dose ils sont exposés. On peut suivre l'indice Atmo pour davantage éplucher les légumes en cas de pic de pollution [...] mais cela n'intègre pas les pesticides. Dans l'air, ils ne sont pas réglementés », regrette la biologiste. Sans doute le rêve de faire pousser un potager bio et sain, garantir sans contaminants relève-t-il de l'utopie. Mais certains sites permettent d'approcher ce rêve. Et, à condition d'éviter les sols pollués, on peut alors accepter de l'éduquer un peu pour avoir le plaisir de cultiver ses propres fruits et légumes. •

ADELAÏDE ROBERT

Que vous soyez lecteur occasionnel ou abonné,



## VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

Participez au panel  
des lecteurs

de 60 Millions de consommateurs  
et contribuez à l'amélioration  
de votre magazine.

Chaque mois, vous recevez un questionnaire  
à remplir en ligne, portant sur le dernier  
numéro paru. À vous de nous dire ce qui vous  
a plu, déçu ou manqué.

Inscrivez-vous sur [www.60millions.fr/monavis](http://www.60millions.fr/monavis)  
Ou complétez le bon ci-dessous et envoyez-le à  
Thomas Dereims, 60 Millions de consommateurs,  
18, rue Tiphaine, 75732 Cedex 15

NOM \_\_\_\_\_

PRÉNOM \_\_\_\_\_

MAIL (indispensable pour recevoir les questionnaires) \_\_\_\_\_

VOUS ÊTES :  abonné(e)  non abonné(e)

VOTRE ÂGE :  moins de 20 ans

entre 20 et 29 ans  entre 30 et 39 ans

entre 40 et 49 ans  entre 50 et 59 ans

entre 60 et 69 ans  70 ans et plus

Adresse \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_

COMMUNE \_\_\_\_\_

L'Institut national de la consommation (INC) éditeur de 60 Millions de consommateurs, situé au 18, rue Tiphaine à Paris (75015), est responsable de la collecte et de la gestion des données à des fins d'information, de publications, de newsletters pour le magazine 60 Millions de consommateurs, toutes les informations que vous nous communiquiez, lors de votre inscription et tout autre échange avec nous, seront conservées et traitées pour l'envoi de newsletters, et pourront être utilisées pour la mise à jour de vos préférences. Ces données seront conservées pendant 2 ans à partir de votre dernière interaction. Vos données personnelles ne seront transmises à aucun tiers, vos réponses sont anonymes. Aucun résultat ne sera traité nominativement. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de portabilité, d'opposition, d'effacement de vos données et définir vos directives post-mortem à l'adresse [droits@inc60.fr](mailto:droits@inc60.fr).

# Complétez votre

## Découvrez nos anciens numéros

Une mine d'informations utiles pour consommer juste et en parfaite connaissance de cause



N° 568 (Avril 2021)

4,80 €

### NOS ESSAIS

- Crèmes antirides
- Le prix de l'eau
- Livraison de repas à domicile
- Voitures d'occasion



N° 567 (Mars 2021)

4,80 €

### NOS ESSAIS

- Poissons transformés
- Produits vaisselle
- Thermomètres
- Chargeurs pour smartphone



N° 566 (Février 2021)

4,80 €

### NOS ESSAIS

- Pâtes à tartiner
- Aspirateurs traîneaux
- Services de stockage en ligne



N° 565 (Janvier 2021)

4,80 €

### NOS ESSAIS

- Palmarès électroménager
- Produits au cannabis
- Lait de coco
- Chauffage d'appoint



N° 564 (Déc. 2020)

4,80 €

### NOS ESSAIS

- Champagnes et crémants
- Saumons et truites fumés
- Barres de son
- Trottinettes électriques



N° 563 (Nov. 2020)

4,80 €

### NOS ESSAIS

- Jeans
- Préservatifs
- Rouges à lèvres
- Voitures hybrides
- Néobanques



N° 562 (Octobre 2020)

4,80 €

### NOS ESSAIS

- Couches pour bébé
- Aides culinaires (bouillons, fonds, fumets...)
- Séche-linge
- Albums photo



N° 560 (Juil.-Août 2020)

4,80 €

### NOS ESSAIS

- Antimoustiques
- Eaux en bouteille
- Glaces et sorbets
- Liseuses



N° 559 (Mai-Juin 2020)

4,80 €

### NOS ESSAIS

- Huiles
- Sièges auto
- Perceuses-visseuses



N° 558 (Avril 2020)

4,80 €

### NOS ESSAIS

- Produits alimentaires bio : où les acheter ?
- Robots cuiseurs
- Tondeuses robots
- Assurance-vie



N° 557 (Mars 2020)

4,80 €

### NOS ESSAIS

- Tarifs SNCF
- Lunettes anti-lumière bleue
- Steaks hachés
- Fournisseurs Internet et mobiles

+ SIMPLE  
+ PRATIQUE  
+ RAPIDE



Passez votre commande en ligne  
sur <https://www.60millions-mag.com>  
ou sur l'appli 60 Millions





# ARGENT & LOGEMENT

CONSEILS • NOUVEAUTÉS • QUESTIONS DE DROIT  
PAR GILLES MANDROUX, AVEC FANNY GUIBERT ET LAURENCE OLLIVIER

## 730 €

c'est le loyer moyen - charges comprises - d'une maison de 100 m<sup>2</sup> à Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), selon la carte interactive précisant les loyers dans toutes les localités, accessible sur [www.ecologie.gouv.fr/carte-des-loyers](http://www.ecologie.gouv.fr/carte-des-loyers).



### Les aides à la rénovation détaillées

L'Agence de la transition écologique (Ademe) a mis à jour son guide des aides à la rénovation énergétique. Le document permet d'avoir une vue d'ensemble sur la dizaine de dispositifs susceptibles d'être mobilisés pour la réalisation de travaux dans les logements existants en 2021. Il précise les conditions d'attribution, les cumuls possibles et les matériaux éligibles. Il est téléchargeable sur [www.ademe.fr/aides-financieres-2021](http://www.ademe.fr/aides-financieres-2021) ●

### CONFINEMENT

#### Nouvelle exonération d'impôt pour frais de télétravail

Encouragé pour lutter contre l'épidémie de covid-19, le télétravail engendre des coûts pour le salarié. Les allocations versées par l'employeur au titre de ces frais en 2020 seront exonérées d'impôt sur le revenu, dans la limite de 550 €/an. Il peut s'agir d'indemnités, de remboursements forfaitaires ou de frais réels. Les allocations forfaitaires sont non imposables dans la limite de 2,50 € par jour, soit une exonération de 50 € pour un mois de 20 jours de télétravail. L'employeur doit transmettre les montants distribués à l'administration fiscale. Le montant du revenu imposable prérempli sur la déclaration de revenus ne devrait pas inclure ces sommes. ●



### Assurances : un nouveau repère anti-fraudeurs

Vous avez un doute sur le sérieux d'un assureur ? Refassu.fr est le nouveau site de référence pour vérifier la dénomination exacte, l'agrément, la maison mère ou encore le domaine d'exercice de tout organisme d'assurance référencé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, le gendarme du secteur. Si elle ne figure pas dans ce registre, la société n'est pas autorisée à vendre ses contrats dans l'Hexagone. ●



### Gaz en citerne, n'hésitez pas à négocier

Lorsqu'elle s'est penchée sur le contrat Primagaz souscrit il y a une trentaine d'années par ses beaux-parents, Isabelle a découvert que le gaz en citerne leur était facturé 2 915 € la tonne. Elle a donc appelé Primagaz en début d'année pour avoir des explications sur ce prix onéreux. « Sans avoir à le demander, il m'a été proposé un nouveau contrat pour une durée de trois ans au prix de 1 550 € la tonne », raconte-t-elle. Un rabais de presque 50 % ! Cela valait la peine d'appeler... Un client d'Antargaz dénonce aussi des « tarifs à la tête du client ». Il râle à chaque annonce de hausse et cela lui permet d'y échapper. Il estime que « les personnes qui n'appellent pas pour négocier leur contrat subissent les augmentations et se font malheureusement voler ». Avis aux autres clients. ●

# L'avenir sombre du meublé touristique

Les perspectives sont plutôt tristes pour les bailleurs dans les grandes villes. En cause : des réglementations très restrictives, voire rédhibitoires, que vient de valider la Cour de cassation.

À cause de la crise sanitaire, le marché des locations touristiques traverse une mauvaise passe que l'on aurait pu espérer temporaire. C'était sans compter avec la Cour de cassation qui vient d'obscurcir ses perspectives à plus long terme dans les grandes villes ! Elle a confirmé la validité de l'arsenal réglementaire mis en place par la ville de Paris depuis 2015, avec trois arrêts rendus le 18 février dernier.

## Limiter la location de courte durée

À l'instar de la capitale, les grandes villes se sont organisées pour lutter contre le développement des logements loués pour de courts séjours via Airbnb et autres plateformes type Abritel, dont la multiplication aggrave la pénurie de résidences principales.

450 assignations judiciaires étaient en instance à Paris, en attendant le dénouement de cet épisode judiciaire. Les sanctions (jusqu'à 50 000 €) vont donc commencer à pleuvoir !



Pour rappel, dans les villes de plus de 200 000 habitants, le bailleur d'un meublé touristique doit faire enregistrer son bien en mairie.

## Un changement d'usage obligatoire

S'il s'agit de sa résidence principale, il ne doit pas dépasser 120 nuitées cumulées de location par an. S'il s'agit d'une résidence secondaire, des règles plus draconiennes vont obliger certains bailleurs à abandonner leur business ! Car, dans la plupart des villes, il convient donc de demander un changement d'usage du logement meublé et surtout, ensuite, de compenser la disparition du marché de cette habitation résidentielle par la mise en location d'une nouvelle.

En pratique : le bailleur doit dénicher un local commercial qu'il devra transformer en habitation. Une compensation difficile à satisfaire dans les faits. • G. M.



## LOCATION

### La garantie Visale étendue

Tout salarié du secteur privé et agricole percevant moins de 1 500 € nets de revenu mensuel pourra profiter de la garantie locative Visale, d'ici fin juin au plus tard. Ce cautionnement gratuit fourni par Action logement ne sera plus réservé aux moins de 30 ans. Il permet à un locataire de se passer d'un garant. Le bailleur est couvert, lui aussi gratuitement, contre les impayés de loyers (dans la limite de 36 mensualités) ainsi que contre les frais de remise en état du logement suite à des dégradations (dans la limite de deux mois de loyer). Le dispositif est également accessible, sans conditions de revenus et bientôt sans limite d'âge, aux étudiants ainsi qu'aux personnes en mobilité professionnelle (formation, mutation ou mission...). •

Tableau de bord

## TARIFS BANCAIRES EN 2021 : UNE STABILITÉ TOUTE RELATIVE !

8 services bancaires voient leurs tarifs moyens augmenter en 2021, deux sont

en baisse et quatre stationnaires. Voilà les résultats du bilan de l'Observatoire des tarifs bancaires, portant sur les 17 prestations devant figurer dans l'Extrait standard des tarifs (EST). À noter que certains établissements, dont BNP Paribas, Société générale, Boursorama, etc. ne respectent pas la consigne officielle de présenter sur leur site Internet ce document destiné à faciliter la comparaison des tarifs entre banques. •

Services	Prix moyen 2021	Évolution 2021/2020
• Alerte SMS pour découvert	0,28 € <sup>(1)</sup>	+12 %
• Carte à autorisation systématique	30,23 €	+3,14 %
• Tenue de compte	21,06 €/an	+1,53 %
• Virement en agence	4,36 €	+1,25 %
• Retrait Dab payant <sup>(2)</sup>	1 €	+1,01 %

(1) Coût unitaire en sus d'un abonnement. (2) 1<sup>er</sup> retrait au distributeur d'une autre banque, passé le nombre de retraits gratuits accordé par mois (3,36 en moyenne).



# Litige bancaire : quel médiateur saisir ?

## En litige avec mon banquier puis-je solliciter un médiateur ?

Parfaitement. Vous avez le droit de recourir gratuitement à un médiateur en vue de la résolution d'un différend qui vous oppose à une banque traditionnelle ou digitale, mais aussi un établissement de crédit, à une société de financement et à un établissement de monnaie électronique. Vous pouvez le saisir pour tenter de trouver une solution amiable à la plupart des problèmes rencontrés concernant les produits et les services : comptes, crédits...

## Quel médiateur saisir ?

Ses coordonnées figurent sur votre relevé de compte, le site de votre banque et l'annuaire des médiateurs bancaires. Vérifiez en ligne que votre problème relève de sa compétence. Ainsi, le médiateur de la Fédération bancaire française (FBF) précise qu'il ne traite pas les demandes portant sur les tarifs bancaires, les décisions d'ouverture et de clôture de comptes, l'octroi et le refus de prêts.

## Quand et comment recourir au médiateur bancaire ?

Impossible de le solliciter directement. Contactez d'abord votre chargé de clientèle par écrit (courrier, mail), puis la direction de votre agence et le service clients. Ensuite, seulement, saisissez le médiateur compétent par courrier recommandé avec avis de réception ou via le formulaire en ligne. Récapitez les faits, les démarches entreprises et joignez vos justificatifs. Ne tardez pas trop ! Le médiateur de la FBF, par exemple, ne traitera pas votre demande si plus d'un an s'est écoulé depuis votre dernière réclamation écrite auprès de la banque. ●

\* Institut national de la consommation

➡ Lire la fiche *Comment saisir le médiateur bancaire ?* sur le site [inc-conso.fr](http://inc-conso.fr).



par Corinne  
Lamoussiére-  
Pouvreau  
**Juriste à l'INC\***

## Fini, le justificatif de domicile ?

Pour une demande de carte d'identité, passeport ou carte grise, vous n'aurez plus à fournir un justificatif de domicile à l'administration. Si vous autorisez l'opération lors de la demande effectuée en ligne, elle peut vérifier elle-même votre adresse auprès des principaux fournisseurs d'énergie (EDF, Engie, Total direct énergie, Gaz tarif réglementé). Ce dispositif de simplification est proposé partout en métropole depuis début 2021. ●



## Abonnements sauvages sur le Net

De plus en plus d'offres sur Internet proposent des produits gratuits ou à un prix dérisoire, selon la direction des Fraudes. Souvent les conditions générales de vente mentionnent discrètement un abonnement par prélèvements mensuels à ce qui se révèlera être un service fantôme. Les ponctions sont faites grâce aux coordonnées de la carte bancaire communiquées par le client qui pensait régler un achat unique. Dans la plupart des cas, impossible d'avoir les coordonnées du service pour se désabonner. Seule solution : faire opposition à sa carte bancaire, avec les frais que cela suppose. De tels prélèvements "sauvages" surviennent aussi parfois après une connexion payante à un site de rencontres, des jeux d'argent en ligne... ●

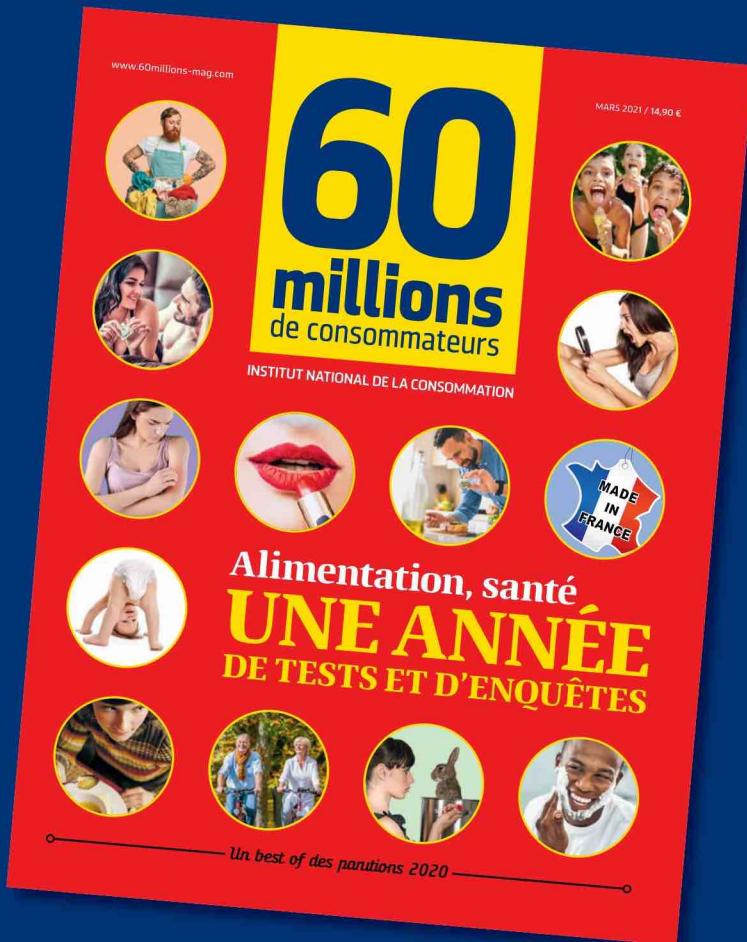


## PENSION DE RETRAITE

### Faites la chasse aux erreurs

Au moment du départ à la retraite, un dossier sur sept comporte une erreur au détriment du retraité, selon un rapport de 2020 de la Cour des comptes. La bêtise porte le plus souvent sur le revenu annuel moyen, la base de calcul du montant de la pension ou est due à l'oubli d'un élément entrant dans le calcul (tel que la majoration pour enfants). Résultat, les nouveaux rentiers sont lésés en moyenne de 554 € par an, et 9 % des erreurs engendrent des manques à gagner de plus de 1 000 €. Si vous relevez une erreur, vous pouvez demander une correction du montant de votre pension en saisissant la Commission de recours amiable (CRA) de votre caisse de retraite, dans un délai d'un an suivant son versement. Faute de réponse dans les deux mois, saisissez le médiateur de votre caisse. ●

# Ne manquez pas notre nouveau Mook



En kiosque actuellement

achat en ligne  
CLIQUEZ ICI

La crise sanitaire accélère le recul de l'argent liquide, au profit notamment des paiements par carte. Mais vouloir faire disparaître les pièces et les billets n'est pas sans risque, pour soi comme pour la société. Plus qu'il n'y paraît, le cash remplit des fonctions sociales et économiques bien réelles et nécessaires.

## À la réflexion

# Espèces en voie de disparition

Ille les nettoyait une par une. Pendant le premier confinement, ma boulangerie avait pris cette habitude, par crainte d'être contaminée : une fois le pain donné au client, elle essuyait consciencieusement chacune des pièces reçues en échange sur un chiffon imbibé. Si elle a vite perdu cette manie, ma boulangerie accepte désormais la carte bancaire, même pour une baguette et deux croissants. Le covid nous détourne toujours davantage des pièces et des billets. Le paiement sans contact, parfaitement adapté à ces temps de distanciation forcée, connaît un essor sans précédent. Il concurrence le cash dans son principal bastion, les achats du quotidien.

Fermeture des magasins oblige, une part croissante de nos achats a aussi basculé en ligne, là où le paiement en liquide est impossible. « La crise sanitaire a accéléré – sans doute durablement – les changements des habitudes de paiement », résumait récemment la Banque de France. Notre rapport à l'argent, individuel comme collectif, pourrait en être profondément modifié.

### UN MOYEN DE PAIEMENT GRATUIT

La place qu'occupe l'argent liquide dans notre vie quotidienne s'était déjà réduite insensiblement, au fil des ans. Désormais, il faut parfois chercher pour trouver un distributeur de billets : 5 000 d'entre eux, soit un sur dix, ont disparu en France entre fin 2015 et fin 2019.

Pour un cadeau d'anniversaire ou de départ en retraite, la traditionnelle enveloppe que l'on fait tourner laisse la

L'argent liquide est un bien public qui mérite d'être protégé.

place à une collecte via Lydia, Le Pot commun et autres services numériques. Quant aux plus technophiles d'entre nous, ils règlent déjà leurs achats avec leur smartphone (Apple Pay, Google Pay). Posséder un porte-monnaie pourrait bientôt paraître aussi obsolète qu'envoyer des cartes postales ou vouloir louer une cassette vidéo...

C'est oublier que l'argent liquide est un moyen de paiement gratuit et universellement accepté. Il ne s'agit pas d'un « vestige dépassé de l'ère pré-numérique », mais au contraire d'un « bien public qui mérite d'être protégé », estiment Marc Schwartz, P.-D.G. de la Monnaie de Paris et Yannis Messaoui, diplômé en économie, dans une note publiée par le think tank Terra Nova en janvier 2021.

### UNE GARANTIE D'ANONYMAT

Alors que les billets et pièces ont cours légal, les nouveaux instruments de paiement, si pratiques soient-ils, font passer nos dépenses sous les fourches caudines de sociétés privées : Visa, Mastercard et votre banquier pour la carte bancaire, les GAFA et autres éditeurs d'applications pour les services les plus innovants. Ces paiements laissent des traces numériques. « Il devient possible de savoir ce qu'une personne a acheté, à qui, à quelle fréquence et à quel prix », commente une note de prospective publiée par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) l'été dernier. Le business autour des données de paiement aiguise les appétits. À l'inverse, le cash offre l'anonymat des transactions : « Les entreprises ne peuvent proposer de la publicité



à partir des habitudes de transaction ou des sources de revenus, ou attribuer un score de crédit, les gouvernements ne peuvent tracer ces dépenses et le conjoint qui a accès au compte joint ne peut pas savoir quel cadeau lui est préparé », détaille la Cnil.

## VITAL POUR LES PLUS VULNÉRABLES

Cet anonymat est d'ailleurs vu comme un inconvénient par ceux qui veulent en finir avec le cash : il facilite le travail au noir et certaines activités criminelles. Mais laisser l'argent liquide perdre du terrain, c'est aussi marginaliser ceux qui peinent à se faire délivrer une carte par les banques, ou qui ne sont pas à l'aise avec les nouveaux outils de paiement numériques. Covid ou pas covid, refuser les espèces est illégal pour un commerçant. Le Défenseur des droits l'a rappelé lors du premier confinement, énumérant ceux pour qui le paiement en espèces est vital au quotidien : certaines personnes âgées, les titulaires des minima sociaux, les sans-abri... Les raisons de ne pas laisser le cash disparaître sont nombreuses. Moins de liquide, c'est parfois aussi plus de dépenses. Car l'évolution des moyens de paiement

n'est pas sans impact sur les mécanismes psychologiques inconscients qui induisent nos décisions d'achat. Payer implique un coût mental – les spécialistes du comportement des consommateurs ont mis en évidence la douleur de payer (en anglais *Pain of paying*). Celle-ci est plus élevée avec des espèces sonnantes et trébuchantes.

## PAYER PAR CARTE, UN ACTE ABSTRAIT

« Quand on paye avec un billet de 50 €, on ressent le caractère tangible de la dépense. Si vous payez avec votre empreinte digitale, c'est abstrait, dématérialisé. On pense moins au déplaisir de la dépense qu'au plaisir que va procurer le produit acheté », analyse Delphine Dard-Pourrat, économiste comportementale. « La douleur ressentie au moment de payer est un garde-fou pour les dépenses compulsives ».

L'attachement au liquide est loin d'avoir disparu. Paradoxalement, il n'y a jamais eu autant d'espèces en circulation : pour les euros, le volume a augmenté de plus de

11 % en 2020, selon la Banque centrale européenne. C'est que, si son usage quotidien recule, la crise a aussi engendré une plus forte « demande de billets comme réserve de valeur », note l'organisme. Bref, les espèces que certains n'utilisent plus en magasin, d'autres les mettent sous leur matelas.

Que ce soit pour payer ses achats ou épargner, maintenir la liberté d'utiliser (ou non) de l'argent liquide est crucial, pour Marc Schwartz et Yannis Messaoui : « L'argent liquide constitue un des piliers de la confiance dans la monnaie. »

BENJAMIN DOURIEZ

# Assurance-vie Bien épargner, mieux transmettre

Pratique

Produit idéal pour faire fructifier son argent et le transmettre en limitant la fiscalité, l'assurance-vie n'est pas toujours simple à appréhender. Voici tout ce qu'il faut connaître pour en profiter sans se tromper.



**L**'assurance-vie, placement préféré des Français, offre de nombreux atouts pour économiser en prévision de la réalisation de projets, ou pour transmettre un patrimoine. Testez vos connaissances pour exploiter son potentiel et déjouer certains écueils.

## Il faut garder son assurance-vie au moins huit ans.

**FAUX.** Après sa souscription, l'argent déposé sur un contrat d'assurance-vie reste disponible à tout

moment. Vous pouvez, à votre guise, effectuer des retraits partiels, réguliers ou ponctuels, voire un rachat total qui entraînera automatiquement la clôture de votre contrat. Cependant, en raison des frais prélevés et de la fiscalité applicable, il est souvent recommandé de garder son contrat d'assurance-vie pour une durée minimale de huit ans (voir tableau ci-contre). Un conseil qui se justifie d'autant plus si vous investissez sur des supports risqués, en actions notamment, pour les-

que la durée de détention conseillée dépasse les huit ans et plus.

### En cas de retrait, la fiscalité s'applique sur le capital retiré.

**FAUX.** La fiscalité ne s'applique qu'aux gains, intérêts et/ou plus-values issus de la fraction de capital retiré. Ce calcul est très avantageux. Exemple pour une assurance-vie de 50 000 € (45 000 € de capital et 5 000 € de gains), sur laquelle vous effectuez un retrait représentant 10 %. Vous serez imposé non pas sur 5 000 € (10 % de 50 000 €) mais sur 500 € (10 % de 5 000 €). Et si votre contrat a plus de huit ans, vous bénéficiez d'un abattement annuel de 4 600 € pour un célibataire ou 9 200 € pour un couple soumis à une imposition commune (voir tableau). En clair, dans notre exemple, vous ne seriez pas taxable, en dehors des 17,2 % de prélèvements sociaux qui, eux, restent dus.

### Les fonds en euros de l'assurance-vie rapportent toujours plus qu'un livret A.

**FAUX**, lorsque, comme c'est le cas pour certains contrats, le niveau des



Si vous êtes titulaire d'un contrat d'assurance-vie de plus de huit ans et êtes à plus de cinq ans de l'âge légal du départ à la retraite, le transfert des sommes vers le nouveau Plan d'épargne retraite (PER)

### Faut-il vider son assurance-vie pour un nouveau PER ?

présente un intérêt fiscal. Jusqu'au 1er janvier 2023, à condition de transférer l'intégralité de votre contrat, vous bénéficiez d'un avantage fiscal doublé : les gains réalisés sur votre contrat sont exonérés d'impôt jusqu'à 9 200 € pour un célibataire et 18 400 € pour un couple. Les prélèvements sociaux au taux de 17,2 % restent

toutefois dus. Le revers de la médaille, c'est que les sommes qui sont déposées sur un PER, contrairement à l'assurance-vie, sont bloquées jusqu'au moment du départ à la retraite. De surcroît, l'avantage successoral est en grande partie perdu et la fiscalité à la sortie est plus importante.

frais prélevés sur vos versements dépasse le rendement de votre fonds en euros. Alors que la rémunération des fonds en euros devrait s'établir en moyenne autour de 1 % en 2020, les frais sur versements, eux, tournent autour de 3 %, selon le site d'information bancaire MoneyVox. Concrètement, cela signifie que vous devez attendre en moyenne trois ans pour amortir ces frais et commencer à générer le premier centime d'intérêt. Placer ses économies sur le livret A (qui est actuellement rémunéré à 0,50 % par an) peut donc être plus avantageux. Cependant,

L'argent déposé sur le contrat reste disponible à tout moment.

il existe une parade : privilégier au maximum les contrats affichant des droits d'entrée à 0 € – ils sont vendus principalement en ligne.

### Je peux essuyer des pertes en capital sur mon assurance-vie si j'investis sur un fonds en euros.

**VRAI**, sur certains contrats. Il s'agit d'un changement radical, car jusqu'à présent si vous placiez votre épargne sur un fonds en euros – contrairement aux unités de comptes (UC) qui vous exposent à un risque de perte en capital –, ce support vous garantissait de récupérer à la sortie à minima 100 % des sommes investies. Une sécurité totale qui explique leur succès auprès des épargnantes pendant des décennies. Mais ça, c'était avant l'avènement des taux négatifs qui a amené les assureurs à revoir leur position.

Désormais, certaines compagnies ferment à la commercialisation leurs anciens contrats à capital garanti ou obligent à souscrire une part minimale (20 %, 30 %) d'unités de compte en parallèle du fonds en euros, ou encore limitent la garantie de leur fonds en euros au seul capital « net de frais », soit 97 à 99 % du capital investi. Redoublez de vigilance au moment de placer votre argent.

### Fiscalité des gains lors d'un retrait

	Taxation des primes versées avant le 27 septembre 2017	Taxation des primes versées depuis le 27 septembre 2017
• Rachat avant 4 ans	Impôt sur le revenu ou, sur option, prélèvement de 52,20 %*	30 %* ou, sur option, impôt sur le revenu
• Rachat entre 4 et 8 ans	Impôt sur le revenu ou, sur option, prélèvement de 32,2 %*	30 %* ou, sur option, impôt sur le revenu
• Rachat après 8 ans	Après abattement annuel de 4 600 € pour un célibataire ou 9 200 € pour un couple	24,7 %* ou, sur option, impôt sur le revenu jusqu'à 150 000 € et 30 %* au-delà

\* Taux incluant les 17,2 % de prélèvements sociaux.



## Les performances annoncées sur les fonds en euros tiennent compte de tous les frais prélevés.

**FAUX.** Les performances affichées sur les fonds en euros des contrats d'assurance-vie tiennent compte des frais de gestion, mais il faut être conscient que d'autres frais, complémentaires, peuvent également être perçus par l'assureur.

Des frais sur versements (voir points précédents), complétés éventuellement, si vous détenez également des unités de compte (UC), par des frais d'arbitrage (achat-vente de supports au sein d'un même contrat) et d'options de gestion (prudent, équilibré, offensif...), par exemple.

## J'ai intérêt à opter pour des fonds en euros dits "cantonnés".

**VRAI.** Il s'agit d'un point important à vérifier avant la souscription d'un contrat d'assurance-vie. Seuls les actifs dits "cantonnés" garantissent que les bénéfices enregistrés sur le fonds souscrit vous reviendront à 100 %, et qu'ils ne seront pas utilisés pour augmenter la performance d'autres contrats gérés par votre assureur-vie.

## Je peux choisir de sortir de mon contrat d'assurance-vie sous forme de rente viagère.

**VRAI.** Cette option peut être exercée aussi bien de votre vivant que par vos bénéficiaires après votre décès. Cela consiste à demander le versement de votre épargne sous forme de revenus réguliers jusqu'à la fin de votre vie.

### La rente viagère, une façon de compléter ses revenus.

En contrepartie, vous renoncez définitivement au capital qui reste acquis à l'assureur. Il s'agit d'un pari sur votre espérance de vie (plus elle est longue, plus vous êtes gagnant). Le montant de la rente dépend notamment des sommes détenues sur le contrat et de l'âge du bénéficiaire.

### BON À SAVOIR

Lors de la souscription d'un contrat d'assurance-vie, vous disposez d'un délai de rétractation de 30 jours (article L. 132-5-1 du code des assurances). Il court à compter de la date à laquelle vous êtes informé de la conclusion du contrat. En pratique, pour renoncer, il vous suffit d'adresser à l'assureur un courrier ou un envoi électronique recommandé avec avis de réception (RAR). L'assureur doit vous rembourser les sommes versées au plus tard dans les trente jours.

## Je peux récupérer les fonds détenus sur mon assurance-vie rapidement.

**VRAI**, en théorie du moins. La plupart des assureurs-vie vous proposent, via les espaces sécurisés de leur site Internet, d'effectuer des retraits partiels express. En principe, vous recevez votre argent par virement sous 48 heures. En pratique, toutefois, si vous effectuez une demande par courrier ou si vous sollicitez un rachat total suite au décès du bénéficiaire du contrat notamment, cela peut prendre beaucoup plus de temps. Mais pas plus de :

- deux mois maximum à compter de la date de réception de votre demande de rachat (article L. 132-21 du code des assurances);

ISTOCK

## La fiscalité applicable au bénéficiaire

### Primes versées avant le 13 octobre 1998

Avant 70 ans	Après 70 ans
--------------	--------------

Exonération

- Contrat souscrit avant le 20 novembre 1991

- Contrat souscrit après le 20 novembre 1991

Exonération	Abattement de 30 500 € **
-------------	---------------------------

Exonération

- Au-delà : droits de succession habituels

\* Jusqu'à 852 500 € puis de 31,25 %. \*\* Abattement applicable aux seules primes versées. Les plus-values et intérêts

– un mois après la réception des pièces (acte de décès, de notoriété...) demandées au bénéficiaire par l'assureur-vie, suite à un décès (article L. 132-23-1 du code des assurances).

### L'épargne détenue sur mon assurance-vie peut se retrouver bloquée par l'État.

**VRAI...** dans certaines situations exceptionnelles. La loi Sapin 2, en vigueur depuis 2016, autorise le Haut Conseil de stabilité financière à bloquer la possibilité pour les épargnants de retirer de l'argent de leur contrat en cas de « menace grave et caractérisée » pour le système financier. Le blocage peut être décidé pour une période de six mois maximum (trois mois renouvelables une fois).

### En cas de décès, le capital reviendra automatiquement à mes enfants.

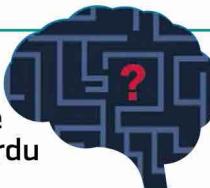
**FAUX**, le plus souvent, en présence d'un conjoint survivant. Car la plupart des clauses bénéficiaires types sont rédigées de la façon suivante : « En cas de décès, je désire que la valeur de mon épargne soit versée à mon conjoint non séparé de corps judiciairement, à défaut par parts égales à mes enfants nés ou à naître, vivants ou représentés, à défaut à mes héritiers. » Le capital détenu revient ainsi in-

### Un bon outil de transmission de son patrimoine

## À la recherche du contrat perdu

**Vous avez un doute après le décès d'un proche ?**  
Pour savoir si le défunt vous a désigné comme bénéficiaire d'une assurance-vie, voici les organismes officiels à contacter.

**- Le décès date de moins de dix ans : déposez votre demande en ligne sur**



formulaireassvie.agira.asso.fr/ ou par courrier simple à : Agira Recherche contrat d'assurance-vie, 1, rue Jules Lefebvre, 75431 Paris Cedex 09.

**- Si le décès date de plus de dix ans et de moins de trente ans, effectuez gratuitement une recherche sur le site du service Clémade : clémade.caissedesdepôts.fr.**  
Attention, au-delà de trente ans les sommes non réclamées sont reversées à l'État. Et il n'existe pas de possibilité d'en demander la restitution.

tégralement au conjoint survivant. Résultat, si vous souhaitez une autre répartition de votre capital, par exemple entre vos enfants, ou au profit d'un partenaire de PACS ou d'associations, vous devez modifier votre clause bénéficiaire. Vous pouvez le faire gratuitement, à tout moment et autant de fois que vous le désirez... sauf exception (voir occurrence suivante).

### Je peux changer le nom des bénéficiaires de mon assurance-vie aussi souvent que je le souhaite.

**FAUX**, si vous avez signé un document écrit remis à l'assureur par lequel votre bénéficiaire a accepté sa désignation – ce qui est assez rare. Il vous sera alors impossible de modifier la clause sans son accord express. **VRAI**, si le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) au contrat n'a(ont) pas accepté la clause bénéficiaire, vous pouvez la modifier à votre guise, seul, aidé de votre assureur ou d'un notaire.

### Grâce à mon assurance-vie, je peux transmettre sans droits de succession.

**VRAI**, jusqu'à 152 500 € par bénéficiaire. Ce bonus fiscal est d'ailleurs particulièrement avantageux si les bénéficiaires sont des parents éloignés, des amis ou même votre concubin, traditionnellement taxés

à 60 % dans le cadre d'une succession (après un modeste abattement de 1 594 €). Attention toutefois, le dispositif concerne uniquement les versements effectués avant vos 70 ans, et avec des conditions de date d'ouverture du contrat et de versement des primes (voir tableau ci-dessous).

**FAUX**, pour les versements réalisés après 70 ans. L'abattement total, quel que soit le nombre de bénéficiaires, se limite alors à 30 500 € (voir tableau).

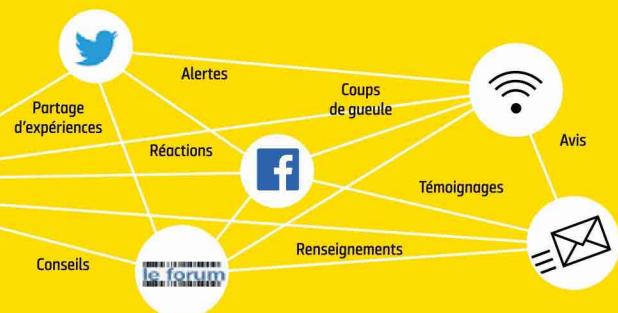
### Je peux transmettre autant d'argent que je le souhaite via mon assurance-vie

**FAUX.** Certes, l'un des atouts majeurs de l'assurance-vie réside dans la possibilité de déroger aux règles successoriales classiques, en choisissant un(des) non-héritier(s) comme bénéficiaire(s) de votre contrat. Mais les sommes placées ne doivent pas être manifestement exagérées au regard de vos facultés financières (2<sup>e</sup> alinéa de l'article L. 132-13 du code des assurances). Le risque ? Si vous utilisez votre contrat d'assurance-vie pour rogner les droits de vos héritiers réservataires (enfants, à défaut conjoint), ceux-ci pourraient exercer un recours en justice et demander la réintégration de tout ou partie du capital dans votre succession. Vos dernières volontés ne seraient alors pas respectées. • **LAURENCE OLLIVIER**  
Économiste : **STÉPHANIE TRUQUIN**

### Primes versées après le 13 octobre 1998

Avant 70 ans	Après 70 ans
Abattement de 152 500 € par bénéficiaire	
Au-delà : taxe de 20 %*	
Abattement de 152 500 € par bénéficiaire	Abattement de 30 500 € **
Au-delà : taxe de 20 %*	Au-delà : droits de succession habituels
sont exonérés.	

# RÉSEAU 60



## À 60 millions, on est plus forts !

Cette rubrique est composée de lettres choisies parmi les milliers de messages que nous recevons chaque mois par voie postale, électronique ou via les réseaux sociaux. Notre sélection reflète les problèmes les plus fréquents que vous rencontrez. Pour plus d'informations et de conseils, consultez notre site [www.60millions-mag.com](http://www.60millions-mag.com) ou une association de consommateurs (adresses page 48).

### ***Ne laissez pas tomber !***

Tony Breton/  
71 Étang-sur-Arroux

### **Il fallait aller droit au(x) But(s)**

Je vous avais conté mes déboires avec un téléviseur Philips : halos lumineux sur l'écran provenant d'un défaut de fabrication (prouvé par une expertise). Naturellement, Philips a botté en touche ! J'ai mis l'affaire dans les mains de mon service de protection juridique qui s'est retourné contre le vendeur - BUT, à Autun (71) - dont la responsabilité était engagée. Après une action musclée de mon service de protection juridique, ce revendeur va me faire parvenir un bon d'achat de 560 € pour l'achat d'un téléviseur (dans leur magasin bien entendu !), ce qui correspond à la moitié du prix qu'ils demandaient pour la réparation. Comme quoi, il ne faut jamais se laisser faire par les marchands.

### ***Énergie mal placée*** Marie-Hélène Delville/33 Talence

### **Ils nous pompent l'air**

Un organisme se référant à la mesure dite « Maison verte » du gouvernement démarche par téléphone et tente de convaincre de passer à la pompe à chaleur. Il explique que fin 2021, une écotaxe allant jusqu'à 2 500 € sera appliquée aux propriétaires ayant une facture de chauffage trop élevée. Savez-vous ce qu'il en est ? Est-ce une arnaque de plus à dévoiler ?



#### **LA RÉPONSE DE LA JURISTE**

Ces informations sont inexactes. Aucune taxe n'est pour l'heure prévue à l'encontre des propriétaires de logements mal isolés. Cet organisme semble avoir recours à tous les stratagèmes pour vendre ses pompes à chaleur, y compris le démarchage téléphonique qui est pourtant interdit depuis l'été 2020 à toute société œuvrant dans le secteur de la rénovation énergétique. Vous pouvez signaler cet appel auprès de la plateforme officielle [signal.conso.gouv.fr](http://signal.conso.gouv.fr).





**Faux opérateurs** Philippe M., par courriel

## En ligne continue avec le Libéria

Ma mère de 84 ans a été victime d'une escroquerie ce week-end. Le procédé : une personne l'appelle, se fait passer pour Orange, indique qu'il y a des travaux sur les lignes et afin de les rendre possibles, demande à ma mère de faire un numéro et ensuite de ne pas raccrocher. Ma mère, persuadée qu'elle avait affaire à Orange, et peu avertie sur les risques de ce style d'appel, a ainsi fait le numéro et laissé son téléphone décroché pendant des

heures. Le numéro en question correspond aux indicatifs du Libéria. Elle n'a pas encore reçu sa facture mais il est plus que probable que le préjudice financier sera élevé. Peut-être avez-vous déjà travaillé sur ce phénomène que certains dénomment le ping call ? Au-delà d'une plainte pour escroquerie contre X auprès de la gendarmerie, existe-t-il des moyens de recours pour se faire rembourser totalement ou partiellement ?



### LA RÉPONSE DE LA JURISTE

Hélás, votre mère aura peu de recours, les initiateurs de cette arnaque étant sans doute basés à l'étranger. Elle peut cependant expliquer à son opérateur les circonstances de cet appel et lui demander un geste commercial ou bien un étalement du paiement. Vous pouvez signaler ce numéro de téléphone auprès de la plateforme Signal Spam en envoyant un SMS au 33700 ou via le formulaire sur le site [www.33700.fr](http://www.33700.fr). Plus il y a de signalements, plus les opérateurs peuvent agir pour lutter contre ces arnaques.

**Obsolescence intégrée** Christiane C./13 Trets

## Des luminaires pas jolis, jolis...

On n'entend jamais parler du gâchis que constituent les luminaires avec Led intégrées, doux euphémisme pour indiquer que lesdits luminaires seront bons à jeter dans leur intégralité dès que les ampoules auront rendu l'âme. Le clou de l'obsolescence programmée pour des dispositifs généralement présentés comme écologiques ! Certes, une ampoule Led dure plusieurs années, mais devoir tout jeter ensuite est choquant !

**Merci Jean-Pierre !** Jean-Pierre Leroy, par courriel

## Une appli pour remplacer la lecture labiale

Je réagis à propos de la Flèche de Madame 60, « Il faut voir comme on vous parle » (n° 567, mars 2021), sur les problèmes rencontrés par un couple malentendant auprès d'un conseiller financier. Je voudrais vous signaler qu'il existe une application gratuite sur smartphone dont le nom est Transcription instantanée (Google) disponible sur Playstore. Cette application transcrit sur l'écran du smartphone toute parole prononcée en temps réel. Elle fonctionne très bien et est malheureusement peu connue alors qu'elle peut rendre de grands services, surtout dans cette période où le port du masque rend impossible la lecture labiale. En espérant être utile.



**Trop facile !** Anita Manzoni/84 Pertuis

## Carton abîmé, client taxé

J'ai fait valoir mon droit de rétractation sur un article acheté sur un site Internet et l'ai renvoyé à mes frais. J'ai juste dû renforcer le carton avec du scotch puisqu'il avait déjà souffert à l'arrivée. Le vendeur m'applique une décote de 7 % sur le remboursement « à cause de l'emballage abîmé ». Est-ce légal ?



### LA RÉPONSE DE LA JURISTE

Non. Le vendeur ne peut pas réduire le montant du remboursement en invoquant un emballage abîmé si le produit en question n'est pas abîmé. L'article L. 221-23 du code de la consommation stipule en effet que « la responsabilité du consommateur ne peut être engagée qu'en cas de dépréciation des biens résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement de ces biens ». Ce n'est pas parce que le carton d'emballage est abîmé que le bien est déprécié. Rappelez cet article de loi par écrit à ce professionnel. S'il s'obstine, envoyez un courrier recommandé avec avis de réception à son service consommateurs. Sans réponse satisfaisante, vous pouvez saisir le médiateur de la consommation auquel il adhère, ou à défaut, vous tourner vers le tribunal judiciaire.

**On s'en passerait bien !**

Alexandra G., par courriel

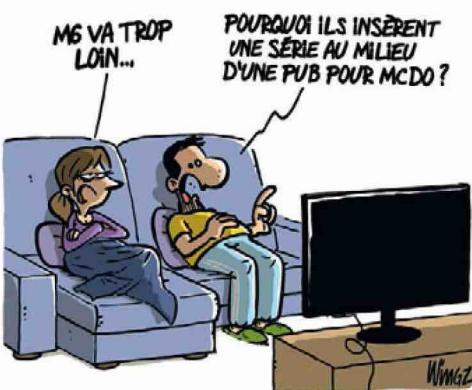
**McDonald's se mêle de nos Scènes de ménages**

Est-ce légal d'imposer une publicité pour McDonald's dans un programme de divertissement ? Nous regardons sur M6 le programme « Scènes de ménages », quand tout à coup, une publicité pour McDo a fait intrusion, avec la participation des personnages de la série. Nous avons trouvé ça franchement déplacé de subir ce placement de produit.

**LA RÉPONSE DE LA RÉDACTION**

En réalité, il ne s'agit pas d'un placement de produit à proprement parler (par ailleurs autorisé depuis 2010 en France, à condition de respecter certaines règles), mais bien d'une coupure publicitaire d'un genre nouveau. Mis en place par M6 en 2019, ce type de spot dure

60 secondes. « Afin d'offrir à McDonald's un contexte de diffusion optimal et de proposer aux téléspectateurs une continuité entre le programme et la publicité, des saynètes publicitaires incarnées par Leslie (Claire Chust) et Léo (Vinnie Dargaud) dans le décor de *Scènes de ménages* sont diffusées en entrée et sortie de



spot », détaille M6 sur son site à propos de cette campagne qui s'est déroulée du 4 au 16 février. Comme vous en témoignez, l'enchaînement et l'imbrication entre série et pub peuvent

entraîner une confusion dans l'esprit du téléspectateur. Vous pouvez en faire part au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) sur son site : [www.csa.fr](http://www.csa.fr), à la rubrique Alertez-nous.

**La surgélation, ça ne rigole pas...** Nadine C., par courriel**Il est bon le saumon péché il y a 3 ans ?**

J'ai acheté un saumon chez Auchan à 2,50 €, prix choc. Il provient de Chine. Bon... Mais, j'ai surtout eu un choc quand j'ai lu sur l'emballage la date de congélation du produit : le 11 juillet 2019, pour une consommation jusqu'au 2 septembre 2022. Le produit peut donc tenir trois ans. Tout ce que j'achète en congélation, ou le fait maison que je congèle, je ne le garde pas autant. Je trouve cela étrange que le produit soit congelé depuis déjà plus d'un an.

**LA RÉPONSE DE L'INGÉNIEUR**

Il y a deux notions à séparer dans ce cas. D'une part, la congélation industrielle, on parle de surgélation, où le produit est descendu en température très rapidement, ce qui permet de conserver sa structure intacte. D'autre part, la congélation domestique (dans votre congélateur), où le produit se refroidit lentement, ce qui peut déformer la structure (vous observerez une perte d'eau à la décongélation). Un produit tel que le poisson est très vulnérable aux contaminations bactériennes et parasitaires, c'est pourquoi le fabricant doit raccourcir au maximum les délais entre la pêche, la préparation du produit

et la surgélation. En revanche, une fois surgelé, le produit est très stable et peut être conservé longtemps. Pour un saumon, le délai de conservation au froid peut donc être long, même si un délai de plus de trois ans peut paraître curieux. Le risque vient de la rupture de la chaîne du froid : le produit a-t-il été surgelé dans de bonnes conditions en Chine ? A-t-il été bien maintenu au froid pendant son transport en France jusqu'au congélateur de chez Auchan ? L'avez-vous bien mis dans un sac isotherme pour éviter qu'il se réchauffe trop entre l'achat et la mise au congélateur chez vous ? Dans tous les cas, nous vous conseillons de ne pas attendre 2022 pour le consommer, et de ne surtout pas le consommer cru.

**Au nom de la loi**

Sylvain Vanderbeke/59 Houplines

**Vente en solde et vente à perte**

Sur le site Cdiscount, je vois la mention « vente à perte » indiquée en gros. Pourtant, il me semble que cette pratique est interdite. Est-ce de la publicité mensongère ou une pratique illégale ?

**LA RÉPONSE DE LA JURISTE**

La publicité que vous évoquez a été diffusée pendant la période des soldes. Cdiscount est donc dans son bon droit car la vente à perte est autorisée pendant les soldes tels que définis à l'article L. 310-3 du code du commerce. Il existe d'autres situations où la vente à perte n'est pas interdite. En voici quelques-unes : ventes en cas de cessation d'activité ou changement d'activité commerciale, fin de saison ou entre deux saisons de vente, obsolescence technique du produit, produits périssables menacés d'altération rapide...

On se calme ! Gwenaëlle/91 Etampes

## Une agence immobilière zélée

J'ai sollicité une agence immobilière pour visiter un appartement en location. Pour pouvoir faire cette visite, celle-ci m'a demandé ma carte d'identité, un RIB, les trois derniers bulletins de salaire, une attestation d'employeur, les trois dernières quittances de loyer ou la taxe foncière, les deux derniers avis d'imposition. Je suis scandalisée qu'une agence puisse s'octroyer le droit de demander des documents aussi sensibles aux seules fins de filtrer les potentiels visiteurs des appartements qu'elle a en location.



### LA RÉPONSE DE LA JURISTE

Avant toute visite pour une location, une agence peut réclamer des documents pour constituer le dossier. Mais elle ne peut pas tout exiger. Une liste des pièces pouvant être demandées est fixée par le décret n° 2015-1437 du 5 novembre 2015. Cette agence respecte presque la réglementation : elle réclame deux avis d'imposition alors que

la réglementation n'en impose qu'un : le dernier, ou l'avant-dernier avis d'imposition ou de non-imposition. Mais elle n'a pas à réclamer de RIB. Si vous lui avez confié votre dossier, et qu'il n'a pas été retenu, récupérez vos documents, et rappelez-lui l'existence du décret. Signez, au besoin, cette anomalie à la direction départementale de la protection des populations du département où elle se situe.



Pierre T., par courriel  
Le post du mois

### Payer pour l'air !

Pourquoi devons-nous payer pour la pression des pneus dans les stations-service ? C'est de la sécurité routière. Nous devons payer pour mettre de l'air dans les pneus afin de réduire les risques d'accident. Peut-être que bientôt le gouvernement demandera une taxe pour respirer de l'air pour vivre.



**De la subtilité** Jérôme R., via Facebook

## Entre deux prix, comment savoir ?

Mon Monoprix refuse d'appliquer le prix affiché sur du shampoing, expliquant qu'il ne s'agit que d'une erreur d'étiquetage. Ils ont fait un "geste", mais il me semble que la loi n'est pas respectée.

**LA RÉPONSE DE LA JURISTE**  
Lorsqu'une différence de prix liée à une erreur est constatée entre deux étiquettes pour un même produit ou entre l'étiquette en rayon et le code-barres, il est d'usage que l'on demande au client de payer le prix le plus faible à la caisse, comme le rappelle une circulaire du 19 juillet 1988. Cependant, il ne s'agit pas là d'une obligation légale. Le commerçant pourrait tout à fait appliquer le prix le plus élevé. A fortiori en cas d'erreur manifeste :

par exemple, un téléviseur vendu 2,50 € au lieu de 250 €. À plusieurs reprises, les tribunaux ont estimé que le vendeur était en droit d'annuler une vente lorsque le prix de vente s'avérait manifestement dérisoire au regard de la valeur réelle du produit. Ce type d'erreur survient surtout dans le cadre de ventes en ligne. Mais si la pratique du double étiquetage se révélait intentionnelle ou bien en cas de manquement aux règles d'information sur les prix, le consommateur peut faire un signalement sur [signal.conso.gouv.fr](http://signal.conso.gouv.fr).



- Vous recherchez des conseils.
- Vous avez subi un préjudice.
- Vous êtes victime d'une arnaque.
- Vous souhaitez réagir à un article.
- Ça vous choque, ça vous agace.
- Vous voulez lancer une alerte.



**Devenez consom'acteur : racontez-vous, écrivez-nous !**

18-24, rue Tiphaine, 75732 Paris Cedex 15 **ou** [redactionweb@inc60.fr](mailto:redactionweb@inc60.fr)



## LA FLÈCHE DE MADAME 60

Chaque mois, Madame 60 évoque sa vie, ses humeurs, pointe les situations absurdes et n'hésite pas à cibler les responsables de ses galères de consommatrice.

### *Sans mobile apparent*

Va falloir se faire une raison, mes cailles des blés : ceux qui n'ont toujours pas de téléphone mobile, eh bien, ils n'existent plus aux yeux de la société de consommation. Sans portable, plus rien d'abordable.

Un exemple, ma banque n'accepte plus de paiement en ligne supérieur à 20 € sans la saisie d'un code qu'elle m'envoie par SMS. Si cette sécurité est sans doute nécessaire pour lutter contre les fraudes, on pourrait quand même avoir d'autres choix que de recevoir un SMS, non ? Un mail ou un code vocal sur le fixe, par exemple... ça ne doit pas être sorcier ?

Mon médecin impose aussi de passer par une application pour prendre rendez-vous. Il est devenu impossible d'ouvrir un compte sur cette appli sans fournir un numéro de mobile. Et chez Leroy-Merlin, pour une découpe de bois, ils ont remplacé les tickets d'attente par un écran tactile sur lequel il faut entrer son numéro de mobile afin de recevoir un SMS lorsque c'est votre tour.

Alors les réticents du smartphone sont-ils condamnés à vivre comme des Amish ? Ma fille Léa possède un modèle assez récent. Elle est convenablement intégrée à la société humaine contemporaine, même si elle ne passe pas sa vie dessus, et n'achète pas grand-chose sur le Web. Seulement voilà, il se trouve que ce modèle ne convient pas à sa banque, le Crédit agricole. « Ça fait des semaines que la banque me bâssine pour activer le service "SecuriPass" pour acheter sur Internet, me dit-elle. J'ai fini par le faire. Eh bien, ça ne fonctionne pas sur mon appareil... La banque a apparemment décidé de ne pas rendre compatible son système avec la marque Huawei ».

Elle les a appellés. Non seulement elle ne pourra rien commander en ligne (« De toute façon, je n'achetais déjà rien »), mais en plus, il ne lui sera plus possible d'accéder à ses comptes et à l'application de la banque (« Ah ça, c'est casse-pied par contre »). Seule solution, selon la banque : que ma fille se procure un autre portable. Demander cela à Léa, l'écolo de la famille, qui tient en horreur l'idée même d'acheter un appareil alors que le sien fonctionne toujours... L'autre solution serait de trouver une nouvelle banque, mais c'est « casse-pieds ».

Tant que je vous tiens sur le sujet, mes sarcelles d'été, j'en profite pour faire ma relou de daronne, comme dit

« Je l'envoie le message par MMS puisque tout passe par l'écran ! »

Alex, mon fiston. Le smartphone, comme tous les jeunes, il le consulte 200 fois par jour en moyenne. Il répond toujours tout de suite à tous les messages, il est sous perf de ses alertes Instagram, WhatsApp, Facebook, ses mails, ses SMS. Je lui ai demandé s'il ne pourrait pas au moins mettre ses notifications en sourdine. Ce qu'il a fait. Mais c'est peut-être pire : il regarde encore plus son écran pour voir les messages qu'il a reçus...

Pour connaître l'heure, savoir où se trouve tel endroit, c'est l'écran d'abord, et l'échange ensuite. Même avec ses amis, il est sur son portable, ils le sont tous. Ras-le-bol, Alex. Cette flèche, je la photographie et je vais te l'envoyer en MMS puisque tu attaches plus d'importance à ce que tu vois sur ton écran qu'à ce que te dit ta mère. Va falloir se calmer avec les portables. Déjà que depuis un an, on n'a plus beaucoup d'échanges en présentiel comme on dit, lâchons nos écrans quand on se reverra enfin aux beaux jours. ■

Par courrier : 60 Millions de consommateurs, Madame 60, 18-24 rue Tiphaine, 75732 Paris Cedex 15. Par courriel : redactionweb@inc60.fr

# 60 SECONDES POUR RETENIR L'ESSENTIEL

## Le bon conseil

Une radio du dos est rarement indispensable de prime abord en cas de douleur lombaire.

Ne pas la faire permet de limiter son exposition aux rayonnements. (p. 30)



## L'idée reçue

L'argent déposé sur une assurance-vie n'est pas bloqué huit ans - cette durée de détention permet surtout de limiter la taxation.

Mais les sommes sont en fait disponibles à tout moment. (p. 66)

## La mise en garde

Dans un potager, la terre peut parfois être fertile sans pour autant être saine. Elle peut porter la trace des contaminations du passé, par exemple en métaux lourds. (p. 54)



## La grosse marge

Pour un bouquet payé 81,80 € sur le site d'Interflora, la plateforme retient près de 38 €, ne laissant que 44 € au fleuriste local pour confectionner le bouquet et le livrer. (p. 46)

## La mention spéciale

**15/20**

Taille-haie OOGarden e-Moov 40V

Ce modèle pas trop onéreux offre une coupe nette des branches tout en étant très maniable. (p. 49)



## La réussite

Parmi les côtes-du-rhône les mieux notés par notre jury de dégustation, on trouve plusieurs cuvées à la fois bio et sans sulfites ajoutés. (p. 23)



## Le talon d'Achille

Les caméras de surveillance à installer chez soi peinent souvent à offrir des images exploitables de nuit. Seuls trois des onze modèles échappent à ce défaut. (p. 41)

## Le chiffre marquant

**74 km**

C'est la distance que peut parcourir le vélo électrique le plus autonome de notre test, avec une charge pleine de sa batterie. Le moins bon plafonne sous les 50 km. (p. 10).

## L'arnaque

Grâce à quelques mensonges et beaucoup de bagout, des démarcheurs parviennent à vendre pour plusieurs centaines d'euros de fruits et légumes à des particuliers. (p. 9)

**Prochain numéro le 27 mai**

# Ne manquez pas **notre hors-série**

Actuellement en kiosque et en version numérique  
sur [www.60millions-mag.com](http://www.60millions-mag.com) et sur tablettes

M 01378 - 569 - F: 4,80 € - RD